

DOCUMENT RESUME

ED 140 501

EA 009 685

AUTHOR Hallak, J.; And Others
TITLE Les sous-prefectures de Sikensi et Dabakala, Cote-d'Ivoire. (The Regions of Sikensi and Dabakala, Ivory Coast.) Method de preparation de la carte scolaire: etudes de cas 9.

INSTITUTION United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization, Paris (France). International Inst. for Educational Planning.

PUB DATE 76

NOTE 105p.; Some pages may be marginally legible due to small type; The text is in French

AVAILABLE FROM IIEP Publications, 7-9 rue Eugene-Delacroix, 75016 Paris, France (10.00 francs)

EDRS PRICE MF-\$0.83 Plus Postage. HC Not Available from EDRS.

DESCRIPTORS Curriculum Design; Curriculum Planning; *Educational Planning; *Educational Research; *Educational Television; *Elementary Education; Feasibility Studies; Tables (Data)

IDENTIFIERS *Ivory Coast

ABSTRACT

This volume contains the results of the first study of the problems associated with using educational television in curriculum planning in the Ivory Coast. The study was conducted in two districts of this African country, one relatively developed and situated in the southern part of the country, and the other more characteristic of the poorer regions of the Ivory Coast. The authors developed a methodology particularly suited to studying the geographic, economic, demographic, and educational conditions characteristic of most of tropical Africa. This methodology can be applied generally to the whole Ivory Coast without great difficulty. It makes it possible to test the realism of the objectives of the plan for universal elementary education and the feasibility of the general applicability of educational television. (Author/DS)

 * Documents acquired by ERIC include many informal unpublished *
 * materials not available from other sources. ERIC makes every effort *
 * to obtain the best copy available. Nevertheless, items of marginal *
 * reproducibility are often encountered and this affects the quality *
 * of the microfiche and hardcopy reproductions ERIC makes available *
 * via the ERIC Document Reproduction Service (EDRS). EDRS is not *
 * responsible for the quality of the original document. Reproductions *
 * supplied by EDRS are the best that can be made from the original. *

ED140501

EA 009 685

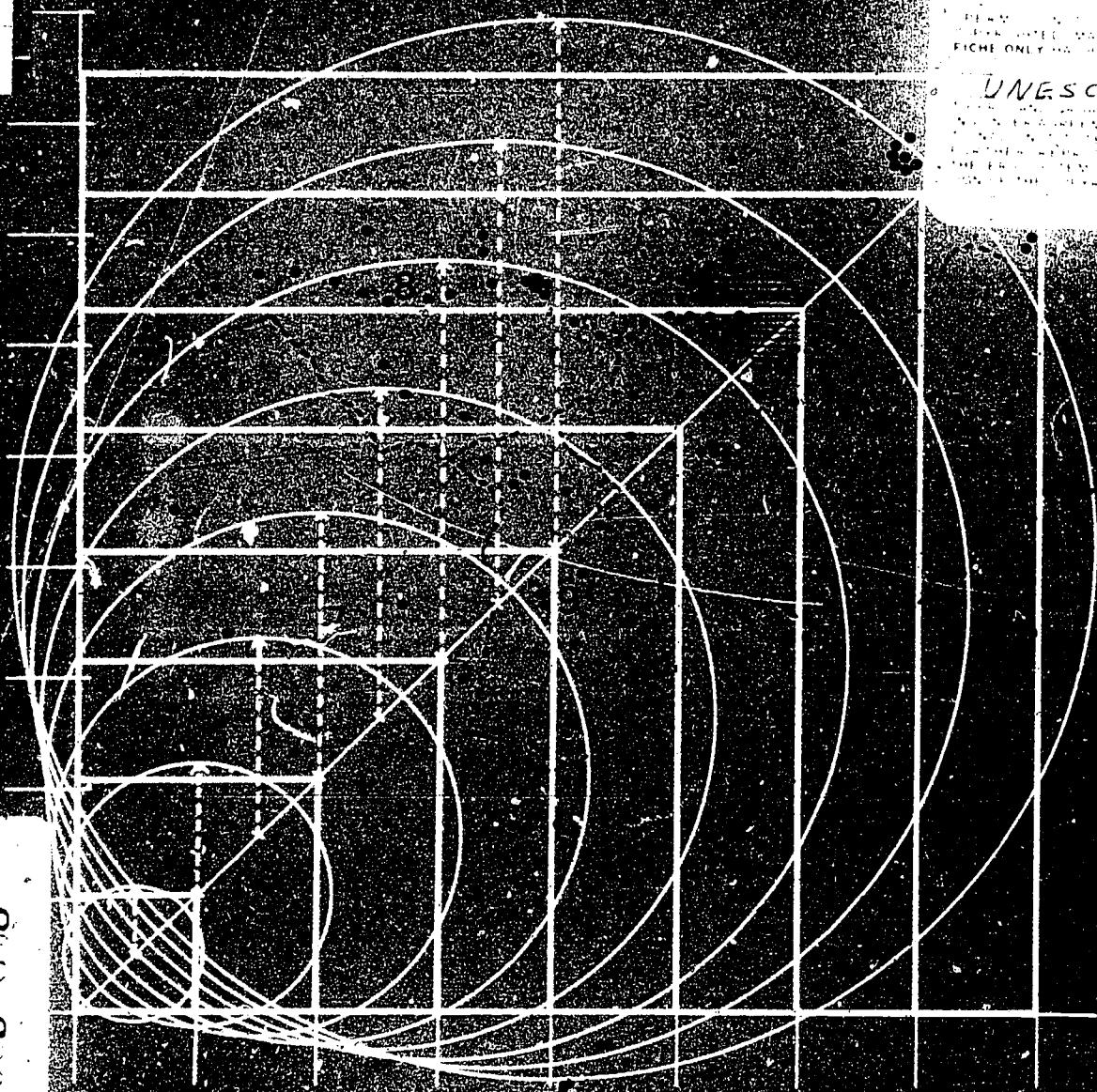
U.S. DEPARTMENT OF HEALTH
EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF
EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY.

PERMISSION TO REPRODUCE THIS REPRODUCED MATERIAL BY MICROFILMS ONLY HAS BEEN GRANTED BY

UNESCO

INTERNATIONAL CENTER FOR EDUCATIONAL RESEARCH
400 RAVENSWOOD DRIVE
CHICAGO, ILLINOIS 60611
U.S.A.



International Center for Educational Research

Dans cette collection :

1. County Sligo, Ireland
2. Aurich, Basse-Saxe, République fédérale d'Allemagne
3. Ankole District, Uganda
4. The District of Kaski, Nepal
- *5. Le caza de Zahlé, Liban
- *6. Le chahrestan de Chahroud, Iran
- *7. Casablanca, le Gharb, et Kénitra, Maroc
- *8. La région de San Ramon, Costa Rica
- *9. Les sous-préfectures de Sikensi et Dabakala, Côte-d'Ivoire
- *10. Sri Lanka

*Ne peut être obtenu qu'à l'IIPE

Un projet de recherche de l'IIPE dirigé par Jacques Hallak

Méthode de préparation de la carte scolaire

Les sous-préfectures
de Sikensi et Dabakala,
Côte-d'Ivoire

J. Hallak, G. N'Guessan, A. Krizo et B. Duveusart

Paris 1976
Institut international de planification de l'éducation

Les désignations employées
et la présentation adoptée ici
ne sauraient être interprétées
comme impliquant de la part
de l'IHPE (ou du Secrétariat
de l'Unesco dont il fait partie)
une prise de position quelconque
à l'égard du statut juridique
d'aucun pays ou territoire,
de son régime politique
ou au trace de ses frontières.

Composé et mis en pages dans les ateliers de
l'IHPE, 7-9, rue Eugène-Delacroix, 75016 Paris
Imprimé par Louis-Jean, Gap

© Unesco 1976

But et méthodologie des études de l'IPE sur la carte scolaire

Dans le cadre de la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement, beaucoup de pays se sont fixé pour objectifs la généralisation de l'école du premier degré ou, à tout le moins, une large extension de leur réseau d'établissements, ainsi qu'un développement important de celui des écoles secondaires. La concrétisation de ces objectifs implique de résoudre tous les délicats problèmes que pose l'implantation du réseau des écoles primaires et secondaires ou, en d'autres termes, de mettre au point les méthodes les plus appropriées pour rationaliser la 'carte scolaire'.

C'est dans cette perspective que, fin 1970, l'Institut international de planification de l'éducation a engagé un ensemble d'études sur l'élaboration de la carte scolaire des écoles des premier et deuxième degrés ; cette recherche a un caractère pratique évident et répond à des besoins concrets de la plupart des Etats membres ; elle constitue le type même de recherche appliquée que l'IPE peut entreprendre pour aider les Etats membres de l'Unesco à mettre en oeuvre leurs plans éducatifs en optimisant au maximum les moyens dont ils disposent. L'objet de cette recherche est triple :

1. Analyser et inventorier tous les facteurs pédagogiques, économiques, géographiques, sociaux, administratifs, politiques, etc., qui doivent être pris en compte pour concevoir une méthodologie de l'établissement de la carte scolaire ;
2. Elaborer cette méthodologie d'une façon, à la fois, suffisamment précise pour servir de guide aux travaux de la carte scolaire entrepris dans les Etats membres et suffisamment flexible et générale pour pouvoir être adaptée aux conditions particulières de chaque pays ;
3. Appliquer concrètement cette méthodologie aux problèmes qui se posent aux planificateurs de l'éducation, tels que la scolarisation du

premier degré universelle, la mise en oeuvre des réformes éducatives, etc.

Dans un premier temps, l'IPE a entrepris un certain nombre d'études de cas dans un échantillon aussi varié que possible de pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe. Ces études sont menées sur le terrain avec la collaboration étroite des autorités nationales ; elles comportent les différentes phases suivantes :

1. Analyse critique des caractéristiques du réseau actuel des écoles du premier ou du deuxième degré¹ dans une ou plusieurs circonscriptions scolaires de 50 000 à 200 000 habitants, choisies en raison de la variété des problèmes qui s'y posent ;
2. Etude de l'évolution à moyen terme de la population à scolariser, compte tenu des facteurs démographiques, des objectifs de scolarisation et de certaines variables socio-économiques ;
3. Propositions de rationalisation de la carte scolaire élaborées à partir du diagnostic établi initialement et des perspectives de développement de la scolarisation, ainsi que de tous les facteurs pédagogiques, économiques, géographiques, etc., généraux ou spécifiques à la région considérée, dont l'importance relative, pour le choix de décisions à prendre, a été respectivement mise en lumière.

Ces études de cas sont en voie d'achèvement² et paraissent au fur et à mesure de leur disponibilité. Un rapport de synthèse résumera les conclusions qui ressortent des études de cas et

1. selon l'objet de l'étude.
2. La publication par l'IPE de certaines études menées par des consultants extérieurs n'implique pas que l'Institut reprenne à son compte certaines conclusions ou opinions qui y sont exprimées,

s'efforcera de dégager les bases méthodologiques de planification de la carte scolaire. Ce rapport devrait être achevé et publié en 1976.

Le financement de ce projet pour les études concernant les pays en voie de développement a été assuré par des contributions volontaires de différents pays : à savoir, le Ministry of Over-

seas Development (Royaume-Uni), la SIDA (Suède), la CIDA (Canada), la NORAD (Norvège), etc., auxquels l'IIPE exprime sa profonde gratitude.

L'IIPE remercie également tous les Etats membres de l'Unesco et les spécialistes nationaux qui ont accepté de coopérer avec lui dans la mise en oeuvre de cette étude.

Préface

L'étude sur l'implantation des écoles primaires dans les sous-préfectures de Sikensi et de Dabakala (Côte-d'Ivoire), que publie l'Institut international de planification de l'éducation dans le cadre général de ses recherches sur la rationalisation de la carte scolaire, est originale à beaucoup d'égards ; en particulier, parmi les différents types d'études entreprises, elle constitue le seul exemple d'utilisation de la carte scolaire dans le cadre d'un programme d'introduction progressive et générale de la télévision éducative.

Dès 1968, les autorités ivoiriennes ont retenu le principe de l'utilisation de la télévision dans l'ensemble des écoles primaires du pays. En raison de l'ampleur des moyens requis par la mise en oeuvre de ce projet, de nombreuses recherches et études préalables ont été entreprises portant sur des aspects aussi divers que celui des méthodes pédagogiques, des programmes, de la formation des maîtres, de l'évaluation des aspects financiers et des problèmes d'exécution. L'étude de l'IIPE sur la carte scolaire en Côte-d'Ivoire s'inscrit dans cette perspective ; elle vise à (i) examiner les conditions concrètes d'implantation de l'offre d'éducation dans le respect des contraintes générales de l'environnement (démographique, économique, administrative, d'infrastructure), et des contraintes spécifiques à la télévision (relais d'émission, réseau de transmission ; conditions de réception). (ii) tester le réalisme du plan ivoirien d'éducation qui retient un taux de scolarisation primaire de 82 % en 1981 en étudiant les moyens pratiques d'atteindre cet objectif.

Le rapport se décompose en quatre chapitres. Après une partie introductive sur le développement de l'éducation et un premier chapitre retraçant l'évolution régionale de la scolarisation, le chapitre II est consacré aux procédures en cours de distribution géographique des écoles.

A cet égard, il convient de rappeler que la mise en oeuvre de la carte scolaire est d'origine relativement récente en Côte-d'Ivoire : la première carte fut établie en 1968 en application d'un décret du 10 mars 1967 instituant des commissions de carte scolaire. C'est seulement à compter de cette date que la répartition et l'implantation des écoles commencèrent à se modeler sur la base d'une nouvelle organisation : la Commission Nationale de la Carte Scolaire qui devait permettre en principe de répondre mieux aux besoins et aux caractéristiques des différentes régions. En évaluant l'expérience des cinq dernières années, les responsables ivoiriens font remarquer que les pressions politiques continueront d'infléchir les décisions de la Commission Nationale de la Carte Scolaire, tant qu'il ne sera pas instauré un moyen de contrôle efficace des constructions des écoles ; ils constatent que l'action de la Commission reste paralysée par des ouvertures clandestines d'écoles qui s'opèrent parfois au détriment des zones plus nécessiteuses rendant inopérante toute tentative de programmation harmonieuse du développement de la scolarisation dans les différentes régions du pays. Un préalable important à la mise en oeuvre d'une carte scolaire équitable et rationnelle est donc d'ordre réglementaire et institutionnel ; telle est la première conclusion sur laquelle débouche l'étude de l'IIPE.

Après avoir constaté ce préalable, les auteurs de l'étude, Messieurs Hallak (IIPE), N'Guessan et Krizo (fonctionnaires ivoiriens) et Duvieusart (Unesco), tentent de construire concrètement une carte scolaire télévisuelle. Pour ce faire, deux régions pilotes sont choisies : la sous-préfecture de Sikensi (au Sud) et celle de Dabakala (au Nord) qui feront l'objet des chapitres III et IV.

Située à 95 kilomètres au Nord-Ouest d'Abidjan, la sous-préfecture de Sikensi - 25 000 habitants environ - est l'une des plus riches et des mieux

développées du pays ; grâce à un réseau routier important, et à proximité de la capitale, Sikensi est relativement bien scolarisée : le taux apparent de fréquentation scolaire est d'environ 75 %. La mise en oeuvre de la carte scolaire télévisuelle permettant d'atteindre l'objectif de scolarisation du Plan de 82 %, ne soulève pas de difficultés particulières à Sikensi ; elle ne devrait pas en poser non plus dans la majorité des sous-préfectures du sud du pays qui ont à peu près les mêmes caractéristiques que Sikensi.

Toute autre est la situation dans la région de Dabakala, au Nord. La densité de la population est beaucoup plus faible : 3 habitants/km² contre 16 habitants/km² à Sikensi ; l'habitat est fortement dispersé : plus de 220 villages dans lesquels vivent plusieurs ethnies. Le réseau de communications est insuffisant. La sous-préfecture ne compte que 17 écoles dont les effectifs sont généralement faibles. Le taux de scolarisation est faible, parmi les plus bas de la Côte-d'Ivoire. La fréquentation scolaire des filles est de moitié inférieure à celle des garçons. L'affectation des enseignants dans les villages isolés de Dabakala pose des problèmes : 18 % des classes (en bon état) ne peuvent fonctionner faute de maître. Aucune école ne possède l'électricité

ni l'eau courante. Les structures pédagogiques imposées par la télévision éducative ne sont respectées que dans sept établissements ; d'ailleurs selon les derniers renseignements disponibles, la télévision ne peut être reçue que par une très petite partie du territoire de la sous-préfecture ; au total six classes télévisuelles sont en fonctionnement. Par conséquent, il n'est pas réaliste d'espérer atteindre l'objectif de scolarisation de 82 % retenu dans le Plan ni d'introduire dans l'ensemble de la région la télévision éducative sans prendre des décisions importantes concernant l'organisation de la carte scolaire.

L'on ne saurait résumer en quelques lignes les conclusions de cette étude et le lecteur s'y référera directement. Il suffit de mentionner ici l'intérêt d'un tel travail, qui, d'une part, constitue un test du réalisme des objectifs du Plan ivoirien d'éducation et qui, d'autre part, fournit les éléments d'une méthodologie susceptible d'être généralisée à l'ensemble des sous-préfectures de la Côte-d'Ivoire, et à d'autres pays confrontés à des problèmes similaires.

L'IPE remercie le Gouvernement ivoirien pour l'efficace coopération qu'il a bien voulu lui apporter dans ce domaine d'intérêt commun.

Hans N. Weiler
Directeur, IPE

Table des matières

Généralités sur la Côte-d'Ivoire	11
Introduction	15
Première Partie : Le développement de la scolarisation et la carte scolaire	17
I. Aspects régionaux de la scolarisation primaire : évolution régionale de la scolarisation entre 1964/65 et 1969/70	18
1. Evolution des effectifs	18
2. Evolution de la structure de l'offre	20
3. Les données sur les taux de scolarisation	21
II. Les procédures de la carte scolaire en Côte-d'Ivoire	24
1. Les commissions de carte scolaire	24
2. Evaluation des procédures	26
3. Perspectives de développement de scolarisation primaire selon le plan d'éducation; et leur influence sur la méthodologie de la carte scolaire	28
Conclusions de la Première Partie	32
Deuxième Partie ; Deux études pilotes	33
III. La carte scolaire de Sikensi	34
1. Quelques données de base sur Sikensi	34
2. L'état de la scolarisation en 1971/72 à Sikensi	41
3. La carte scolaire prospective	48
Annexe	48
IV. La carte scolaire de Dabakala	49
1. Quelques données de base sur Dabakala	49
2. Etat de la scolarisation à Dabakala	50
3. La carte scolaire prospective à Dabakala	58
Annexe I	66
Annexe II	72
Conclusions de la Deuxième Partie	83
Conclusions générales	85

Généralités sur la Côte-d'Ivoire

De forme sensiblement carrée, la Côte-d'Ivoire étend ses 313 262 km² de superficie entre le Golfe de Guinée au Sud, le Ghana à l'Est, la Haute Volta et le Mali au Nord et la Guinée et le Libéria à l'Ouest (voir carte 1).

Son climat chaud et humide favorise une végétation de forêt dans la moitié Sud où les pluies sont plus abondantes et une végétation de savane dans le Nord où la température est relativement plus élevée. Aussi, les principales productions, café, cacao, bois, bananes etc., sont-elles concentrées dans les régions forestières. Le Nord relativement plus pauvre produit le coton, le tabac, le riz, etc.

En 1965, c'est-à-dire, cinq ans après son accession à l'indépendance, le PIB de la Côte-d'Ivoire était de 239 586 millions de francs CFA. En 1970, il atteignait le montant de 415 300 millions de francs. Il a donc crû à un taux moyen annuel de 11,6 % en prix courant (8 % environ à prix constant). La part (en pourcentage) du secteur primaire qui était prédominante a baissé régulièrement au profit du secteur tertiaire et surtout du secteur secondaire.

Le budget général de fonctionnement s'est accru un peu plus rapidement que le PIB. Il est passé de 32 305,7 à 58 082,1 millions de 1965 à 1970, soit un taux moyen annuel de 12,5 %.

Dans la même période, les dépenses globales d'éducation, toutes sources réunies, sont passées de 1,9 milliards à 2,2 milliards CFA, consommant 5 % du PIB en 1965 et 6,6 % en 1970.

Bien que l'on puisse distinguer quelques grands groupes linguistiques tels le Baoulé, le Bété, le Dioula, etc., la population ivoirienne est une véritable mosaïque d'une soixantaine de langues et de plusieurs dialectes.

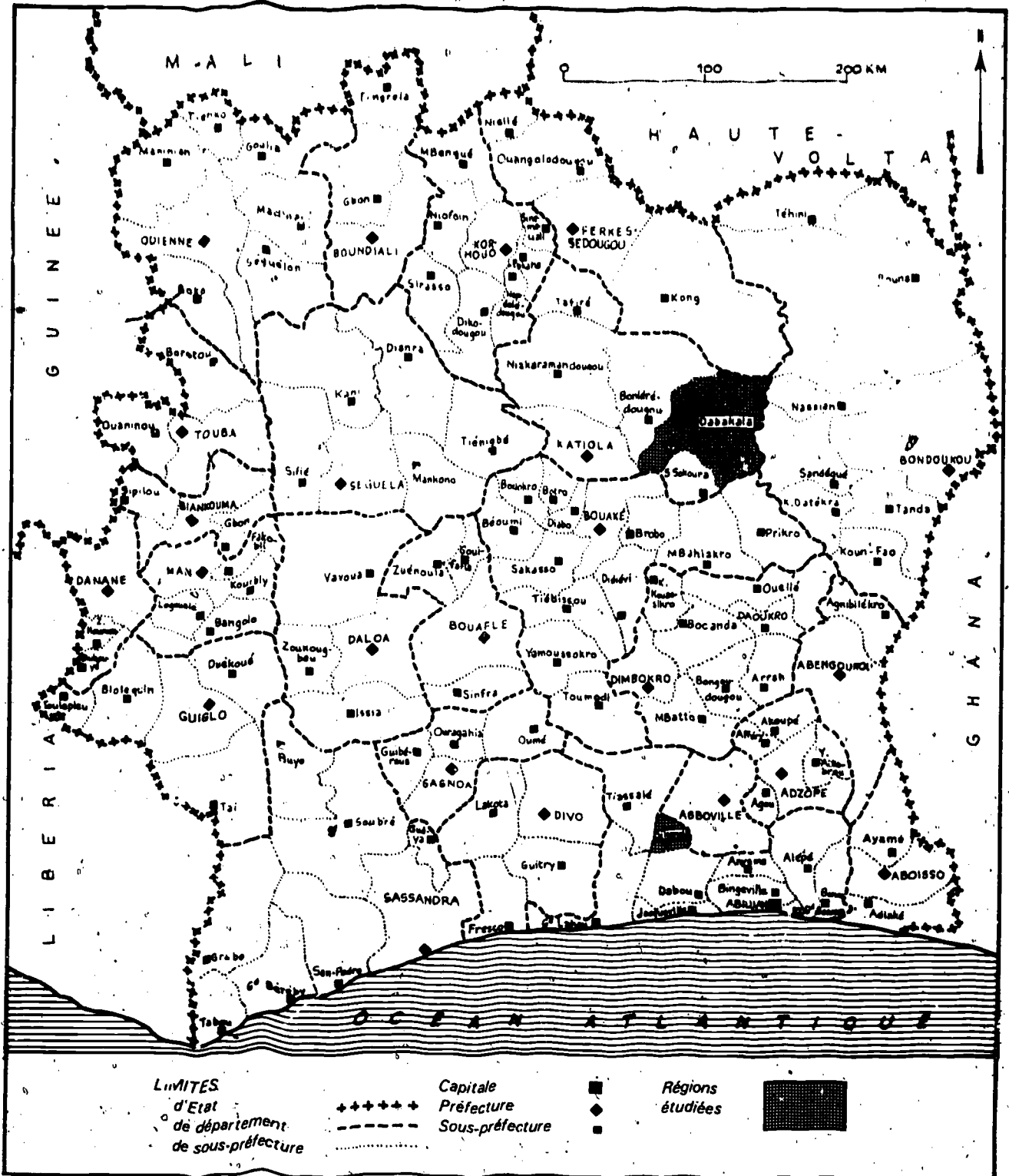
Les données démographiques sont très incertaines : elles reposent, pour l'essentiel, sur une étude démographique de synthèse effectuée à partir de données recueillies lors des enquêtes régionales de la période 1962/65 ; enquêtes

polyvalentes à objectifs multiples, celles-ci ont négligé le plus souvent le milieu urbain et n'ont pas totalement couvert le milieu rural. Leur apport, qui demeure considérable, manque d'homogénéité et reste très fâcheusement incomplet, ne permettant pas de combler certaines lacunes graves ; en particulier, ces études ne fournissent pas une mesure valable de la mortalité.¹ L'observation de la fécondité y a donné de moins mauvais résultats, mais reste incomplète ; malgré un effort considérable pour saisir les mouvements migratoires, ces enquêtes n'ont cependant pas permis de dresser le tableau des échanges intra et inter-régionaux dont rêve tout responsable de l'aménagement du territoire. Il faut aussi constater qu'elles n'ont pas apporté une image exacte de la structure par sexe et âge des populations rurales étudiées. Enfin, alors même qu'elles avaient nécessité la mise à jour de la base de sondage rurale, elles ont totalement ignoré l'obligation de confectionner un 'fichier national des villages', dont l'entretien ultérieur aurait permis l'étude, à moindre coût, d'échantillons aléatoires de populations rurales.

En faisant en 1970 le rapport entre les 5 144 800 habitants et les 313 262 km² on trouve une densité moyenne de 16 habitants au km². En réalité, la situation est différente selon que l'on considère une zone urbaine ou une zone rurale, ou bien que l'on se trouve au Sud, au Nord, à l'Est ou à l'Ouest. La différence de la densité de population existe également entre les zones forestières et les régions de savanes.

En plus de l'exode rural qui draine les populations des villages vers les villes en général et vers Abidjan et Bouaké en particulier, et en plus de déplacements saisonniers des populations des

1. Ceci à tous les âges, mais en particulier dans le domaine de la mortalité des premiers âges.



Carte 1. Côte-d'Ivoire : carte administrative

Tableau 1. Population totale et population scolarisable en Côte-d'Ivoire

Années	1965	1970	1975	1980
Population totale	4 298 000	5 114 800	6 000 400	7 004 700
Population scolarisable	...	729 998	886 254	993 149

savanes dans les zones forestières, il faut noter les mouvements migratoires vers les nouveaux

pôles de développement économiques que sont Kossou et San Pédro (voir carte 1).

Introduction

Le développement rapide de l'enseignement primaire dans la plupart des pays africains depuis une quinzaine d'années ne s'est pas produit sans difficultés ; très forts gaspillages des ressources comme l'attestent les taux élevés de redoublements et d'abandons ; disparités régionales dans les taux de fréquentation scolaire et les conditions de scolarisation ; exode rural vers les villes favorisé par un enseignement inadapté et porteur d'illusions, etc. Pour faire face à ces carences, plusieurs initiatives ont été prises : réforme de structure, des contenus et des programmes ; réaménagement des systèmes de formation des maîtres ; 'ruralisation' de l'enseignement ; appel aux moyens audio-visuels (radio, films éducatifs, diapositives, télévision).

Ainsi, dès 1968, les autorités ivoiriennes ont retenu le principe de l'utilisation de la télévision dans l'ensemble des écoles primaires du pays. En raison de l'ampleur des moyens requis par la mise en oeuvre de ce projet, de nombreuses recherches et études préalables ont été entreprises auxquelles ont participé plusieurs pays et organisations internationales. Elles ont porté sur des aspects aussi divers que celui des méthodes pédagogiques, des programmes, de la formation des maîtres, de l'évaluation des aspects financiers et des problèmes d'exécution. Cette étude de l'IPE sur la carte scolaire en Côte-d'Ivoire s'inscrit dans la même perspective ; elle vise à (i) examiner les conditions concrètes d'implantation de l'offre d'éducation dans le respect des contraintes générales de l'environnement (démographiques, économiques, administratives, d'infrastructure), et des contraintes spécifiques à la télévision (relais d'émission, réseau de transmission ; conditions de réception), (ii) tester le réalisme du plan ivoirien d'éducation qui retient un taux de scolarisation primaire de 82 % en 1981 en étudiant les moyens pratiques d'atteindre cet objectif.

Dans une première partie, le rapport étudie les conditions de développement de la scolarisation

au cours des dernières années et pour les différentes régions de la Côte-d'Ivoire. Une analyse des mécanismes et du rôle de la carte scolaire, fait l'objet de quelques développements.

La deuxième partie du rapport est consacrée à l'étude de la carte scolaire dans la sous-préfecture de Sikensi. Située à 100 km environ d'Abidjan, cette sous-préfecture est l'une des plus riches et des mieux développées du pays. Grâce à un réseau routier important et à la proximité de la capitale, Sikensi est relativement bien scolarisée et il est intéressant de se demander comment se pose le problème de l'introduction de la télévision éducative dans cette région et dans quelle mesure il sera nécessaire de modifier la carte scolaire actuelle à l'horizon 1980.

Toute autre est la situation dans l'autre sous-préfecture, Dabakala, à laquelle est consacrée la troisième partie du rapport. Située au nord du pays, à population dispersée, avec un réseau de communications insuffisant, Dabakala se présente comme une zone marginale en perte de vitesse à laquelle il faut consacrer un effort particulier pour assurer la scolarisation de sa population. Les structures pédagogiques imposées par la télévision éducative ne vont pas contribuer à faciliter l'implantation de la carte scolaire télévisuelle. L'étude sur Dabakala servira de test et de modèle à plusieurs autres régions de la Côte-d'Ivoire qui se trouvent confrontées à des problèmes comparables.

En dernier lieu, et en guise de conclusion, le rapport présente les paramètres essentiels dont il faudra tenir compte pour généraliser les résultats de l'étude sur le plan national.

1. L'IPE a étudié, dès 1968, les implications financières de la TVE ivoirienne : voir 'Ivory Coast : The cost of introducing a reform in primary education' dans Educational cost analysis in action: case studies for planners II, Paris, Unesco/IPE, 1972.

PREMIÈRE PARTIE

Le développement de la scolarisation et la carte scolaire

Sur le plan national, l'évolution des effectifs de l'enseignement général au cours de la décennie qui vient de s'écouler se résume en ceci (voir tableau 2 ci-dessous).

Comme on peut le constater, la scolarisation s'est développée à un rythme très rapide à tous

les niveaux d'enseignement : plus du doublement des effectifs dans l'enseignement primaire en dix ans, explosion de la scolarisation secondaire (indice 670), et supérieure (2.256). Toutefois, la situation a évolué de façon très différente selon les régions.

Tableau 2. Evolution des effectifs de 1960/61 à 1971/72

	Effectifs		Taux moyen d'accroissement annuel	
	1960/61	Effectifs	1965/66	Effectifs
Primaire	238 772	353 745	8,1 %	527 615
Secondaire	11 251	28 166	20,0 %	75 363
Université d'Abidjan	147	1 147	50,0 %	3 317

I. Aspects régionaux de la scolarisation primaire : évolution régionale de la scolarisation entre 1964/65 et 1969/70

Les départements, les sous-préfectures et les inspections de l'enseignement primaire ont constamment varié en nombre et en étendue au cours des dix premières années d'indépendance. Aussi une étude évolutive par région se heurte au problème de ne pouvoir s'appuyer sur une entité géographique qui soit restée constante à travers le temps.

En 1960, la Côte-d'Ivoire était divisée en quatre départements: Abidjan, Bouaké, Daloa et Korhogo. Dues certainement à des nécessités économiques et surtout à des impératifs administratifs, des nouvelles divisions ont été adoptées pour aboutir à 24 départements en 1970.

Face à l'explosion des effectifs scolaires, certaines sous-préfectures (S/P) qui étaient réunies dans une même inspection de l'enseignement primaire (IEP) ont donné naissance à plusieurs IEP. C'est le cas des sous-préfectures de Gagnoa et de Sasandragui qui, jusqu'en 1966 étaient regroupées dans la même inspection de l'enseignement primaire de Gagnoa et qui, à partir de cette date, se séparent pour devenir chacune un 'chef lieu' d'inspection.

Pour pouvoir saisir et mesurer l'évolution régionale de la scolarisation primaire, nous avons été amenés à découper arbitrairement la Côte-d'Ivoire en 21 divisions géographiques que nous appellerons dans le cadre de ce travail des 'Unités d'Etudes' 'UE'. Ces divisions qui sont fondées en partie sur les inspections de l'enseignement primaire qui existaient en 1964/65 ne correspondent ni aux diverses divisions administratives ni à aucun autre découpage.

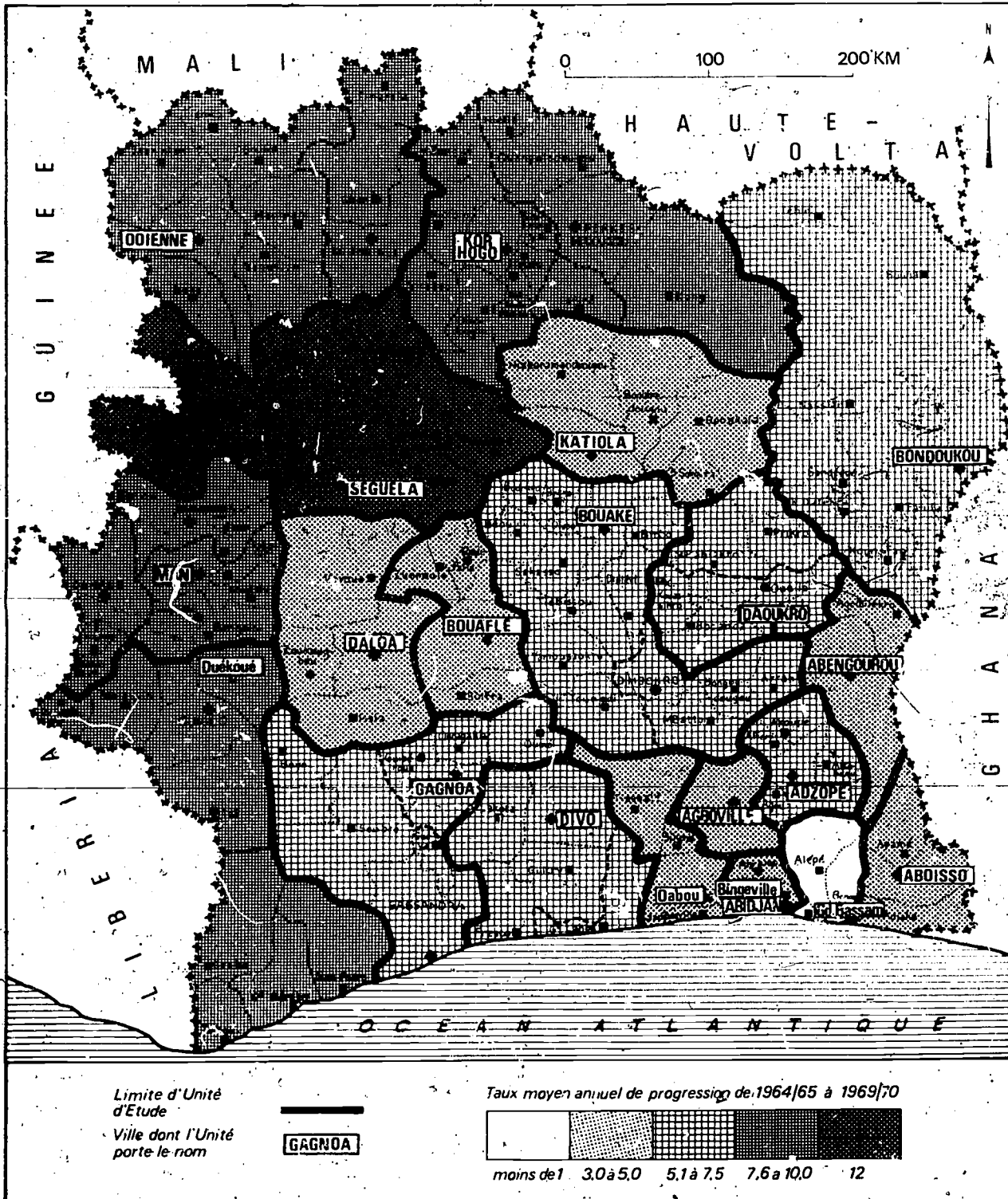
Cependant, l'intérêt de ces découpages est de faciliter les analyses chronologiques de l'évolution de la scolarisation ; car dès 1964/65, les statistiques scolaires sont suffisamment élaborées pour autoriser une comparaison de l'évolution de la scolarisation dans les différentes régions du pays.¹

C'est à l'intérieur de ces unités d'études qui figurent sur la carte 2 que nous avons étudié l'évolution régionale de la scolarisation primaire.

1. EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau 3 et la carte 2 décrivent l'évolution des effectifs d'élèves par unités d'étude dans les

1. Le développement de la scolarisation est surtout lié au fait démographique de l'augmentation de la population. Aussi même si le taux de scolarisation reste stationnaire, ou décroît dans une certaine mesure, les effectifs scolaires pourraient croître d'une année sur l'autre. Ce qui n'est pas toujours le cas dans les UE où l'on relève d'importantes irrégularités. Les causes de ces irrégularités sont multiples et certaines d'entre elles proviennent des difficultés rencontrées dans la collecte des données statistiques de base.
Défauts de transmission : Le mauvais état des voies reliant l'inspection de l'enseignement primaire à certaines écoles rend ces dernières pratiquement inaccessibles à certaines périodes de l'année. Les questionnaires adressés à ces écoles ou qui en reviennent ne parviennent pas toujours à destination.
Erreurs de calcul : Les inspections de l'enseignement primaire qui devaient totaliser les données qui arrivaient de toutes les écoles de leur circonscription avant de les envoyer au service des statistiques commettent certaines erreurs, car elles ne disposent pas du personnel qualifié nécessaire à ce genre de travail, ni du moindre équipement approprié.
Pertes : Dans leur manipulation et surtout pendant leur transport des écoles vers les inspections de l'enseignement primaire et le service des statistiques, des questionnaires remplis se perdent.



Carte 2. Evolution des effectifs par unité d'étude

Tableau 3. Evolution des effectifs d'élèves par unité d'étude - public et privé

Unités d'étude	Années scolaires						Taux moyen annuel de progression
	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70	
Abengourou	11 196	11 846	12 428	13 121	13 555	13 964	4,5
Abidjan	35 817	34 913	36 314	39 003	41 399	44 598	4,5
Aboisso	9 751	9 970	10 046	10 901	11 933	11 713	3,8
Adzopé	15 019	15 473	16 086	16 663	18 021	19 588	5,5
Agboville	15 062	14 492	15 035	16 114	16 582	17 438	3,0
Bingerville	13 432	13 854	14 653	16 190	17 923	20 117	4,8
Bondoukou	12 493	12 385	13 906	14 629	14 843	16 859	6,2
Bouaflé	12 987	12 661	13 801	14 898	15 088	16 388	4,8
Bouaké	58 152	59 286	64 789	71 344	73 019	79 041	6,4
Dabou	18 570	18 547	19 193	20 216	21 264	22 704	4,1
Daloa	20 356	20 252	23 736	24 181	25 393	25 888	4,9
Daoukro	10 300	10 771	11 239	11 822	12 504	13 708	5,9
Divo	16 764	16 213	17 660	19 072	21 081	24 077	7,5
Duékoué	29 300 ¹	9 465	10 867	11 192	12 262	13 813	9,9 ¹
Gagnoa	27 567	31 523	33 636	34 603	36 061	38 950	7,2
Grand-Bassam	12 234	11 565	12 325	13 278	13 837	12 813	0,9
Katiola	6 620	6 191	7 095	7 654	8 036	8 454	5,0
Korhogo	9 938	10 189	10 177	11 888	13 278	15 028	8,6
Man	29 300 ¹	21 182	24 396	25 788	24 650	31 025	10,0 ¹
Odienne	6 858	7 590	8 538	8 644	9 000	10 340	8,6
Séguéla	4 717	5 377	5 532	6 408	7 300	8 311	12,0
Total	347 133	353 745	381 452	407 609	427 029	464 817	6,0

1. Les documents disponibles ne permettant pas de séparer Duékoué et Man en 1964/65, leurs taux moyens annuels de progression respectifs ont été calculés sur une période de 4 ans à partir de 1965/66, 1965/66.

secteurs public et privé. On remarque que :

- le taux de croissance annuel moyen varie entre un minimum de 0,9 % par an (Grand-Bassam) à un maximum voisin de 12 % (Séguéla) ;
- les régions qui ont connu les taux de croissance les moins rapides semblent être celles où la scolarisation était déjà assez développée dès 1964/65 (Sud-région d'Abidjan et centre régions de Daloa et Bouaflé).

2. EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'OFFRE

Une manière d'apprécier le rythme de développement du réseau d'établissements et par conséquent la modification de la carte scolaire consiste à comparer l'évolution :

- du nombre d'écoles par unité d'étude. Le tableau 4 montre qu'en six ans, 320 écoles ont été ouvertes dans le pays, mais que dans certaines unités d'étude des écoles ont été fermées

(Agboville, Daloa, Grand-Bassam), dans d'autres le nombre d'établissements n'a presque pas varié (Abengourou, Adzopé), dans d'autres enfin, la carte scolaire s'est radicalement transformée, le nombre d'établissements s'étant accru de plus de 40 % en six ans (Duékoué, Man, Séguéla);

- du nombre de cours par unité d'étude. La carte 3 analyse les régions en fonction du taux de croissance du nombre de cours; elle fait apparaître la relative faiblesse du rythme de croissance du nombre de cours dans les sous-préfectures de l'Est du pays et dans les régions de Daoua et Bouaflé;

- du nombre de classes par unité d'étude. Sur 2 844 classes construites entre 1964/68 et 1969/70, près de la moitié (1 320) ont été construites dans quatre unités d'étude (Bouaké, Duékoué, Gagnoa et Man). Le tableau 4 donne les détails par région.

3. LES DONNEES SUR LES TAUX DE SCOLARISATION

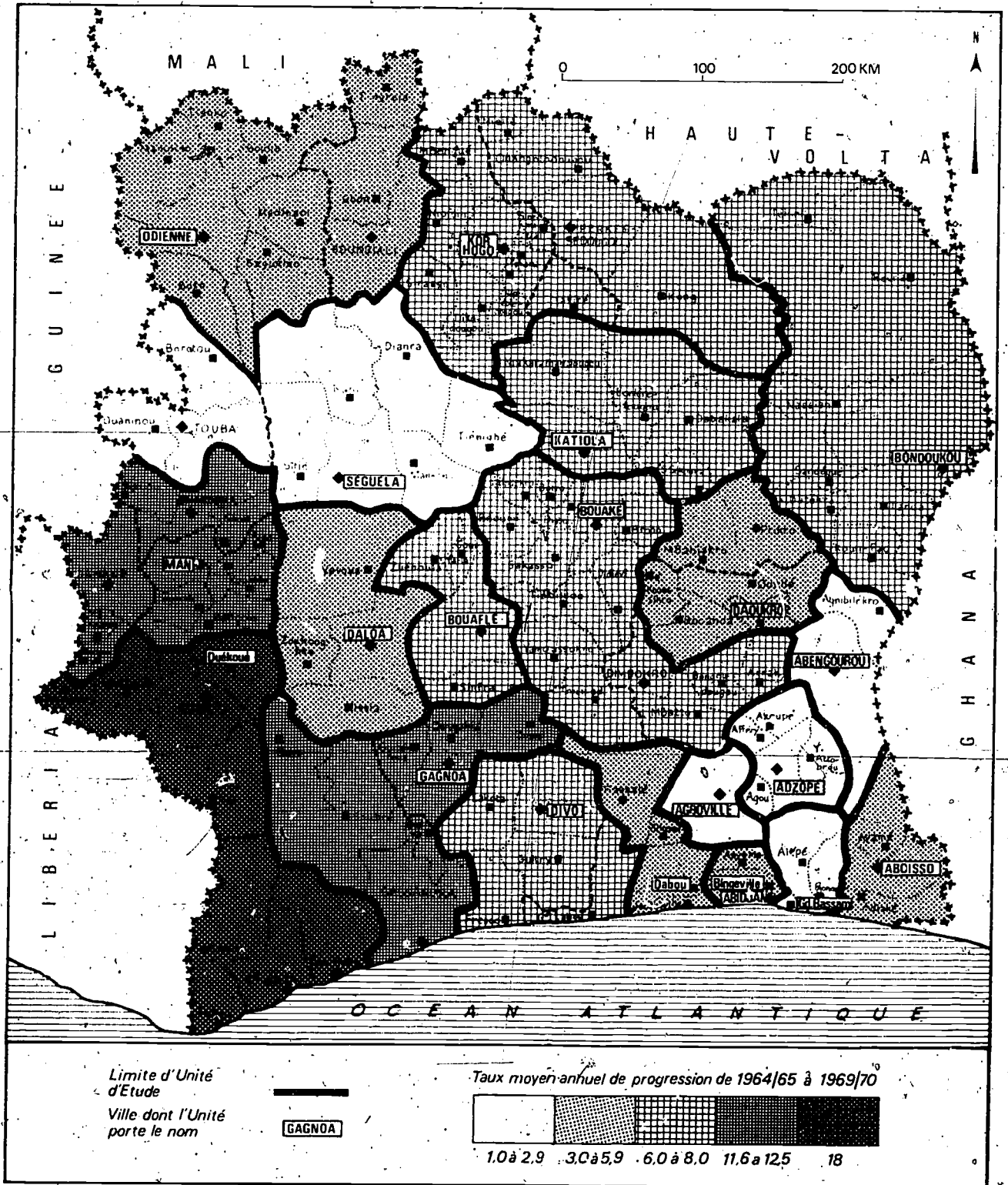
L'analyse de l'évolution des effectifs peut se faire soit à l'intérieur d'une unité d'étude pendant la période considérée (évolution dans le temps), soit

Tableau 4. Evolution du nombre d'écoles par unité d'étude - public et privé -

Unités d'étude	Années scolaires-						Taux moyen annuel de progression
	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70	
Abengourou	64	82	63	62	64	64	0,1
Abidjan	79	80	81	91	97	98	4,4
Aboisso	57	58	57	62	63	67	3,3
Adzopé	64	65	60	63	63	65	0,3
Agboville	75	78	77	75	77	74	0,5 ²
Bingerville	64	61	61	67	69	74	3,0
Bondoukou	110	115	115	120	130	138	4,6
Bouaflé	70	72	77	79	82	89	4,9
Bouaké	336	312	348	365	365	381	2,6
Dabou	100	97	98	98	100	103	0,6
Daloa	101	105	104	104	104	93	1,5 ²
Daoukro	64	58	57	65	65	68	1,2
Divo	87	81	87	100	104	116	5,9
Duékoué	159 ¹	57	61	62	60	89	11,8 ¹
Gagnoa	145	144	149	160	175	178	4,2
Grand-Bassam	59	57	57	58	60	53	0,5 ²
Katiola	51	43	55	60	62	65	5,0
Korhogo	71	66	69	75	83	95	6,0
Man	159 ¹	96	112	116	120	139	9,7 ¹
Odiénne	65	63	63	65	71	77	3,4
Séguéla	36	36	35	45	53	51	7,2
Total	1 857	1 806	1 886	1 992	2 067	1 177	3,2

1. Les documents disponibles ne permettant pas de séparer Duékoué et Man en 1964/65, leurs taux moyens annuels de progression respectifs ont été calculés sur une période de 4 ans à partir de 1965/66.

2. Taux de décroissance.



Carte 3. Evolution du nombre de cours par unité d'étude

Tableau 5. Evolution du nombre de classes par unité d'étude - public et privé -

Unités d'étude	Années scolaires						Taux moyen annuel de progression
	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70	
Abeïgourou	268	275	277	293	291	307	2,7
Abidjan	696	745	782	864	908	992	7,3
Aboisso	194	188	203	223	243	252	5,4
Adzope	337	359	356	354	371	389	2,9
Agboville	373	386	376	387	394	405	1,7
Bingerville	361	355	364	377	326	444	4,2
Bondoukou	293	290	311	314	365	426	7,8
Bouaflé	262	255	300	323	335	382	7,9
Bouaké	1 251	1 248	1 423	1 525	1 624	1 743	6,8
Dabou	415	417	417	454	475	501	3,8
Daloa	383	413	459	510	529	477	4,4
Daoukro	281	253	243	282	290	305	5,7
Divo	350	367	360	402	434	483	6,7
Duekoué	530 ¹	173	223	210	214	335	18,0
Gagnoa	520	520	625	723	832	899	11,6 ¹
Grand-Bassam	281	273	286	297	319	305	1,7
Katiola	151	156	172	172	190	202	6,0
Korhogo	221	208	247	263	294	324	8,0
Man	530 ¹	402	436	521	565	644	12,5 ¹
Odienne	179	209	184	190	223	224	4,6
Séguéla	90	92	105	140	179	192	2,5
Total	7 387	7 584	8 150	8 824	9 471	10 231	6,7

1. Les documents disponibles ne permettant pas de séparer Duekoué et Man en 1964/65, leurs taux moyens annuels de progression respectifs ont été calculés sur une période de 4 ans à partir de 1965/66.

dans toutes les unités d'étude pendant une année scolaire donnée (évolution dans l'espace). Dans les deux cas, l'un des meilleurs éléments de comparaison est le taux de scolarisation car les UE ne sont égales ni en étendue ni en population. Mais les données démographiques qui restent la base de ces taux ne sont pas toujours disponibles, comme nous l'avons signalé précédemment.

Toutefois, malgré l'imprécision des données démographiques relatives à la Côte-d'Ivoire, on peut estimer que 52,3 % de la tranche d'âge 7 à 12 ans est scolarisée dans l'enseignement primaire en 1971/72. La répartition de l'effort de

scolarisation est très inégale ; il existe de très grandes disparités d'une région à l'autre : le taux de scolarisation primaire varie de 13,6 % à 90,2 % selon les départements. On peut également remarquer que les zones les plus riches (forêt, café, cacao) sont les plus scolarisées, ces régions pouvant mieux participer à l'effort de formation ; les constructions scolaires étant à la charge de la population, d'autres obstacles s'ajoutent à la volonté d'homogénéisation exprimée par le plan : désaffection pour les postes de brousse souvent isolés et difficultés d'encadrement des élèves ; dispersion de la population dans certaines zones

de faible densité, accélération de la demande sociale d'éducation dans les zones fortement scolarisées, etc.

Un aspect important des disparités régionales peut être observé dans la scolarisation différente des populations rurales et urbaines. Deux facteurs interviennent ici, le premier, qu'on rencontre dans presque tous les pays du monde est la sous-représentation des populations rurales à l'école; le deuxième, spécifique à la Côte-d'Ivoire, découle de la procédure des constructions scolaires de l'enseignement primaire dont le principe est rappelé dans le plan; 'La construction des écoles primaires sera directement prise en charge par les populations dans le cadre, soit des collectivités locales, soit des organismes régionaux...'. Or, si les collectivités locales restent bien vivaces en brousse et dans les petites villes, il n'en est pas de même dans les grandes agglomérations où la solidarité traditionnelle joue de moins en moins: à Abidjan par exemple, il est devenu très difficile de récolter les fonds nécessaires à la construction d'une école, et la municipalité n'a pas créé d'impôt spécifique pour financer ce type d'opération.

La conjugaison de ces deux facteurs explique que, si ce sont les zones rurales qui sont les moins scolarisées, les enfants d'Abidjan et de Bouaké appartiennent à la deuxième catégorie la moins bien favorisée. Par contre, les enfants des petites villes sont les plus scolarisés (deux fois plus que les ruraux). On peut estimer qu'en 1970/71, les taux de scolarisation par grandes catégories étaient à peu près les suivants:

Grandes villes	50,7 %	
Centres importants	77,4 %	Ensemble urbain
Petites villes	91,0 %	59,0 %
Zones rurales	45,5 %	

Il faut évidemment considérer ces chiffres avec précaution en raison d'une part de la mauvaise

qualité des données démographiques, mais surtout à cause de la très grande mobilité géographique des enfants: un élève de brousse peut très bien être scolarisé dans une petite ville, et un abidjanais résider chez un 'correspondant' villageois pour trouver une place à l'école.¹

Si les populations animistes assez faciles à christianiser n'ont pas opposé une grande résistance à la scolarisation, il n'en était pas de même pour les régions islamisées qui pensaient, à tort ou à raison, que l'école française rendait mécréant. Cette crainte 'd'hérésie' faisait que l'on préférerait à l'école française l'école coranique. Imaginant mal les débouchés que l'école pouvait offrir à leurs enfants, les parents préféraient bien souvent utiliser leurs enfants dans les travaux agricoles.

Depuis quelques années, un courant d'harmonisation né dans le département d'Abidjan progresse vers l'intérieur du pays. Mais la volonté de réduire les disparités régionales rencontre de sérieux problèmes dont celui des enseignants qui refusent de rejoindre leurs postes dans les régions dites déshéritées, ou les abandonnent quand ils ont accepté, pour une raison ou une autre, d'y servir quelque temps. Dans cette perspective, quel peut être le rôle de la carte scolaire? C'est ce que nous allons examiner dans le chapitre suivant.

1. Longtemps l'école a été considérée comme un moyen de pénétration ou de domination des 'Blancs' auteurs des 'Travaux Forcés'. Il y avait donc, surtout chez les notables, une certaine crainte à y mettre les enfants. On raconte que seuls les enfants d'esclaves ou des gens pauvres étaient livrés aux Blancs, c'est-à-dire à l'école.

II. Les procédures de la carte scolaire en Côte-d'Ivoire

L'enseignement primaire ivoirien qui a conservé la structure française comprend trois cycles comportant chacun deux années CP1, CP2, CE1, CE2, CM1 et CM2. Si cette structure demeure la même depuis près d'un quart de siècle, son organisation par contre a subi de notables transformations.

En remontant quelques années en arrière, on constate qu'aux alentours de 1910, environ 2 500 élèves fréquentaient les écoles coloniales. Dix ans après, vers 1920, les effectifs atteignaient 5 000 élèves. Cette progression se poursuivra jusqu'en 1940, pour approcher le chiffre de 12 000 élèves avant d'être freinée par la 2ème Guerre Mondiale.

Ainsi en 30 ans, l'accroissement des effectifs n'était que de 9 500 élèves, soit une progression d'environ 5 % par an.

Après les hostilités, cette lente évolution devait se poursuivre jusqu'en 1957, sous la loi-cadre. L'autonomie retrouvée, l'effort du Gouvernement se porta vers l'expansion de l'enseignement primaire. Les populations de certaines régions, à économie relativement monétarisée, sensibilisées par les bienfaits de l'éducation, construisirent elles-mêmes des écoles en ne demandant au Gouvernement que des maîtres et des équipements. On assista en maints endroits à des ouvertures d'écoles, quelquefois peu justifiées par la faiblesse de leurs effectifs ou par la qualité des bâtiments. Cette pratique anarchique ne pouvait que déboucher sur de graves disparités entraînant un déséquilibre de la scolarisation. Devant cette situation grave pour le développement du pays, les responsables de l'éducation prirent des mesures (décret du 10 mars 1964), en créant un véritable service de carte scolaire dont les éléments de base constituent les commissions de carte scolaire, chargées de proposer les ouvertures d'écoles en fonction des données démographiques, économiques et financières des différentes régions.

1. LES COMMISSIONS DE CARTE SCOLAIRE

Si, d'une manière générale, le développement du système primaire reste fonction du dynamisme des collectivités, certaines régions économiquement retardées et certains centres urbains, pour des raisons particulières, reçoivent des fonds publics pour la construction de leurs écoles. Il faut aussi noter l'effort accompli par des organismes privés ou semi-publics dans ce domaine.

Toutefois, les commissions de carte scolaire constituent désormais l'organe au sein duquel se décident les programmes de développement de l'enseignement primaire; leurs interventions revêtent en principe deux aspects essentiels :

- prévoir et organiser l'accueil rationnel des élèves selon l'importance quantitative des effectifs à scolariser dans une circonscription donnée ;
- étudier dans le cadre d'un ensemble homogène, la structure qui permette une meilleure articulation des formes d'enseignement à dispenser. Dès lors, toute construction devra faire l'objet d'un programme approuvé par le Ministre et mentionnant le lieu d'implantation, les justifications d'ordre démographique, la structure des classes prévues (3-6-12 classes), les matériaux employés, etc. Quelle que soit la nature ou la confession de l'école, ces règles devront être observées. Ainsi peu à peu les ouvertures se normalisent, rendant le rôle des commissions déterminant.

Un arrêté du 11 décembre 1967 fixe la composition et le rôle de ces commissions selon les trois critères de référence suivants :

1. Commission départementale : Elle siège au chef-lieu de la préfecture sous la présidence du Préfet du département intéressé, le Directeur régional de l'enseignement assumant les tâches de Secrétaire général.
2. Commission spéciale de la ville d'Abidjan :

Elle siège à Abidjan sous la présidence du Maire de la ville. Cette commission a été créée en raison des problèmes scolaires particuliers que pose la ville.

3. La Commission nationale : Elle est l'organe suprême, présidée par le Ministre de l'Éducation nationale qui décide en dernier ressort. Le Ministre est chargé de faire approuver par le Conseil des Ministres les décisions prises et le programme établi avec l'aide de la Commission nationale ; il doit aussi superviser leur réalisation.

Sur le plan départemental, la carte scolaire fait l'objet d'études menées par des commissions créées au sein de chaque commission départementale. Celles-ci soumettent les résultats de leurs travaux à la commission départementale qui arrête les premières propositions selon un ordre de priorité. Toutes ces propositions départementales sont centralisées à la Direction de l'enseignement du premier degré qui les étudie, en fait la synthèse, les confronte avec les disponibilités en maîtres et émet un avis.

Les propositions des départements étudiées sont ensuite soumises à la Commission nationale qui arrête les propositions définitives pour la prochaine année scolaire.

Établies conformément à cette procédure, les décisions d'ouverture ou d'extension des écoles sont communiquées aux autorités départementales responsables et servent de guide à la préparation de la rentrée scolaire suivante.

2. EVALUATION DES PROCEDURES

L'application du décret du 10 mars 1967 se heurte à des difficultés pratiques. Après quatre années de fonctionnement, certaines erreurs du passé persistent tant au niveau des procédures qu'au niveau des décisions.

On peut noter, en premier lieu, que la construction des écoles demeure l'affaire des collectivités villageoises. La Commission nationale de Carte Scolaire a pour seul rôle d'affecter les maîtres ; par conséquent, elle ne peut qu'entériner les disparités existantes dans le dynamisme des régions ; autrement dit, les zones à haut revenu continueront à maintenir leur scolarisation galopante. En effet, les pressions politiques continueront d'infléchir les décisions de la Commission nationale de Carte Scolaire tant qu'il ne sera pas instauré un moyen de contrôle efficace des constructions des écoles.

De plus, bien que la Commission soit l'organe suprême de décision d'ouverture d'écoles, son action reste paralysée par des ouvertures clandestines qui s'opèrent parfois au détriment des zones plus nécessiteuses, rendant inopérante toute tentative de programmation des

constructions. Cette tendance entraine par ailleurs la Commission nationale de la Carte Scolaire à reconnaître des situations de fait. Des classes clandestines seront un jour reconnues et épongeront une partie non négligeable des maîtres disponibles. On se trouve alors chaque année devant des situations de classes à régulariser plutôt que de véritables créations d'écoles.

Cette pratique présente de graves inconvénients en ce sens qu'elle fausse la physionomie de l'expansion de l'enseignement primaire. A cet égard, le décret du 10 mars 1967 et les textes subséquents, s'ils donnent des directives d'ordre général de rationalisation de la carte scolaire, n'insistent pas assez sur les moyens à mettre en oeuvre.

Une autre difficulté réside dans la composition des commissions : la volonté du Gouvernement d'associer toutes les couches sociales à l'élaboration de la carte scolaire arrive parfois à paralyser l'action des services techniques d'exécution.

Existe-t-il une corrélation entre les demandes d'ouverture de classes par la population d'une inspection primaire¹ et son degré de scolarisation exprimé en taux d'inscription primaire² ?

Le coefficient de 0,519 que nous donnent les calculs et qui est schématisé sur le graphique 1 ci-après montre que dans une certaine mesure, plus une région est scolarisée, plus elle demande à l'être davantage (Voir graphique 1).

La comparaison des autorisations d'ouvertures de classes données par la CNCS avec les demandes des populations donne un indicateur que l'on pourrait appeler le degré de satisfaction des demandes. La corrélation de cet indicateur avec le taux d'inscription primaire donne un coefficient de 0,232. Ce coefficient négatif mis en évidence sur le graphique 2 ci-après montre la volonté de la CNCS de réduire les disparités régionales (voir graphique 2).

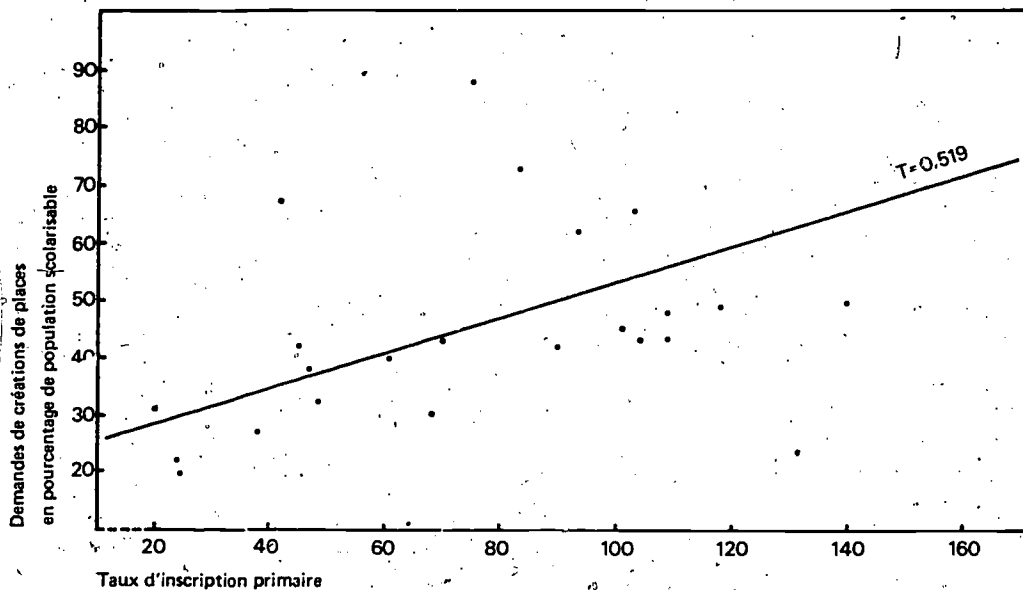
1. Demandes :

Somme des classes demandées par les commissions départementales entre 1968 et 1971 exprimées en pourcentage d'accueil de la population scolarisable 1967 : c'est-à-dire :

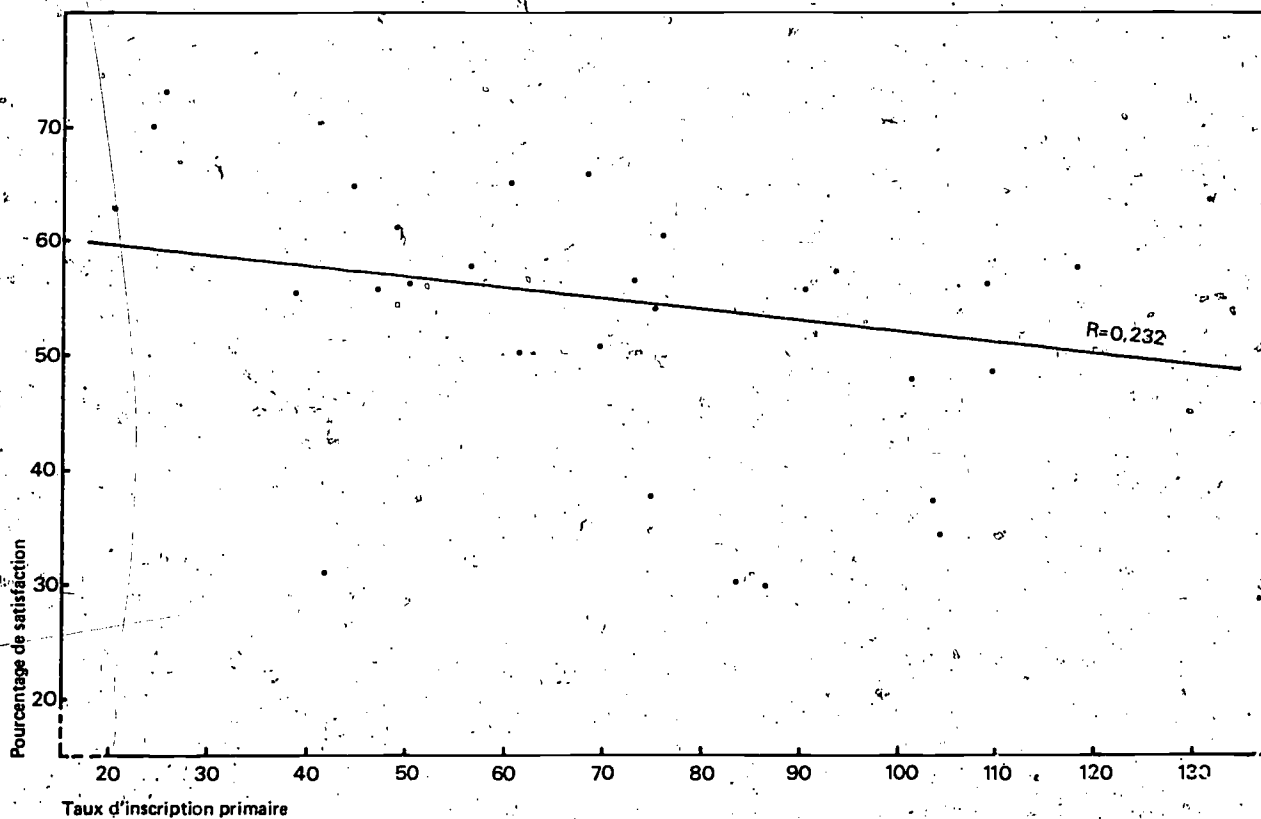
$$\frac{\text{Classes demandées} \times 44 \times 100}{\text{Population scolarisable 1967}}$$

44 est la norme du nombre d'élèves par classe.

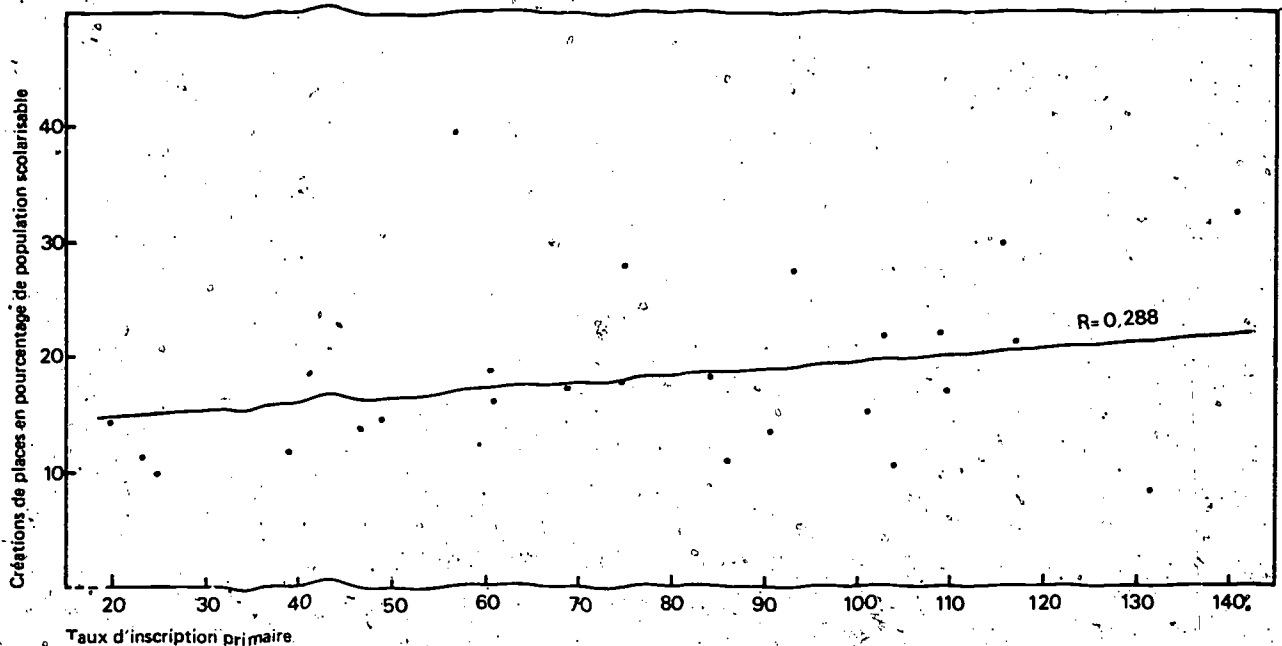
2. Taux d'inscription primaire ; pour les trois calculs de corrélation, le taux d'inscription primaire de 1967 a été retenu parce qu'il n'est pas influencé par les décisions de la CNCS ; il s'agit de la situation telle qu'elle existait lors de la création de cette commission.



Graphique 1. Demandes de créations de places par les différents départements entre 1968 et 1971.



Graphique 2. Pourcentage de satisfaction des demandes des départements par la Commission Nationale.



Graphique 3. Décisions de créations de places par la Commission Nationale (en pourcentage de population scolarisable du département)

Quant à la comparaison des ouvertures de classes autorisées par la CNCS¹ toujours avec le taux d'inscription primaire de 1967, elle se traduit par un coefficient de corrélation de 0,288.

Ceci signifie que, malgré la volonté de la CNCS de réduire les disparités régionales, son action demeure encore insuffisante pour corriger les demandes des départements. Il apparaît donc nécessaire de bâtir une politique à long terme de développement régional de la scolarisation (voir graphique 3).

Il faut remarquer que la CNCS ne fonctionne que depuis quatre ans. Les deux premières années de son fonctionnement ont consisté à régulariser des situations anarchiques créées du fait de l'explosion scolaire dès 1963; elle n'a exercé aucune influence sur l'évolution générale du système scolaire.

C'est depuis deux ans qu'elle intervient réellement dans le développement de l'enseignement primaire. Pour ces raisons, il n'y a tout au moins pour l'instant aucun rapport entre ses décisions des deux dernières années et les taux de scolarisation.

Les actions conjuguées du secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement primaire et la télévision éducative et divers services intéressés établiront dans les années à venir des rapports plus étroits pour amener la CNCS à jouer un rôle plus dynamique.

3. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE SCOLARISATION PRIMAIRE SELON LE PLAN D'EDUCATION, ET LEUR INFLUENCE SUR LA METHODOLOGIE DE LA CARTE SCOLAIRE

La croissance de l'enseignement primaire entre 1950 et 1960 a été extrêmement rapide (moyenne annuelle = +22%), mais une stabilisation des admissions au CP1 à partir de 1963/64 a permis de maîtriser cette expansion tout en facilitant des progrès importants de l'instruction. Les effectifs sont passés entre 1960/61 et 1970/71 de 239 000 à 502 000 enfants. La proportion de la classe d'âge 7 à 12 ans effectivement scolarisée peut être estimée à 52 % à l'aube de cette nouvelle décennie, alors qu'elle était de 43 % en 1964/66 et de l'ordre de 33 % en 1960/61.

Les perspectives de développement de la scolarisation primaire entre 1971 et 1980 sont très ambitieuses, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

1. Somme des autorisations d'ouverture de classes entre 1967 et 1971, exprimées en pourcentage d'accueil de la population 1967, c'est-à-dire :

$$\frac{\text{Classes autorisées} \times 44 \times 100}{\text{Population scolarisable 1967}}$$

Qualitativement, la Côte-d'Ivoire a commencé à mettre en œuvre un ensemble de réformes touchant à la fois la révision des programmes d'enseignement, la réduction du nombre d'élèves par classe, la rénovation de la formation des instituteurs-adjoints, le recyclage des maîtres en service et l'amélioration des fournitures scolaires.

Pour réaliser toutes ces améliorations avec le maximum d'efficacité, la Côte-d'Ivoire a choisi d'utiliser un soutien pédagogique puissant : à partir de l'année scolaire 1971/72, la télévision scolaire est introduite progressivement dans les classes de l'enseignement primaire ; l'objectif est de couvrir l'ensemble des CP1 publics pour la rentrée 1975, de sorte que six ans plus tard tous les CM2 suivraient le programme télévisuel.

L'un des effets attendus de ces réformes pédagogiques et de la télévision scolaire est la suppression presque complète des redoublements. Nous reviendrons sur ce point car il a des effets importants sur la carte scolaire.

Quantitativement, l'objectif principal est de scolariser l'ensemble des enfants de six ans en 1980. Le tableau 6, extrait du 'plan d'éducation' montre deux périodes bien distinctes dans la poursuite de cet objectif : de 1970 à 1975 l'accroissement des effectifs du CP1 est très lent : il s'agit de l'époque de mise en place de la télévision scolaire ; à partir de 1975, l'enseignement public prendrait 10 000 élèves supplémentaires par an au niveau du CP1.

En 1979, la classe d'âge 6-7 ans sera de 170 000 enfants. En stabilisant les effectifs de l'enseignement privé à 110 000 élèves pour l'ensemble du cycle - ce qui correspond effectivement aux intentions des responsables de cet enseignement - on peut considérer que les nouveaux inscrits y seront de l'ordre de 20 000. L'enseignement public devrait, en conséquence, intégrer dans ses classes la différence, soit 145 000 à 150 000 élèves. On atteindra ainsi, vers 1986, la scolarisation totale de la classe d'âge 6-11 ans.²

Les projections d'effectifs telles qu'elles apparaissent dans le plan sont en fait la somme de trois projections différentes : les élèves suivant l'enseignement télévisuel avancent selon un système de promotion automatique, les élèves de l'enseignement traditionnel - moins nombreux chaque année dont les flux évoluent dans le système selon la trilogie classique : promotion, redoublement, abandon, et enfin une troisième catégorie d'élèves qui se trouvent dans la classe qui précédera la mise en place de la télévision et des nouveaux programmes, et qui, de ce fait, ne peuvent pas redoubler une fois passé le CP1.

Il découle de cette introduction de la promotion automatique que le nombre de places disponibles pour des nouveaux élèves va s'accroître très rapidement au fur et à mesure de la disparition des redoublants ; ainsi, selon la programmation du plan, les effectifs des CP1 publics devraient passer de 92 000 à 95 000 entre 1971/72 et 1974/75, soit une augmentation de 3,3 % ; pendant la même période, le nombre de places disponibles pour les enfants s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement primaire passerait de 64 400 à 85 690, soit un accroissement de 33,1 % (voir tableau 7) ; la réforme qualitative de l'enseignement a donc un effet considérable sur l'objectif quantitatif de scolarisation totale des enfants de six ans.

Lorsque la télévision aura touché toutes les classes primaires (en 1980 selon la programmation actuelle) tous les enfants entreront dans l'enseignement primaire à 6 ou 7 ans et y resteront six ans, ce qui est loin d'être le cas actuellement puisque 82 % des élèves se trouvant actuellement en sixième ont eu une scolarité primaire supérieure à six ans ; il s'agit là du meilleur quart des élèves provenant du CM2.³

Ce changement est extrêmement important en ce qui concerne la carte scolaire, car à terme, les écoles devront pouvoir accueillir six classes d'âge et non sept ou huit comme c'est le cas lorsque le taux de rétention du système est trop grand.

Ceci permet à la Côte-d'Ivoire d'utiliser pour ses calculs de carte scolaire un indicateur particulier ; le taux d'inscription primaire (effectifs totaux/classe d'âge sept à douze ans) de préférence au classique taux de scolarisation (effectifs de sept à douze ans/classe d'âge sept à douze ans). Si l'écart entre ces deux mesures est encore important (en 1972 le taux d'inscription primaire = 70 % et le taux de scolarisation = 52,3 %), cette différence disparaîtra lorsque la rénovation du système primaire aura gagné toutes les classes.

Cette mesure permet dès à présent de connaître les sous-préfectures qui ont une infrastructure scolaire supérieure à leur population scolarisable.

1. Par 'plan d'éducation' il faut entendre le chapitre du 'plan de développement économique, social et culturel 1971/75' consacré au développement culturel.
2. Plan d'éducation
3. Le quart des effectifs totaux du CM2 réussit le concours d'entrée en sixième.

Tableau 6. Enseignement primaire public - Effectifs annuels et mise en oeuvre de la télévision scolaire

	1970/71	1971/72	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80
CP1 - Total	92 000	92 000	93 000	94 000	95 000	105 000	115 000	125 000	135 000	145 000 ¹
-SS. IV ²		20 990	41 980	62 960	83 950	<u>105 000</u>	115 000	125 000	135 000	145 000
CP2 - Total	71 130	76 600	80 910	84 150	88 030	91 920	105 000	115 000	125 000	135 000
-SS. TV		-----	20 990	41 980	62 960	83 950	<u>105 000</u>	115 000	125 000	135 000
CE1 - Total	62 680	66 090	74 740	78 810	83 810	88 950	84 840	105 000	115 000	125 000
-SS. TV			-----	20 990	41 980	62 960	83 950	<u>105 000</u>	115 000	125 000
CE2 - Total	52 960	56 590	59 840	70 450	77 020	83 430	89 250	84 690	105 000	115 000
-SS. TV				-----	20 990	41 980	62 960	83 950	<u>105 000</u>	115 000
CM1 - Total	49 680	54 620	58 830	62 530	69 190	75 180	80 860	85 840	84 910	105 000
-SS. TV					-----	20 990	41 980	62 960	83 950	<u>105 000</u>
CM2 - Total	56 600	58 760	60 100	60 450	60 030	69 110	75 500	82 290	87 920	84 850
						-----	20 990	41 980	62 960	83 950
Total général	385 050	404 600	426 820	450 390	472 990	513 590	550 450	597 820	652 830	709 850
SS. TV		20 990	62 970	125 930	209 880	314 880	429 880	533 890	626 910	708 950

- à la droite des lignes suivantes :

----- cessation des redoublements dans les classes qui suivront les émissions de l'année suivante, mise en oeuvre de la TV à 100 % des effectifs touchés.

1. à partir de 1979/80 chaque année la totalité de la classe d'âge de 6 ans sera scolarisée.
2. SS. TV : nombre d'enfants suivant les cours de la télévision scolaire

Tableau 7: Evolution des entrées au CP1 dans l'enseignement public en fonction de la programmation du plan

	Effectifs du CP1 enseignement public			Redoublants	Places disponibles pour nouveaux élèv.
	Total	Télévisuel	Traditionnel		
1969/70	84 757	-	84 757		
1970/71	92 000	-	92 000	25 430	66 570
1971/72	92 000	20 990	71 010	27 600	64 400
1972/73	93 000	41 980	51 020	21 300	71 700
1973/74	94 000	62 960	31 040	15 310	78 690
1974/75	95 000	83 950	11 050	9 310	85 690
1975/76	105 000	105 000	-	3 320	101 680

Tableau 8. Situation de l'enseignement du premier degré au 1er janvier 1972 - Résumé statistique

I. Structure d'accueil

	Public	Privé	Total
Nombre d'élèves	1 855	426	2 281
Nombre de classes	8 989	2 490	11 479
Nombre de cours	11 281	2 890	14 171

II. Personnel enseignant

	Inst.	Inst. Adj.	Moniteurs	Monit. Adj.	Total	Dt. Femmes
Public VA	1 308	6 468	1 062	103	8 941	597
%	14,6	72,3	11,9	1,2	100,0	6,7
Privé VA	252	926	814	503	2 495	617
%	10,1	37,1	32,6	20,2	100,0	24,7
Total VA	1 560	7 394	1 876	606	14 436	1 214
%	13,6	64,7	16,4	5,3	100,0	10,6

III. Effectifs

	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Public G	51 080	48 758	43 265	36 676	36 367	44 007	263 158
Public F	35 887	31 150	26 581	21 214	19 138	18 163	152 133
T	86 967	79 908	69 846	57 890	55 505	62 170	415 286
Privé G	14 310	10 954	10 835	10 066	10 989	13 729	70 883
Privé F	10 566	7 061	6 808	5 833	5 712	5 466	41 446
T	24 876	18 015	17 643	15 899	16 701	19 195	112 329
Total G	68 390	59 712	54 100	46 742	47 356	57 736	334 086
Total F	46 453	38 211	33 389	27 047	24 850	23 629	193 579
T	114 843	97 923	87 489	73 789	72 206	81 365	527 615

Conclusions de la première partie

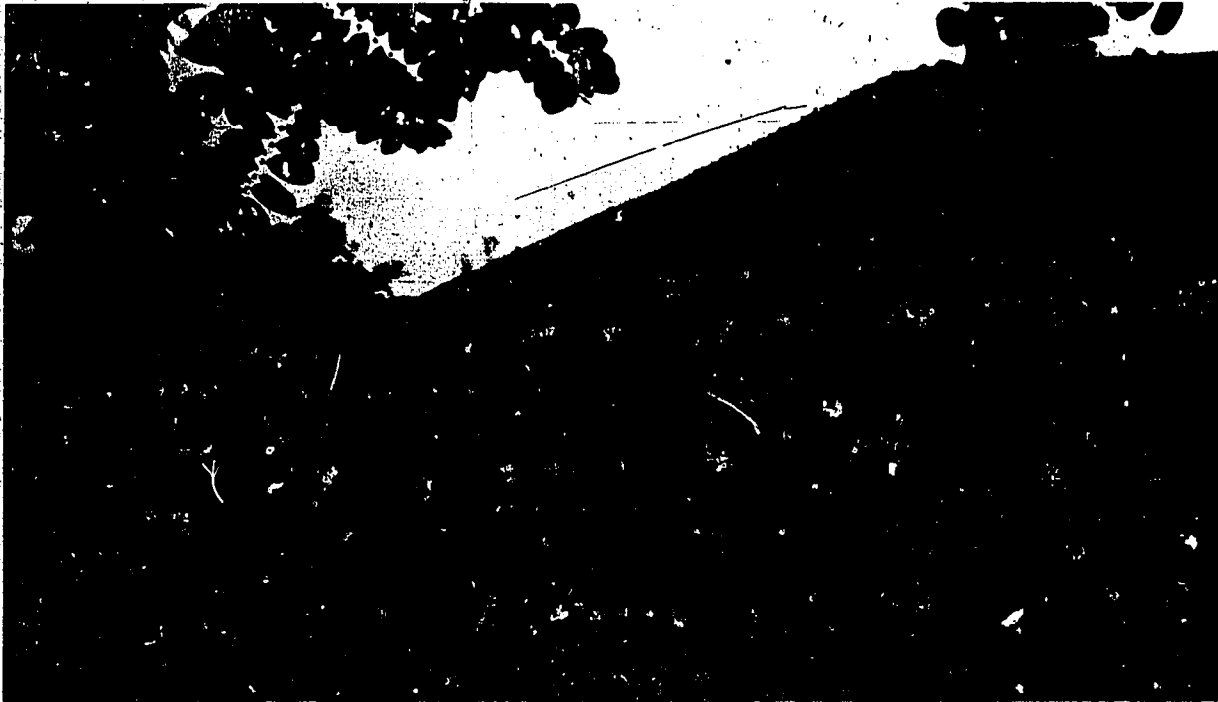
Aux termes de cette partie, trois conclusions importantes peuvent être dégagées :

1. D'une part, malgré l'expansion considérable de l'enseignement primaire en Côte-d'Ivoire, le pays est loin d'avoir atteint l'objectif de scolarisation primaire universelle, certaines régions n'ayant pas encore réussi à admettre un enfant sur deux à l'école primaire ;
2. L'expansion de la scolarisation s'est développée de manière très différente selon les régions, malgré l'introduction du mécanisme des commissions de la carte scolaire. De fait, ces commissions n'ont pas contribué suffisamment à rationaliser les décisions d'implantation des locaux - les initiatives étant largement dans les mains des collectivités locales - ni à éliminer les disparités régionales qui demeurent élevées dans ce pays.
3. L'adoption de la télévision éducative en Côte-d'Ivoire s'accompagne d'une série de

réformes qui sont susceptibles d'affecter de façon significative la structure et les caractéristiques de l'offre d'enseignement. Il devient donc impératif d'étudier et de mettre au point une méthodologie de préparation de la carte scolaire.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la deuxième partie de ce rapport. Il est supposé implicitement que des réformes appropriées seront prises pour améliorer le fonctionnement des commissions de la carte scolaire. Nous nous sommes limités dans ce rapport à la mise au point d'une méthodologie.

-
1. Ce qui ne signifie pas que le principal obstacle à la mise en oeuvre d'une carte scolaire rationnelle en Côte-d'Ivoire soit d'ordre méthodologique ; le chapitre II laisse penser qu'il est de nature institutionnelle et politique.



Côte-d'Ivoire : une école inachevée mais déjà utilisée.

Photo : Jacques Hallak



Côte d'Ivoire : la télévision dans une école rurale de Dabakala.

Photo : Jacques Hallak

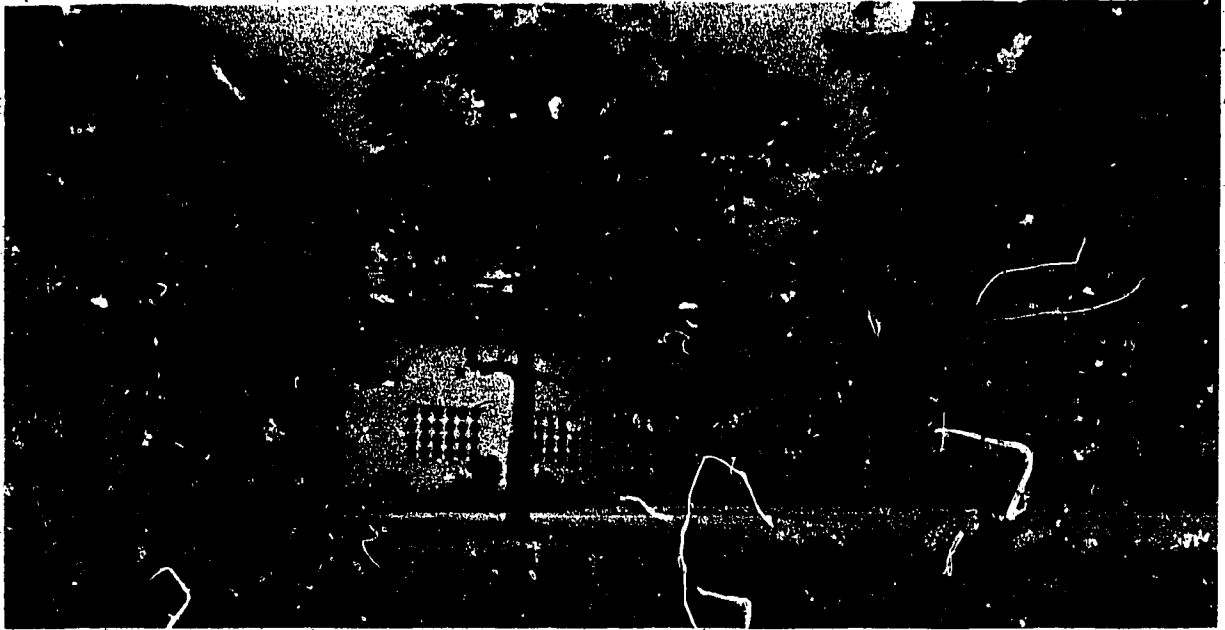


Photo : Jacques Hallak

Côte-d'Ivoire : une nouvelle école rurale.



Photo : Jacques Hallak

Côte-d'Ivoire : une école primaire rurale typique des sous-préfectures du nord.

DEUXIÈME PARTIE

Deux études pilotes

L'objet de cette partie est de présenter deux études pilotes entreprises dans deux sous-préfectures de la Côte-d'Ivoire. Le choix des sous-préfectures a été fait en fonction des six critères suivants :

1. Zone géographique : forêt/savane. Selon une étude récente (1971) la structure démographique (âge, sexe) de la population africaine est différente selon que l'on se trouve en forêt ou en savane. En particulier le groupe d'âge 5 à 14 ans représenterait (i) en forêt 11,4 % de la population totale masculine, 10,3 % de la population totale féminine ; (ii) en savane les pourcentages seraient respectivement de 13,9 % et de 13,7 %.
2. Répartition de l'habitat : regroupé, dispersé, linéaire le long des grandes routes. Les formules d'organisation de l'offre varient évidemment selon ces trois types de distribution de l'habitat qu'on rencontre en Côte-d'Ivoire.
3. Niveau de développement économique : Elevé/faible. Comme on l'a vu précédemment, les collectivités les plus riches sont généralement les plus dynamiques et connaissent un développement très rapide de leur scolarisation.

4. Phénomènes migratoires : La Côte-d'Ivoire comme les pays voisins de l'Afrique tropicale, connaît de forts mouvements migratoires. Certaines régions sont d'émigration, d'autres d'immigration ; les conséquences sur les perspectives d'évolution de la carte scolaire sont évidemment diamétralement opposées.
5. Niveau de développement de la scolarisation : Faible/élevé ; non seulement les besoins de création d'écoles varient, mais les possibilités de restructuration de l'offre sont plus ou moins grandes.
6. Disponibilités des données démographiques : L'un des paramètres essentiels de la carte scolaire est l'évolution de la population du groupe d'âge scolarisable. La connaissance de cette évolution est donc un préalable important à la préparation de la carte. Les données démographiques sont souvent imprécises en milieu rural et les 'cahiers de village' rarement tenus à jour.

Compte tenu de ces critères et après de larges consultations avec les représentants du Ministère de l'Éducation, le choix s'est porté sur les sous-préfectures de Sikensi au sud, de Dabakala au nord, que nous allons étudier successivement dans les chapitres suivants.

III. La carte scolaire de Sikensi

1. QUELQUES DONNEES DE BASE SUR SIKENSI

Située à 95 km. au nord-ouest d'Abidjan, la sous-préfecture de Sikensi couvre une superficie de 1.582 km². Elle est limitée au nord par le département d'Agboville, au sud par celui de Dabou, et à l'ouest par la sous-préfecture de Tiassalé. (voir Carte A).

Le relief est formé de plateaux vallonnés ; dans ces vallons coulent un certain nombre de petites rivières, telles que la Bécédi, le Gbébo, la Kpa et la Moutoukpa.

La région est placée sous l'influence du climat atténué avec de fortes précipitations variant entre 1 600 et 1 800 mm. conférant au climat une humidité permanente et une végétation largement 'secondarisée'.

Plusieurs cultures se pratiquent dans la région de Sikensi : ignames (1 276 T), banane plantain (21 500 T), manioc (12 000 T), tarot (200 T), maïs (126 T), riz (200 T), patates (100 T).

La production des cultures industrielles se compose de 2 008 T de café, 300 T de cacao, 6 000 T de cola, 1 300 T de bananes (poyo) et 140 T d'ananas.

A l'agriculture s'ajoute un artisanat local de bijouterie et de poterie. Il existe également une carrière de pierres à Brafouébi.

Rattachée pendant longtemps à la sous-préfecture de Dabou, l'histoire de Sikensi se confond avec celle-ci. De sa création récente découle un nombre réduit de services ; l'administration générale est cependant représentée par la santé, l'agriculture, les P et T.

Sa situation sur l'axe principal Abidjan-Bouaké fait de Sikensi une région promise à un avenir prospère.

La population totale est évaluée à 24 740¹ habitants répartis dans 17 villages, soit une densité de 15,6 au km². Ces 17 villages reliés par 100 km. de route non bitumée, sont peuplés de l'ethnie Abidji qui comprend 94 % de la population

totale. Les 17 villages qui composent la sous-préfecture de Sikensi n'ont été recensés qu'en 1966. Un autre recensement a eu lieu en 1971, mais il n'a atteint que sept villages qui sont : Bakanou A, Bakanou B, Elibou, Yaobou, Soukcukro, Sahuyé, Gomon. On ne dispose pas de données sur les migrations. Mais on peut noter que quelques plantations (ananas-banane) attirent une main-d'oeuvre saisonnière composée de voltaïques et de maliens.

L'analyse des données se faisant sur l'année 1971, une estimation des populations non recensées s'est avérée nécessaire pour avoir des estimations homogènes.

Pour ce faire, l'on a calculé un coefficient de correction sur la base d'un taux d'accroissement de la population pour la période 1966/71 (voir annexe à ce chapitre.

2. L'ETAT DE LA SCOLARISATION EN 1971/72 A SIKENSI

La sous-préfecture comprend 16 écoles de 89 classes, 101 cours. L'ensemble des effectifs est de 3 874 élèves dont 2 678 dans les 12 écoles publiques et 996 dans les quatre établissements privés (voir tableau 9). Les tableaux 10 à 21 analysent la situation de la scolarisation à Sikensi (voir également carte B).

La situation générale des écoles nous est donnée par le tableau 10. Les deux premières colonnes de ce tableau montrent que dans l'ensemble les structures pédagogiques sont respectées bien que certaines écoles n'aient pas atteint leur structure finale (3-6-12 classes).

1. Les chiffres de production et de population datent de 1970.

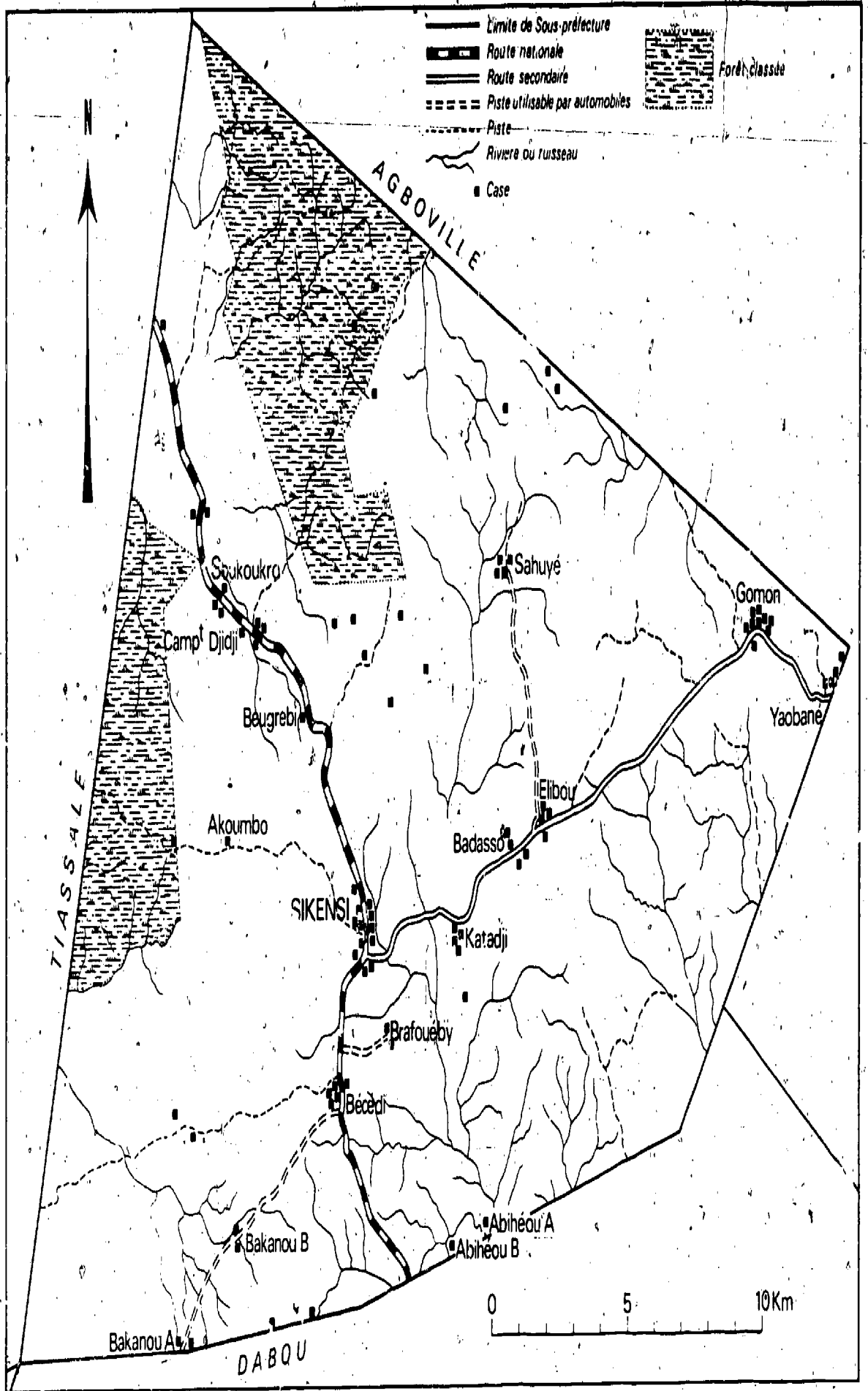


Tableau 9. Situation au 1.1.1972

Rubriques	Sikensi		Total
	Public	Privé	
Nombre d'écoles	12	4	16
Nombre de classes	69	22	91
Nombre de cours	77	24	101
Nombre de maîtres	67	23	90
Nombre d'élèves	2 878	996	3 874

Tableau 10. Sous-Préfecture de Sikensi - Situation générale des écoles

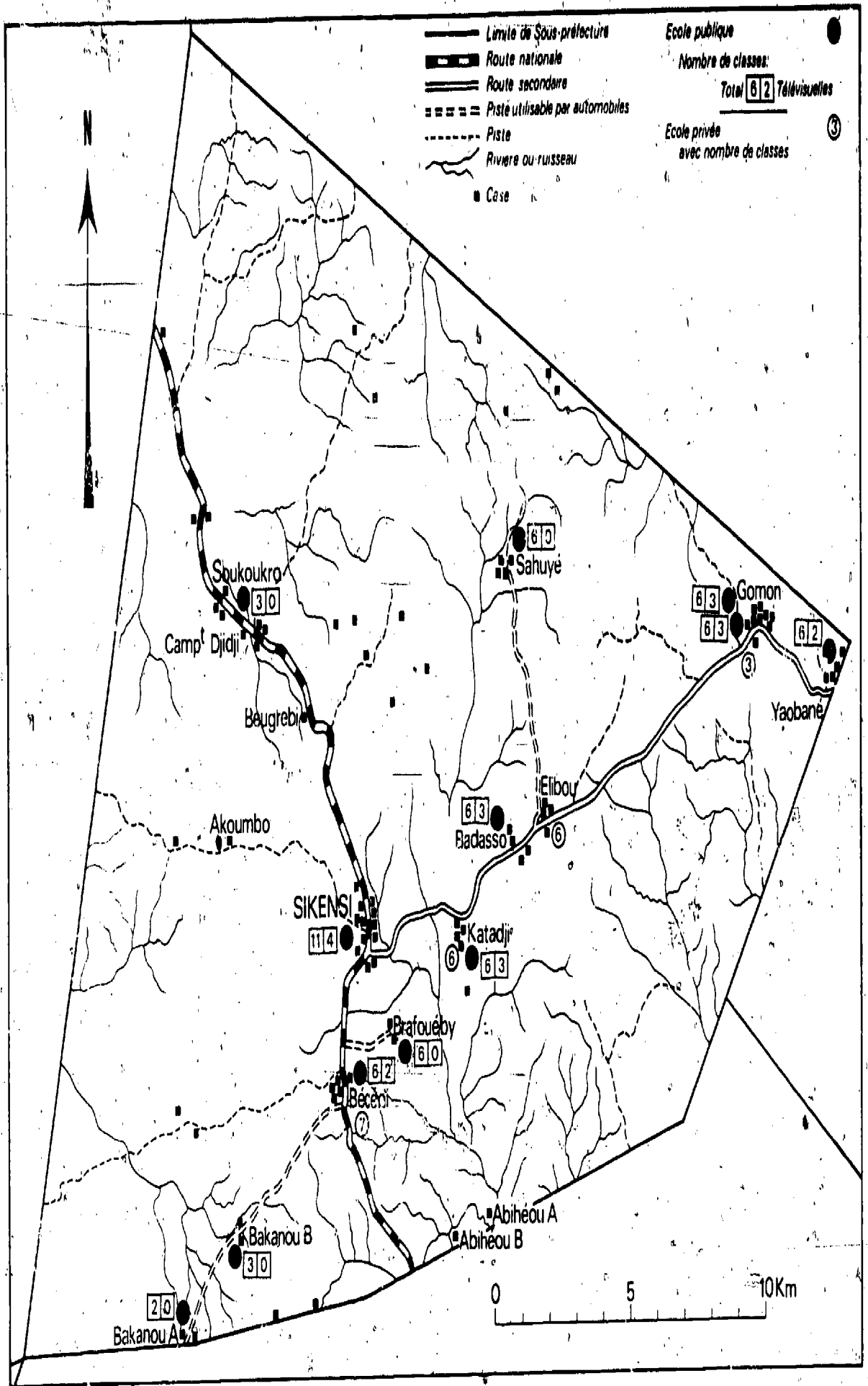
Ecoles	Cours	Nombre de classes	Nombre de cours	Nombre d'élèves	Nombre de maîtres	Nombre d'élèves par maître
Badasso no. 1		6	6	259	6	43
Bakanou 'A' no. 2		2	6	113	2	57
Bakanou 'B' no. 3		3	6	147	3	49
Bécedi no. 4		6	6	272	6	45
Braffoueby no. 5		6	6	226	6	38
Gomon no. 6		6	6	276	6	46
Katadji no. 7		6	6	240	6	40
Sahuyé no. 8		6	6	269	6	45
Sikensi no. 9		11	6	434	11	39
Soukouro no. 10		3	6	120	3	40
Yaoubou no. 11		6	6	246	6	41
Bécedi cath. no. 12		7	6	315	7	45
Ellibou cath. no. 13		6	6	316	6	53
Gomon Prot. no. 14		3	5	133	3	44
Katadji Prot. no. 15		6	6	232	6	39
Gomon no. 16		6	6	276	6	46
Total		89	95	3 874	93	43

Quoique le nombre de maîtres ne corresponde pas au nombre de cours, le rapport élèves/maitre correspond dans l'ensemble à la norme 44 fixée par le ministère de l'Education nationale (43,0 en moyenne pour la sous-préfecture). Quelques exceptions méritent d'être notées : Bakanou A (57) ; la no. 5 (38) ; la no. 9 (39) ; la no. 13 (53) et la no. 15 (39).

La répartition des élèves par cours et par sexe suivant l'ordre d'enseignement se présente ainsi : l'enseignement public accueille 1 683 garçons contre 1 195 filles ; dans le privé, 578 garçons

contre 418 filles. Il est intéressant à cet égard de noter que la situation est la même dans les deux secteurs public et privé. La proportion des filles pour l'ensemble des effectifs représente 41 % contre environ 36,7 % au niveau national. C'est le signe que la scolarisation des filles progresse d'une manière satisfaisante. Ce pourcentage est très élevé au niveau des CP1 et CP2, mais diminue au fur et à mesure qu'on s'achemine vers le CM2 (voir tableau 11). Il s'agit là d'un phénomène transitoire : les filles comblent leur retard en ce qui concerne la scolarisation primaire.

Carte B. La carte scolaire de Sikensi, 1971/72.



37

La carte scolaire de Sikensi

Tableau 11. Sous-Préfecture de Sikensi - Répartition des élèves suivant les cours, l'ordre d'enseignement et le sexe

Cours	1970/71				1971/72			
	Garç.	Filles	Total	% des filles	Garç.	Filles	Total	% des filles
CP1	285	250	535	46	154	102	256	39
CP2	280	265	545	48	86	73	159	45
CE1	271	217	488	44	75	69	144	47
CE2	310	186	496	37	75	65	140	46
CM1	254	141	395	35	108	67	175	38
CM2	283	136	419	32	80	42	122	34
Total	1 683	1 195	2 878	41	578	418	996	41

Tableau 12. Sous-Préfecture de Sikensi - Taux de redoublement par école et par cours

Cours Ecoles	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Taux moyens
Badasso no. 1	38,9	37,7	40,4	37,5	27,0	48,6	38,3
Bakanou 'A' no. 2	6,3	8,0	-	-	15,4	37,0	16,7
Bakanou 'B' no. 3	13,2	20,0	8,0	13,0	22,2	33,3	18,3
Bécédi no. 4	43,1	38,9	32,5	34,3	38,7	70,8	43,1
Braffoueby no. 5	29,1	36,1	40,6	51,4	51,4	44,4	42,2
Gomon '1' nos. 6 et 16 ¹	25,7	25,5	24,0	26,5	41,3	51,9	32,5
Katadji no. 7	15,9	14,0	13,6	21,6	35,3	46,2	24,4
Sahuyé no. 8	30,5	26,8	26,0	22,0	20,4	35,0	26,8
Sikensi no. 9	34,3	22,0	38,0	30,6	17,6	54,7	32,9
Soukouro no. 10	30,0	26,3	10,0	30,0	27,3	64,0	31,3
Yaoubou no. 11	37,0	36,4	52,4	27,0	16,7	43,3	35,5
Bécédi cath. no. 12	35,0	16,3	2,9	14,3	15,7	21,4	17,6
Ellibou cath. no. 13	11,5	22,4	41,7	37,8	40,4	65,0	36,5
Gomon prot. no. 14	23,1	10,5	52,6	17,6	12,5	-	28,3
Katadji prot. no. 15	13,1	55,3	22,2	16,1	43,3	42,3	32,1
Gomon no. 16							

1. Les documents disponibles ne permettent pas de séparer ces deux écoles

La part des redoublants est un autre facteur intéressant. Le tableau 12 indique que ce taux varie selon les cours et le sexe. Pour l'année scolaire 1970/71-1971/72 sur le total des effectifs, 32,7 % des filles ont redoublé, contre 31,3% de garçons. Ce taux est plus fluctuant au niveau des différents cours, surtout au CM2 à cause du barrage que constitue l'examen d'entrée en 6ème.

Les taux de promotion restent faibles, situés environ entre 52,9 et 77,7 % selon les écoles et les cours.

Le tableau 13 nous donne une autre indication qui porte sur le taux d'inscription par village-école. Dans trois secteurs, ce taux dépasse les 100 %; ceci peut s'expliquer dans certains cas parce que les élèves restent plus de six ans dans

Tableau 13. Sous-Préfecture de Sikensi - Calcul du taux d'inscription primaire par village-école

Villages-écoles	Cours	Effectif de l'école	Effectif hors village	Elèves du vill. scolarisés ailleurs	Total des scolarisés du village (2+3+4)	Pop.l. scolarisable du village née en 1961 et 1966	Taux d'inscription % (5/6)
1.		2.	3.	4.	5.	6.	7.
Badasso no. 1		259	33	17	248	290	83,7
Bakanou 'A' no. 2		113	1	2	114	91	125,3
Bakanou 'B' no. 3		147	21	2	128	155	82,6
Bécédi no. 4		276	4	-	-	-	-
Braffouéby no. 5		226	15	1	212	208	101,9
Gomon '1' no. 6		276	5	-	-	-	-
Katadji no. 7		240	22	-	-	-	-
Sahuyé no. 8		269	-	36	305	547	55,7
Sikensi no. 9		434	17	60	477	970	49,1
Soukougro no. 10		120	33	4	91	79	115,1
Yaoubou no. 11		246	2	4	248	331	74,9
Bécédi cath. no. 12		315	27	-	-	-	-
Ellibou cath. no. 13		315	38	25	303	530	57,1
Gomon prot. no. 14		133	1	-	-	-	-
Katadji prot. no. 15		232	55	-	-	-	-
Gomon prot. no. 16		276	2	-	-	-	-
Total		3 874	275	174	3 773	5 209	72,4

Note : Les effectifs de Gomon (nos 6, 14, 15), de Katadji (no. 7, 15) et Bécédi (nos 4, 12), ont été groupés pour le calcul du taux d'inscription.

l'enseignement primaire. Remarquons qu'en moyenne 7 % de l'effectif scolarisé provient d'autres villages, mais que pour Soukougro, 28 % des élèves viennent d'ailleurs ; pour Bakanou, 21 % et pour Badasso, 13 %. Ces trois villages-école exercent une forte attraction sur les villages voisins. Le taux moyen d'inscription est d'environ 72 % (voir tableau 14).

Des 275 élèves non originaires des villages-écoles, la moitié ont un correspondant et le reste effectue un trajet variant de 1 à 6 kms et plus (voir tableau 15).

Les secteurs scolaires s'interpénétrant, il n'existe pratiquement pas d'aire de recrutement propre à une école. Le tableau 16 exprime clairement ce phénomène qui fausse, dans une certaine mesure les données statistiques en gonflant les effectifs de certaines écoles ayant ou n'ayant pas de structure d'accueil suffisante.

(Tableau 17): Sur les 39 maîtres encadrant les 3 874 élèves (public et privé) l'on compte 13 instituteurs, 45 instituteurs-adjoints, 29 moniteurs

et deux moniteurs adjoints. La majorité des instituteurs assurent les classes de CM2 ou CM1, rarement les autres cours. Les niveaux de qualification mentionnés dans le tableau 18 indiquent que dans l'ensemble, les élèves sont bien encadrés; en effet, près des deux tiers du personnel enseignant ont un niveau égal ou supérieur à un instituteur adjoint. Par ailleurs, les quatre catégories de maîtres se partagent les cours selon leur degré de qualification, les enseignants les moins qualifiés assurant l'encadrement des élèves des cours préparatoires et les plus qualifiés les élèves des cours moyens (voir tableau 18).

Le jumelage de certains cours tient à la fois au manque de maîtres et de locaux. Très rarement, le jumelage des cours est justifié par la faiblesse des effectifs, car à Sikensi, les villages ont presque toujours assez d'enfants pour justifier une école complète.

Il y a une assez forte dispersion des rapports élèves/maitre de 37 en CM2 à 52 en CP1, ce qui confirme une amélioration de la qualité de

Tableau 14. Répartition par village-école des élèves hors-village en résidents et non résidents

Cours Villages- écoles	Effectifs totaux des écoles du village	Non originaires du village-école		
		Total	dont ayant un correspondant	%
Badasso no. 1	259	33	9	27,3
Bakanou 'A' no. 2	113	1	-	0,0
Bakanou 'B' no. 3	147	21	15	71,4
Bécédi no. 4	587	31	25	80,6
Braffouéby no. 5	226	15	5	33,3
Gomon '1' no. 6	685	8	8	100,0
Katadji no. 7	472	76	27	35,5
Sahuyé no. 8	269	-	-	-
Sikensi no. 9	434	17	15	88,2
Soukouro no. 10	120	33	1	3,0
Yaoubou no. 11	246	2	1	50,0
Ellibou cath. 12	316	38	31	81,6
Total	3 874	275	137	49,8

Tableau 15. Sous-Préfecture de Sikensi - Répartition des élèves hors-village effectuant le trajet suivant les écoles et la distance

Distance en Km Villages	Distance en Km						Total
	1	2	3	4	5	6 et plus	
Badasso no. 1	-	24	-	-	-	-	24
Bakanou 'A' no. 2	-	-	1	-	-	-	1
Bakanou 'B' no. 3	-	-	-	-	6	-	6
Bécédi nos. 12 et 1	1	1	-	1	3	-	6
Braffouéby no. 5	-	10	-	-	-	-	10
Gomon no. 6	-	-	-	-	-	-	-
Katadji no. 7	-	-	-	-	-	-	-
Sahuyé no. 8	-	-	-	-	-	-	-
Sikensi no. 9	-	-	-	2	-	-	2
Soukouro no. 10	25	5	-	-	-	2	32
Yaoubou no. 11	-	-	1	-	-	-	1
Bécédi cath. no. 12	-	-	-	-	-	-	-
Elibou cath. no. 13	7	-	-	-	-	-	7
Gomon prot. no. 14	-	-	-	-	-	-	-
Katadji prot. no. 15	-	-	49	-	-	-	49
Gomon prot. no. 16	-	-	-	-	-	-	-
Total	33	40	51	3	9	2	138

Tableau 16. Sous-Préfecture de Sikensi - Répartition des élèves par village - école et zone de recrutement

Zone de scolarisation (villages-écoles)	Villages-écoles															Total
	Zone de recrutement (origine)	Badasso	Bakanou 'A'	Bakanou 'B'	Bécédi	Braffouéby	Ellibou	Gomon	Katadji	Sahuyé	Sikensi	Soukougro	Yaoubou	Autres villages de la s/p	Hors de la s/p	
Badasso		226					24			7					2	259
Bakanou 'A'			112	1												113
Bakanou 'B'				126	6				1		4		1		9	147
Bécédi no.		1		1	556						7	4	1		17	587
Braffouéby					3	211					7				5	226
Ellibou		7					278			12	1		1		17	316
Gomon								677		3			1		4	685
Katadji		9	2			1	1	8	396		40				15	472
Sahuyé										269						269
Sikensi			1							1	417			1	12	434
Soukougro								1		11	1	87		17	3	120
Yaoubou								1		1			244			246
- Total		243	115	128	565	212	303	687	399	304	477	91	248	18	84	3 874

l'encadrement des élèves à mesure que l'on progresse dans le cycle primaire.

Sur 88 classes utilisées, neuf seulement présentent des signes de défektivité. Toutes les écoles ont été construites par les collectivités villageoises et très rarement avec une participation de l'Etat. Presque toutes les écoles manquent d'électricité et d'eau. La télévision éducative a fait son apparition dans trois établissements et selon des informations récentes, son extension est prévue très rapidement. Les pratiques agricoles introduites dans les activités péri- et parascolaires rencontrent un grand succès (voir tableaux 19, 20 et 21).

Au total, la situation de la scolarisation primaire dans la sous-préfecture semble assez favorable; niveau élevé de la scolarisation; qualification relativement satisfaisante des enseignants; localisation assez rationnelle des établissements d'enseignement, dans une région de faible superficie et où les distances entre les villages dépassent rarement les 5 kms. Il ne faut donc pas s'étonner, dans ces conditions, que la carte scolaire prospective soit relativement facile à mettre en place.

3. LA CARTE SCOLAIRE PROSPECTIVE

LA METHODE

Elle est empirique et se veut aussi concrète que possible. On a procédé par étapes :

- Identification des 'villages-centres' auxquels seraient affectées en priorité les nouvelles écoles à créer. Les quatre villages-centre de la sous-préfecture sont déjà pourvus en établissements d'enseignement (Sikensi, Bécédi, Ellibou et Gomon).
- Estimation de la population à scolariser en 1980, selon les formules suivantes :
 - projection de la population totale urbaine au taux de 5,4 % par an et de la population rurale au taux de 4,28 % de 1971 à 1975 et respectivement aux taux de 5,45 % et 4,80 % de 1975 à 1980.
 - estimation de la population scolarisable en 1971/72 (Pso) et des rapports entre Pso et la population totale pour chaque village;
 - calcul pour chaque village de la population scolarisable en 1980 selon l'hypothèse (très approximative) que la répartition par village

Tableau 17. Sous-Préfecture de Sikensi - Répartition du personnel enseignant suivant la qualification, la nationalité et les écoles

Niveau de qualification	INSTIT.		INST. ADJ.		MONIT.		MONIT. ADJ.		TOTAL	
	Ivoir.	non Iv.	Ivoir.	non Iv.	Ivoir.	non Iv.	Iv.	non Iv.	Ivoir.	non Iv.
Ecoles										
Badasso no. 1	1	-	3	-	2	-	-	-	6	-
Bakanou 'A' no. 2	-	-	1	-	1	-	-	-	2	-
Bakanou 'B' no. 3	1	-	2	-	-	-	-	-	2	-
Bécédi no. 4	1	-	2	-	3	-	-	-	6	-
Braffouéby no. 5	1	-	2	-	3	-	-	-	6	-
Gomon no. 6	1	-	4	-	1	-	-	-	6	-
Katadji no. 7	1	-	5	-	-	-	-	-	6	-
Saluyé no. 8	1	-	1	-	3	-	1	-	6	-
Sikensi no. 9	1	-	7	-	3	-	-	-	11	-
Soukougro no. 10	-	-	2	-	1	-	-	-	3	-
Yaobou no. 11	1	-	3	-	2	-	-	-	6	-
Bécédi cath. no. 12	-	1	-	2	4	-	-	-	4	3
Ellibou cath. no. 13	-	-	2	1	3	-	-	-	5	1
Gomon prot. no. 14	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Katadji prot. no. 15	-	2	-	1	1	1	-	1	1	5
Gomon no. 16	1	-	4	-	1	-	-	-	6	-
Total	10	3	38	7	28	1	1	1	77	12

de la population totale et de la population scolarisable ne changera pas ;
 - calcul pour chaque village de la population à scolariser en faisant l'hypothèse que le taux sera de 82 % pour les villages où le taux est aujourd'hui inférieur à 82 %, ou égal au taux actuel si ce dernier dépasse déjà 82 %. En tout état de cause, ce taux ne saurait dépasser 100 %.

- (c) Analyse des besoins en salles de classe en utilisant une norme de 44 élèves par classe.
- (d) Comparaison des besoins et du stock existant et estimation des besoins nets.
- (e) Compte tenu des effectifs à scolariser et des structures normalisées (3-6-9-12 classes), identification de périmètres de recrutement autour d'écoles existantes dans le respect de la contrainte de distance maximum à parcourir par les élèves (5 kms).
- (f) Identification des zones non desservies et implantation de locaux au centre de gravité (population) de ces zones, compte tenu des programmes de réception télévisuelle.

B. LES RESULTATS

La sous-préfecture comprend quatre villages-centre, correspondant à quatre pays ruraux.

i. Sikensi

Le pays rural comprend les villages de Bengrebi, Djidji, Soukougro et Akombo, dont la population totale s'élève à 4 565 habitants. Ce pays comprend déjà deux écoles, l'une de 11 classes, l'autre de trois classes (620 places sont disponibles) et 557 sont occupées). Il serait nécessaire de scolariser 1 030 élèves environ en 1980. Les besoins nets en places à créer sont de 410, soit 9 à 10 salles de classe. On pourrait compléter la structure pédagogique de l'école de Sikensi en y ajoutant une classe, et créer une autre école de 9 classes à Sikensi, car l'école de Soukougro a une capacité d'accueil suffisante pour 1980. Il conviendra évidemment de s'assurer que la réception de la télévision éducative fonctionne convenablement non seulement à Sikensi, mais également à Soukougro.

Tableau 18. Sous-Préfecture de Sikensi - Répartition du personnel enseignant suivant la qualification et les cours pris en charge

Qualification	Cours pris en charge										Total
	CP	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	CE1/CP2	CE1/CE2	CM1/CM2	Autres	
Instituteurs	-	-	-	-	1	11	-	-	1	-	13
Instituteurs-adjoints	5	3	7	10	11	2	1	2	1	3	45
Moniteurs	9	8	6	3	1	-	2	-	-	-	29
Moniteurs-adjoints	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Total	14	13	13	13	13	13	3	2	2	3	89
Effectifs élèves	726	615	558	556	516	480	132	86	85	140	3 874
Ratio élèves/matres.	52	47	43	41	40	37	44	43	42	47	44

ii. Elibou

Le pays rural comprend les villages de Badasso, Katadji et Sahuyé, dont la population totale s'élève à 7 200 habitants. Le périmètre d'Elibou comprend déjà cinq écoles situées dans les quatre villages. Leur capacité est de 1 320 places. Les besoins totaux en places pour 1980 sont de 1 615 places, soit un accroissement net de 6 à 7 salles de classe. On pourrait envisager l'implantation de trois salles de classe à Sahuyé, ce qui permettra de satisfaire les besoins du village et de trois salles à Elibou, de sorte que le complexe scolaire 'Elibou-Badasso' avec ses 15 salles de classe puisse satisfaire aux besoins de ces deux périmètres. La télévision est bien reçue à Badasso et à Katadji, il conviendra de garantir la réception à Sahuyé.

iii. Bécédi

Le pays rural comprend les villages de Brafouébi, Bakanou A et B, Abiehou A et B, dont la population totale est de 4 635 habitants. Ce périmètre comprend cinq écoles dont deux à Bécédi. La capacité totale est de 1 100 élèves ; elle est suffisante pour desservir le périmètre en 1980. Cependant la structure pédagogique des deux établissements ne correspond pas aux normes et les villages d'Abiehou A et B ne disposent pas d'écoles. Il est proposé de fermer l'une des salles de l'école catholique de Bécédi ou de l'affecter à certaines activités extrascolaires et d'ouvrir une salle supplémentaire à Bakanou A. Dans ce cas, les écoles de Bakanou A et B pourraient desservir les enfants des villages ; certains enfants de Bakanou A devront aller fréquenter l'école de Bakanou B. La scolarisation des enfants d'Abiehou A et B soulève des difficultés ; ces villages sont trop isolés (plus de 5 km) pour que les enfants puissent fréquenter les écoles des villages voisins ; le nombre d'enfants à scolariser ne justifie pas la création d'une école à trois salles. On peut donc envisager trois formules :

1. création d'une école à structure pédagogique incomplète (deux salles) dans l'un ou l'autre des villages et scolarisation de tous les enfants d'âge scolaire de ces villages (72 enfants en 1980) ;
2. création d'une école à structure pédagogique de trois salles dans l'un ou l'autre des villages et admettre en CM1 et CM2 des enfants de Bécédi de façon à accroître le taux d'utilisation des locaux, des équipements et des enseignants ;
3. prévoir l'hébergement des enfants à Bécédi et l'on transformera l'école catholique de sept salles à neuf salles, quitte à dépasser le taux de scolarisation de 82 % retenu dans le Plan.

Le choix de l'une ou l'autre de ces formules

Tableau 19. Sous-Préfecture de Sikensi : répartition des salles de classe suivant les écoles et l'état des matériaux de construction en 1972

Ecoles	Matériaux définitifs				Matériaux provisoires				Total général	
	bon état		état défect.		bon état		état défect.			
	uti- lisées	non uti- lisées	uti- lisées	non uti- lisées	uti- lisées	non uti- lisées	uti- lisées	non uti- lisées	uti- lisées	non-uti- lisées
Endasso no. 1	5	-	1	-	-	-	-	-	6	-
Bakanou 'A' no. 2	2	1	-	-	-	-	-	-	2	-
Bakanou 'B' no. 3	3	-	-	-	-	-	-	-	3	-
Bécédi no. 4	3	-	-	-	-	-	-	-	6	-
Braffouebi no. 5	6	-	-	-	-	-	-	-	6	-
Gomon 1 no. 6	3	-	-	-	-	-	-	-	6	-
Katadji no. 7	5	-	1	-	-	-	-	-	6	-
Sahuyé no. 8	6	-	-	-	-	-	-	-	6	-
Sikensi no. 9	11	1	-	-	-	-	-	-	11	1
Soukoukro no. 10	3	-	-	-	-	-	-	-	3	-
Yaobou no. 11	3	-	3	-	-	-	-	-	6	-
Bécédi no. 12	5	-	-	-	-	-	2	-	7	-
Ellibou no. 13	4	-	1	-	-	-	-	-	5	-
Gomon no. 14	3	-	-	-	-	-	-	-	3	-
Katadji no. 15	6	-	-	-	-	-	-	-	6	-
Gomon no. 16	3	-	3	-	-	-	-	-	6	1
Total	77	2	9	-	-	-	2	-	88	2

doit être dicté par des considérations économiques (coût relatif de chacune), pédagogiques (avantages et inconvénients des écoles à neuf classes ou à trois classes), psychologiques (attitudes des parents de chaque village concerné), etc. sans oublier leurs adéquations aux besoins des enfants.

1. Gomon

Le pays rural de Gomon (deux villages) est relativement bien desservi : quatre écoles primaires à structures pédagogiques normalisées fonctionnent actuellement. Les classes télévisuelles fonctionnent déjà dans trois établissements. Cependant, pour atteindre le taux de scolarisation de 82 %, il faudra prévoir la création de trois salles de classe supplémentaires à Gomon (portant le taux de scolarisation à 87,7 %). Une solution alternative consiste à admettre certains enfants de Yaobou à Gomon (ou vice-versa), de

faire l'économie de trois salles de classe, et d'admettre qu'à titre transitoire, le taux de scolarisation soit de 79 % en 1980. A terme, la première formule s'imposera avec le progrès de la scolarisation.

Au total, la carte scolaire prospective (voir carte C) de la sous-préfecture ne pose pas de problèmes majeurs : la couverture par la télévision semble devoir y être assurée sans difficultés ; les enfants appartiennent à de gros villages qui peuvent justifier la création d'écoles à trois salles de classe minimum, sauf pour Abiehou, et les distances ne sont pas trop grandes. La réalisation de la carte scolaire suppose cependant la mobilisation de moyens matériels, financiers et humains.

- Création de classes télévisuelles selon le Plan.

La carte scolaire prévue est compatible avec les contraintes de la télévision éducative.

- Construction d'un minimum de 25 salles de classe.

Tableau 20. Sous-Préfecture de Sikensi - Répartition des salles de classe suivant les sources de financement

	Construites par			Total
	Etat	Collectivités locales	Autres fonds	
Badasso no. 1	-	6	-	6
Bakanou 'A' no. 2	-	3	-	3
Bakanou 'B' no. 3	-	3	-	3
Bécédi no. 4	5	1	-	6
Braffcuéby no. 5	-	6	-	6
Comon no. 6 ¹	3/2	3 ¹ 3/2	-	6
Katadji no. 7	-	6	-	6
Sahuyé no. 8	-	6	-	6
Sikensi no. 9	-	12	-	12
Soukougro no. 10	-	3	-	3
Yaobou no. 11	-	6	-	6
Bécédi cath. no. 12	-	7	-	7
Elibou cath. no. 13	-	6	-	6
Gomon prot. no. 14	-	-	3	3
Katadji prot. no. 15	-	-	6	6
Gomon no. 16	-	6	-	6
Total	6 1/2	75 1/2	9	91

1. Trois salles de classe ont été construites avec la participation de l'Etat et de la collectivité rurale.

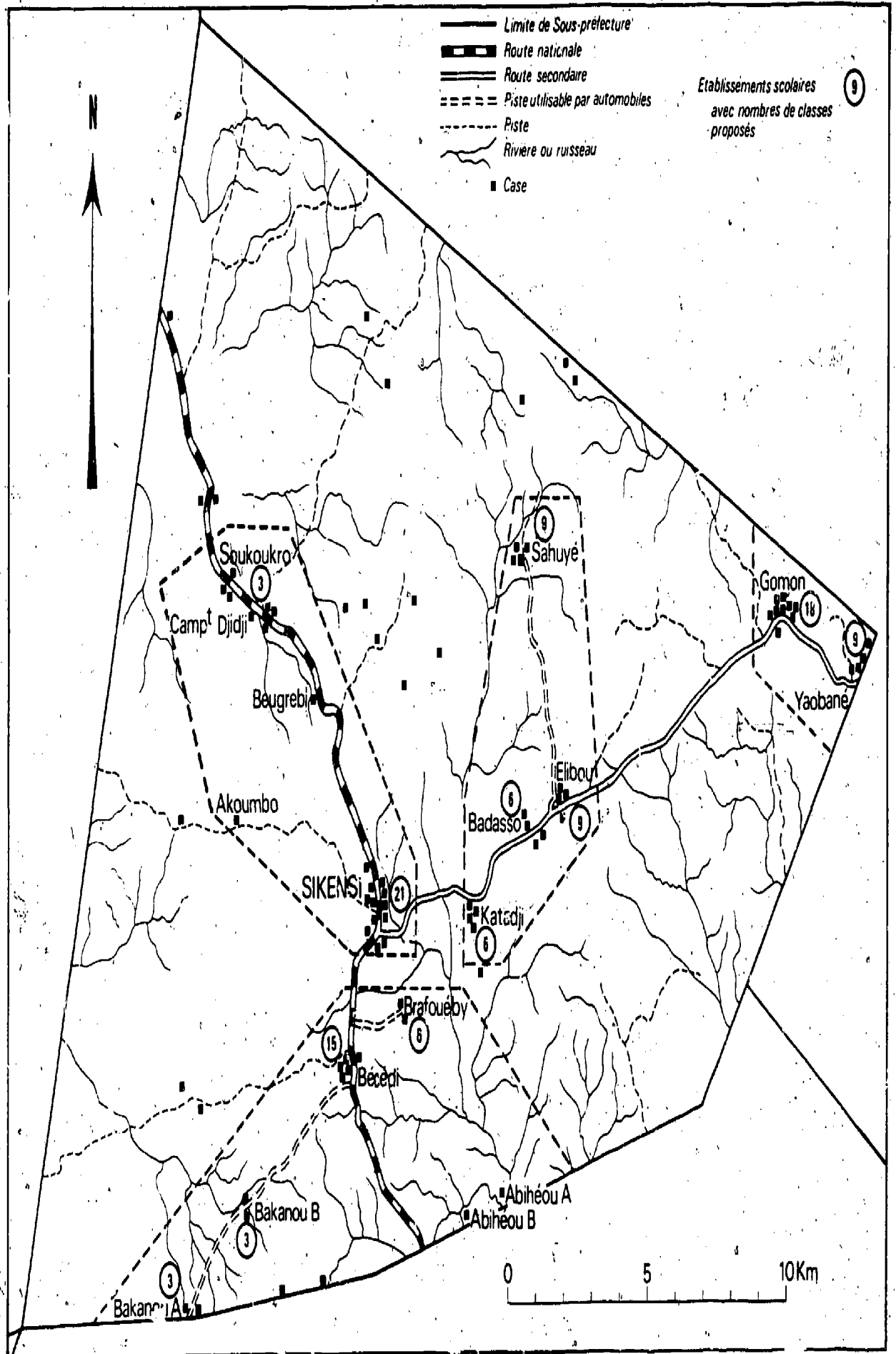
- Affectation d'un minimum de 22 maîtres supplémentaires, sans compter les besoins de remplacement pour faire face aux départs éventuels.

A l'échelle de la sous-préfecture, cet effort n'est pas négligeable (+27,5 % de salles de classe et +25 % de maîtres); il est cependant nécessaire, si l'on veut assurer la réalisation de l'objectif de scolarisation retenu dans le Plan.

Tableau 21. Sous-Préfecture de Sikensi - Situation des équipements scolaires du 1.1.1972

Ecoles	Eau	Electricité	Jardins scolaires ¹	CP1 Télévisuels '72
Badasso no. 1	-	-	25	-
Bakanou 'A' no. 2	-	-	-	-
Bakanou 'B' no. 3	-	-	-	-
Bécédi no. 4	-	-	-	-
Braffouébi no. 5	x	-	40	-
Comon I no. 6	-	-	100	x
Katadji no. 7	-	-	1	x
Sahuyé no. 8	-	-	8	-
Sikensi no. 9	-	-	13	-
Soukouro no. 10	-	-	100	-
Yaoubou no. 11	-	-	6	-
Bécédi no. 12	x	-	8	-
Ellibou no. 13	-	-	1	-
Gomon no. 14	-	-	16	-
Katadji no. 15	-	-	-	-
Gomon no. 16	x	-	10	x

¹ unité = are



Annexe au chapitre III

Mode de calcul de la population de Sikensi

P 66 = population recensée en 1966

P 71 = population recensée en 1971

Δ = P 71 - P 66

accroissement $\frac{\Delta}{P 66} \times 100$ (pour les villages recensés)

Coefficient de correction = $(1 + \Delta x) = 1 + 0,13 = 1,13$

La population estimée des villages non recensés

en 1971 s'obtient en multipliant leur P 66 par le

coefficient constant 1,13, donc :

$$P 71 \text{ (estimée)} = 1,13 \times P 66$$

La population scolarisable née en 1961/66 a été obtenue en appliquant le coefficient de 0,214¹ à la population 1971 estimée.

En dernier lieu, la population scolarisable née

en 1971 a été obtenue en appliquant le coefficient 0,184² à la population née en 1961/66. D'où les données du tableau 22 ci-dessous.

$$1. \frac{\sum PS 1961-1966}{\sum PS 1971} = \frac{2\ 662}{12\ 412} = 0,214 \text{ (coeff. empirique pour les villages recensés)}$$

$$2. \frac{\sum PS 1966}{\sum PS 1961-1966} = \frac{491}{2\ 662} = 0,184$$

Tableau 22. Population scolarisable

Pays rural	Pop. 1966	Pop. 1971		Pop. née 1961/66	Pop. née en 1966	Observations
Bakanou 'A'	515	498	- 17	91	30	
Bakanou 'B'	675	755	80	155	35	villages recensés
Elibou	1 880	2 193	313	530	120	recensés en 1971
Ya'obou	1 635	1 851	216	331	62	
Soukoukro	395	358	- 37	79	13	
Sahuyé	2 025	2 514	489	547	87	
Gomon	3 855	4 243	388	929	144	
	10 980	12 412	1 432	2 662	491	
Abiéhou 'A'	100	113		24	4	
Abiéjou 'B'	150	169		36	7	
Brafouébi	860	972		208	38	villages recensés
Sikensi	4 000	4 520		970	179	recensés qu'en 1966
Badasso	1 180	1 333		290	53	
Bécédi	2 335	2 639		566	104	
Katadji	2 115	2 390		513	94	
Beugrebi	30	34		7	1	
Campement Djidji	40	45		10	2	
Àkombo	100	113		24	4	
Total général	21 890	24 740		5 310	917	

IV. La carte scolaire de Dabakala

1. QUELQUES DONNEES DE BASE SUR DABAKALA

Avec une superficie de 10 500 km², peuplée de 31 155 habitants, soit 3 hab./Km², Dabakala se présente comme l'une des plus vastes circonscriptions sous-préfectorales de la Côte-d'Ivoire.¹

Située au nord-est du territoire, la sous-préfecture de Dabakala a des frontières communes avec les sous-préfectures de King et Bonyérédougou au nord, à l'est avec celles de Nassian et Sandegué; elle est limitée au sud par celles de S. Sokoura, Priékro et Bouaké (voir carte A).

Le relief se présente comme un vaste plateau parsemé avec quelques collines isolées (collines de Fétékro); sa structure géologique est composée de granit, de schiste et de roches vertes notamment au sud-ouest et à l'est.

Située dans le nord de la Côte-d'Ivoire, Dabakala subit le climat soudanais tropical, avec des précipitations concentrées en une saison oscillant autour de 1 200 m/m. L'harmattan, vent frais et sec, sévit en décembre et janvier.

La végétation est composée en partie de savane arborée au sud. Sur le reste de la sous-préfecture, c'est la savane herbeuse parsemée d'arbres à Karité.

Deux grands fleuves bordent Dabakala, le N'Zi à l'ouest et la Comoe à l'est. Quelques petites rivières comme le Kintene, la Sapie, le Sogbonon, la M'Be complètent son hydrographie.

Ancien poste de colonie fondé en 1898 et rattaché à la 2ème région militaire dont la capitale était Bobo-Dioulasso, la sous-préfecture de Dabakala subit toutes les vicissitudes de l'histoire coloniale, la rendant ainsi un haut lieu historique.

Cité jadis commerçante et prospère, Dabakala subit pendant près de trois ans l'influence de l'Almany Samory (1891-1894); elle ne passa sous l'administration ivoirienne qu'en 1900.

Cette sous-préfecture compte 222 villages regroupés en cinq cantons, dont les principales

ethnies sont les djiminis et les tjamanas.

La répartition par confession est comme suit : 67 % d'animistes, 30 % de musulmans et 3 % de chrétiens.

Les activités économiques reposent essentiellement sur des cultures vivrières comme le maïs (4 000 tonnes), le riz (2 000 tonnes), le mil (200 tonnes), la patate (20 tonnes), l'arachide (150 tonnes), la banane plantain (20 tonnes).²

Le commerce se résume à une boutique 'Chaîne Avion' dans la sous-préfecture, un marché hebdomadaire (les mercredi) et quelques services de transports (Bougadiaby, Coulibaly, Sahandé, Almany, etc.) 'Afripêche' dans la ville, Sodériz (pour le riz) dans la ville.

Une distillerie de citron (Billon) constitue l'industrie locale dans la ville de Dabakala, destinée à l'extraction d'essences pour la parfumerie.

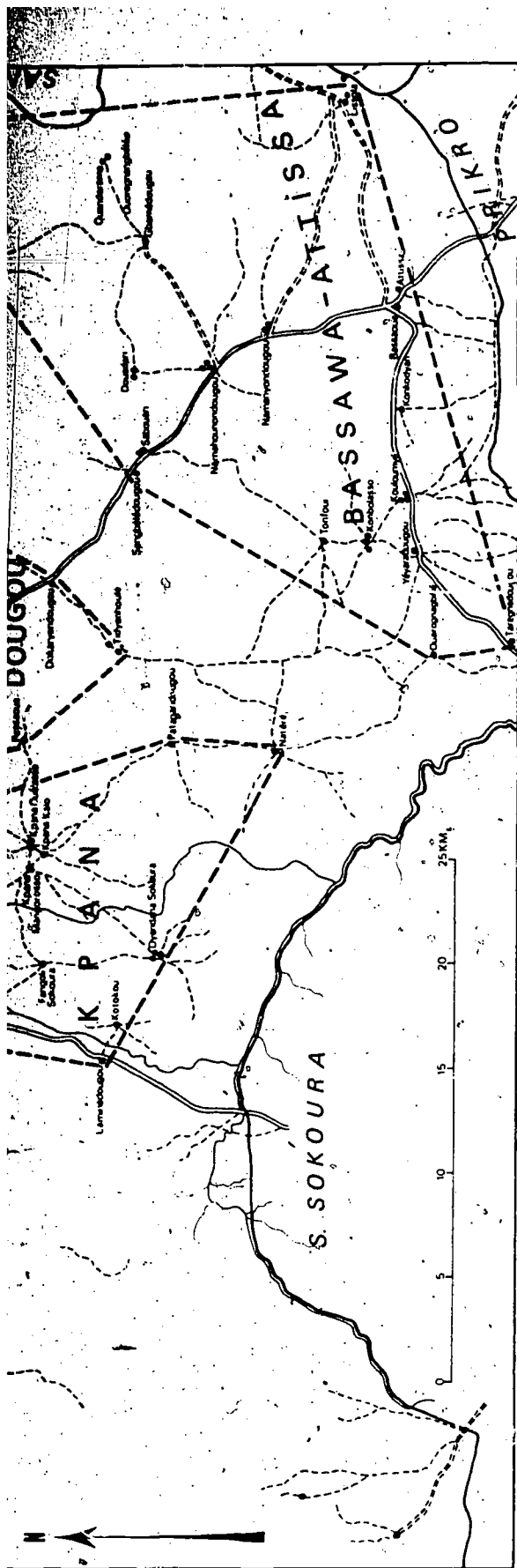
L'administration générale est représentée par l'Education nationale (Conseiller pédagogique), l'agriculture, Forces armées (Gendarmerie), un bureau de perception, la Santé Publique (l'hôpital), les travaux publics.

La sous-préfecture de Dabakala, à l'instar de tout le nord du pays, souffre de sa position marginale sur le plan géographique. Toutefois, la diversification des cultures (une société agricole est créée dans la région : la SOCIABE) et la vocation pastorale des populations pourront, dans un proche avenir, amener cette sous-préfecture à jouer son rôle dans l'économie nationale.

Sur le plan démographique, c'est une sous-préfecture en perte de vitesse (solde migratoire négatif). Toutefois, avec la culture du riz et du coton, la tendance est de stabiliser les populations et même de contrôler les mouvements migratoires: Maliens, Voltaïques, Guinéens viennent s'installer dans la région.

1. Relevé des cahiers de villages 1970.

2. Tous les chiffres de production datent de 1971.



Le tableau 23 donne la population par pays rural en 1970. L'annexe 1 au chapitre IV donne la population totale, la population scolarisable (6 à 11 ans) et la population née en 1965 pour chaque village de la sous-préfecture.

Population totale par pays rural en 1970	
Wendéné	824 habitants
Tedyala	2 188
Kpana	1 779
Yaossedougou	2 056
Sokala Sobara	6 227
Finessedougou	3 913
Bassawa	5 720
Dabakala	8 448
	31 155 habitants.

2. ETAT DE LA SCOLARISATION A DABAKALA

La situation est très différente de celle de Sikensi : densité de population plus faible ; habitat fortement dispersé, nombreux groupes ethniques, régions beaucoup moins développées et relativement pauvres. Il ne faut donc pas s'étonner de constater que la scolarisation est très peu développée dans Dabakala. Le parc scolaire se limite à 17 établissements qui, rappelons-le, doivent desservir 220 villages environ répartis sur un territoire cent fois plus étendu que celui de Sikensi.

Les tableaux 23 et 24 décrivent les 17 établissements primaires fonctionnant à Dabakala.

Toutes les écoles, sauf une, sont situées dans les 'villages-centre'; elles sont accessibles en toutes saisons. Sur les 16 écoles que compte la sous-préfecture, on relève 15 écoles publiques et une école privée catholique. Leur structure pédagogique est dans l'ensemble homogène, bien que la répartition des effectifs par école montre que sur ces 16 établissements, seuls 6 ont un effectif égal ou supérieur à 132 élèves. Ces petits établissements à effectifs réduits résultent de la grande dispersion de l'habitat.

Le rapport élèves/maitre qui atteint rarement la norme de 44 n'est point révélateur d'un sur-encadrement, mais très souvent de la faiblesse de la fréquentation scolaire qui favorise la réunion de plusieurs cours dans une même classe. Le manque de maitres, de locaux, et parfois l'insuffisance des effectifs commandent des jumelages.

Des 1 814 élèves qui fréquentent ces établissements de la sous-préfecture, on dénombre 595 filles et 1 219 garçons. (voir tableau 25). La répartition de ces élèves par cours et par sexe laisse présager une forte poussée de la scolarisation des filles ; la proportion des filles est variable selon les cours, avec toutefois une légère augmentation au niveau du CP1, soit 41 % de l'effectif du CP1 contre 32,8 % pour le total des effectifs ; elle est inférieure au taux national qui est de l'ordre de 36,7 %.

Tableau 23. Situation au 1/1/1972

Rubriques	DABAKALA		Total
	Sous-préf. Public	Privé	
Nombre d'écoles	15	1	16
Nombre de classes	42	3	45
Nombre de cours	70	3	73
Nombre de maîtres	43	3	46
Nombre d'élèves	1 735	79	1 814

En faisant la comparaison par ordre d'enseignement, il se dégage une prépondérance très nette de l'enseignement privé par rapport à l'enseignement public en ce qui concerne le taux de participation féminin : 52,7 % pour le privé contre seulement 31,9 % pour le public.

Le redoublement des effectifs au niveau de certains cours CP1 et CM2 est significatif à deux égards : les enfants recrutés au CP1 subissent encore l'influence du milieu (par la langue maternelle) et mettent un certain temps avant de s'adapter à la langue française. Cette situation est tout autre au niveau du CM2. Au niveau de ce cours,

le taux élevé des redoublants est dû pour une grande part au barrage que constitue l'examen d'entrée en 6ème. Ce phénomène indiqué dans le tableau 26 exerce une influence sur le taux d'inscription.

Les taux d'inscription par village-école indiqués dans le tableau 27 sont très fluctuants d'un village à un autre. De 50,4 % à Kawolo, il monte à 283,1 % à Dabakala, au chef-lieu de la sous-préfecture, grâce à la forte attraction exercée par la capitale et sans doute en raison du manque de précision des données démographiques. L'afflux des élèves est essentiellement fonction de l'attraction qu'exerce un village-école sur les villages voisins, tant du point de vue des équipements scolaires que des possibilités qu'offre le village-école d'y trouver un correspondant. C'est ce qui explique la part non négligeable des enfants non originaires des villages école ; l'analyse est fournie par le tableau 28. Un peu moins de la moitié ont un correspondant dans le village où est situé l'établissement fréquenté, les autres gagnent l'école en effectuant des trajets qui varient de 1 à 10 kms (voir tab. 29).

Le personnel enseignant est représenté par 46 maîtres de qualifications diverses. La répartition par catégorie s'établit ainsi : 5 instituteurs, 36 instituteurs adjoints et 5 moniteurs. La

Tableau 24. Sous-Préfecture de Dabakala - Situation générale des écoles

Ecoles	Nbre de classes	Nbre de cours	Nbre d'élèves	Nbre de maîtres	Nbre d'élèves par maître
Dabakala no. 1	7	6	284	7	41
Dabakala no. 2	2	6	236	6	39
Dabakala cath. no. 3	3	6	79	3	26
Kotolo no. 4	2	4	76	2	38
Kawolo no. 5	3	6	142	3	47
Finéssédougou no. 6	2	4	87	2	44
Sokala-Sobara no. 7	6	6	248	6	41
Kafoudougou no. 8	2	4	56	2	28
Tedyala no. 9	1	2	35	1	35
Yaossédougou no. 10	1	2	21	1	21
N'Dokaryendougou no. 11	3	6	77	2	39
Gbassawa no. 13	3	6	128	3	43
Lissolo-Sobara no. 14	3	6	90	2	45
M'Borla-Dibulasse no. 15	2	2	78	2	39
Wendéné no. 16	1	4	55	1	55
Dabakala no. 17	3	3	122	3	41
Total	45	73	1 814	46	39

Tableau 25. Sous-Préfecture de Dabakala - Répartition des élèves suivant les cours, l'ordre d'enseignement et le sexe

Cours	Public				Privé				Total			
	Garç.	Filles	Total	% des filles	Garç.	Filles	Total	% des filles	Garç.	Filles	Total	% des filles
CP1	272	178	450	39,6	3	13	16	81,3	275	191	466	41,0
CP2	233	93	326	28,5	9	6	15	40,0	242	99	341	29,0
CE1	170	112	282	39,7	6	7	13	53,8	176	119	295	40,3
CE2	167	53	220	29,1	6	4	10	40,0	173	57	230	24,8
CM1	133	59	192	30,7	4	7	11	63,6	137	66	203	32,5
CM2	206	59	265	22,3	10	4	14	28,6	216	63	279	22,6
Total	1 181	554	1 735	31,9	38	41	79	52,7	1 219	595	1 814	32,8

Tableau 26. Sous-Préfecture de Dabakala - Taux de redoublement par école et par cours

Cours Ecoles	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	Taux moyens
Dabakala no. 1	20,8	12,2	18,8	10,8	25,6	49,2	22,9
Dabakala no. 2	36,4	-	25,6	19,1	18,4	46,9	29,3
Dabakala no. 3	14,3	19,0	20,0	11,1	12,5	25,0	17,0
Kotolo no. 4	-	-	-	-	-	-	-
Kaolo no. 5	28,1	17,9	9,1	18,8	20,0	31,6	20,9
Pinessedougou no. 6	-	19,2	16,7	16,0	-	-	17,3
Sokala Sobara no. 7	22,2	29,3	40,0	21,9	30,4	64,7	34,8
Kafoudougou no. 8	-	-	21,1	33,3	16,7	33,3	26,1
Tedyala no. 9	10,0	31,3	-	-	-	-	-
Panakalo no. 10	-	-	-	-	-	-	-
Yaössédougou no. 11	-	-	-	-	-	88,9	88,9
N'Dokaryendougou no. 12	22,9	44,4	40,0	14,3	13,3	46,7	30,3
Brasawa no. 13	37,8	6,3	28,6	-	33,3	66,7	34,5
Lissolo Sobara no. 14	-	-	-	-	-	-	-
M'Borla Dioulasso no. 15	48,5	-	-	-	-	-	48,5
Wendéné no. 16	-	-	38,1	-	-	-	38,1
Dabakala no. 17	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 27. Sous-Préfecture de Dabakala - Calcul des taux d'inscription primaire par école

1	2	3	4	5	6	7
Villages - Ecoles	effec. scol. de l'école	effectif hors village	élèves du vill. scol. ailleurs	total des él. scol. du vill.	pop. scolar. du village née en 1961/66	taux d'inscription %
Dabakala nos 1-2-3-17	721	30	-	691	244	283,1
Kotolo no. 4	76	29	12	59	54	109,2
Kawolo no. 5	142	17	-	125	248	50,4
Finéssédougou no. 6	87	62	-	25	35	71,4
Sokala-Sobara no. 7	248	141	-	107	47	227,6
Kafoudougou no. 8	56	20	-	36	59	61
Tedyala no. 9	35	23	-	12	42	28,5
Kpanakalo no. 10	-	-	-	-	-	-
Yaossédougou no. 11	21	3	1	19	-	-
N'Dokaryendougou no. 12	77	16	-	61	-	-
Gbassawa	128	71	-	57	103	55,3
Lissolo-Sobara no. 14	90	39	9	60	114	55,6
M'Borla-Dioulasso no. 15	78	2	21	97	65	149,2
Wendéné no. 16	55	29	-	26	40	65

N. B. La colonne 6 provient du dépouillement des cahiers de villages : la comparaison de ces chiffres avec ceux de la colonne 5 dont nous pouvons être sûrs à quelques unités près, prouve qu'on peut difficilement se fier aux seules données démographiques détaillées dont on dispose.

Tableau 28. Répartition par villages-écoles des élèves hors villages en résidents et non résidents

Villages - Ecoles	Effectifs totaux des écoles du village	Non originaires	
		Total	%
Dabakala	721	30	0,0
Kotolo	76	29	48,3
Kawolo	142	17	47,1
Finéssédougou	87	62	38,7
Sokala-Sobra	248	141	34,0
Kafoudougou	56	20	20,0
Tedyala	35	23	39,1
Yaossedougou	21	3	0,0
N'Dokaryendougou	77	16	56,3
Gbassawa	128	71	87,3
Lissolo-Sobara	90	39	64,1
M'Borla-Dioulasso	78	2	0,0
Wendéné	55	29	100,0
Total	1 814	482	48,1

Tableau 29. Sous-Préfecture de Dabakala - Répartition des élèves hors-villages effectuant le trajet quotidien suivant les écoles et les distances

Ecole de	Distance en km							Total
	1	2	3	4	5	6 et plus		
Dabakala no. 1	-	-	-	4	3	1	8	
Dabakala no. 2	-	1	-	4	1	10	16	
Dabakala no. 3	-	-	-	-	-	-	-	
Kotolo no. 4	-	13	-	-	2	-	15	
Kawolo no. 5	-	-	-	-	9	-	9	
Finéssédougou no. 6	-	2	23	13	-	-	38	
Sokala Sobara no. 7	-	-	21	25	41	-	93	
Kafoudougou no. 8	-	-	12	-	-	4	16	
Tedyala no. 9	1	6	2	4	1	-	14	
Kpanakalo no. 10	-	-	-	-	-	-	-	
Yaossédougou no. 11	-	-	-	-	-	3	3	
N'Dokaryendougou no. 12	-	-	-	7	-	-	7	
Gbassawa no. 13	-	-	-	-	9	-	9	
Lissolo - Sobara no. 14	-	-	-	-	14	-	14	
M'Bozla - Dioulasso no. 15	-	-	-	-	-	2	2	
Wendéné no. 16	-	-	-	-	-	-	-	
Dabakala no. 17	-	1	-	1	4	-	-	
Total	1	29	58	57	84	20	250	

distribution de ce personnel par qualification et par cours est indiquée dans le tableau 30.

Il ressort de ce tableau que les instituteurs assurent les cours du CM2 et rarement les autres cours. Sur les 46 enseignants, 41 ont un niveau de qualification égal ou supérieur au BEPC. Si l'insuffisance des maîtres et parfois des locaux entraîne le jumelage de certains cours, c'est surtout dû à la faible densité de la population à Dabakala. Le niveau d'encadrement en personnel enseignant est généralement satisfaisant. Les rapports élèves/maître varient de 28 en cours jumelés CE1/CE2 à 54 en CP1. La plupart des écoles ont été construites par les villageois. Il existe 45 classes en fonctionnement, dont six en état défectueux; il existe plus de huit classes en bon état, mais qui ne peuvent fonctionner faute de maître. Aucune école ne possède l'électricité ni l'eau courante. Seuls quelques puits ou marigots approvisionnent les écoles en eau; la pratique des jardins scolaires est peu suivie, bien que la sous-préfecture offre un éventail de cultures vivrières intéressantes.

La télévision n'est bien reçue que par les

régions à l'ouest de la sous-préfecture. Quelques récepteurs fonctionnent dans des conditions plus ou moins bonnes à Sokala Sobara, Finéssédougou et Dabakala.

La carte B suivante décrit l'implantation des locaux scolaires en 1971/72 dans les différents villages-centre de la sous-préfecture. Au total, la situation de la scolarisation primaire à Dabakala n'est pas très favorable: faible taux de scolarisation parmi les plus bas de la Côte-d'Ivoire; fréquentation scolaire des filles de moitié inférieure à celle des garçons; problèmes d'affectation des enseignants (18 % des classes en bon état ne peuvent fonctionner faute de maître); structures pédagogiques normalisées non respectées dans dix établissements sur 17; mauvaise réception de la télévision et seulement sur une petite partie du territoire de la sous-préfecture. Dans ces conditions, la mise en oeuvre d'une carte scolaire prospective permettant d'atteindre les objectifs du Plan pose des problèmes redoutables et impose des mesures spécifiques comme on pourra le constater dans la section suivante.

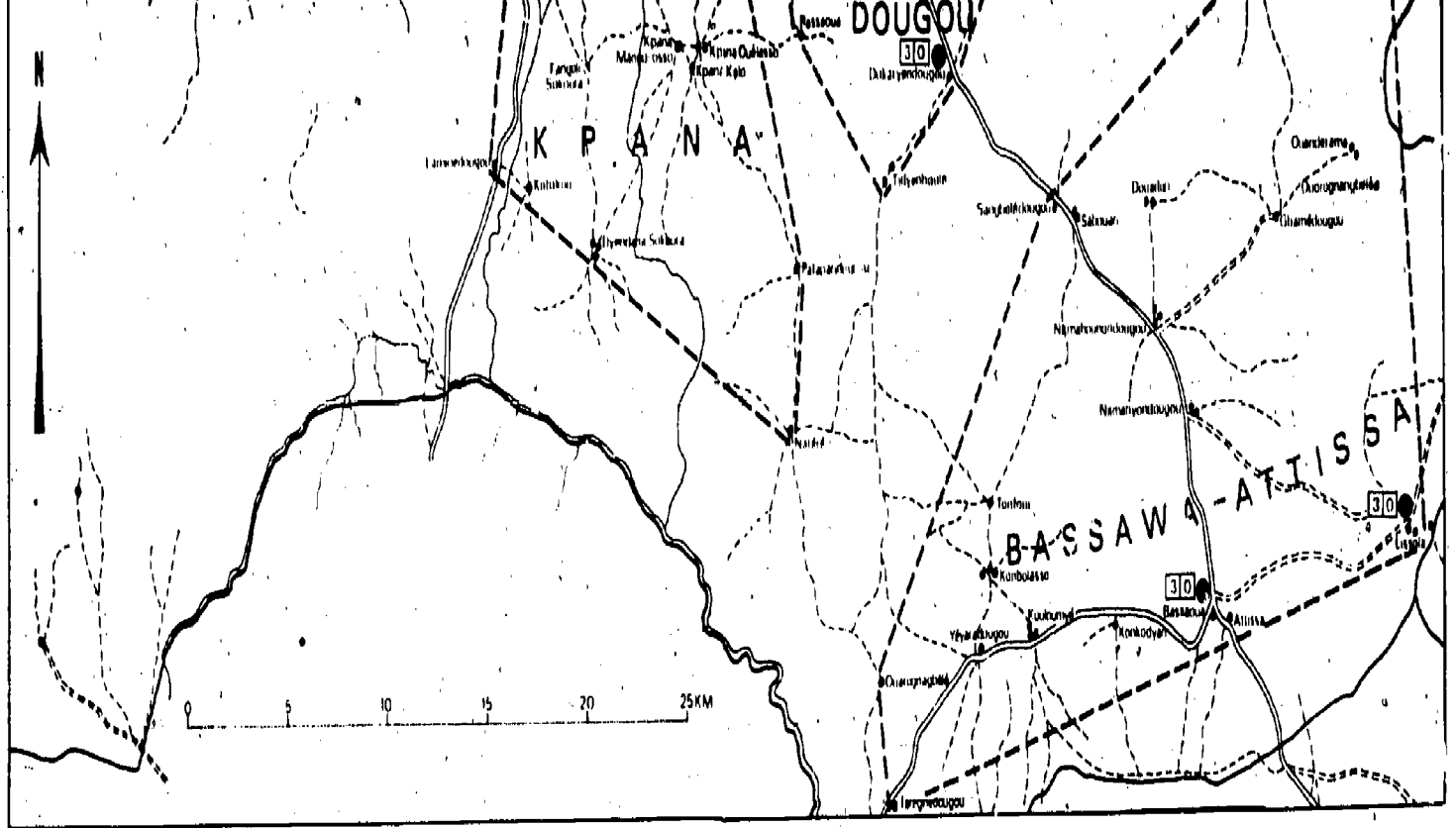


Tableau 30. Sous-Préfecture de Dabakala² - Répartition du personnel enseignant suivant la qualification et les cours pris en charge

Cours pris en charge	Cours simples						Cours jumelés			Autres	Total
	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	CP1/CP2	CE1/CE2	CM1/CM2		
Instituteurs	-	-	-	-	-	4	-	-	1	-	5
Instituteurs-adjoints	5	4	3	3	3	1	4	5	5	3	36
Moniteurs	-	-	1	-	-	-	1	2	-	1	5
Moniteurs-adjoints	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	5	4	4	3	3	5	5	7	6	4	46
Effectifs élèves	268	158	151	106	113	172	265	165	143	253	1 814
Ratio élèves/maitres	54	40	38	35	38	43	48	28	29	43	40

La carte scolaire de Dabakala

Tableau 31. Sous-Préfecture de Dabakala - Répartition des salles de classe suivant les écoles et l'état de matériaux de construction en 1972

Ecoles	Matériaux définitifs				Matériaux provisoires				Total général	
	bon état		état défect.		bon état		état défec.			
	uti- lisées	non uti- lisées	uti- lisées	non uti- lisées	uti- lisées	non uti- lisées	uti- lisées	non uti- lisées	uti- lisées	non uti- lisées
Dabakala no. 1	7	-	-	-	-	-	-	-	7	-
Dabakala no. 2	-	-	3	-	-	-	-	-	3	-
Dabakala no. 3 privé	3	-	-	-	-	-	-	-	3	-
Kotolo no. 4	2	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Kaolo no. 5	3	-	-	-	-	-	-	-	3	-
Finessédougou no. 6	2	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Sokala Sobara no. 7	6	-	-	-	-	-	-	-	6	-
Kafoudougou no. 8	2	1	-	-	-	-	-	-	2	1
Tedyala no. 9	1	2	-	-	-	-	-	-	1	2
Yaossédougou no. 10	1	2	-	-	-	-	-	-	1	2
N'Dokaryendougou no. 12	3	-	-	-	-	-	-	-	3	-
Bassawa no. 13	2	-	1	-	-	-	-	-	3	-
Lissolo Sobara no. 14	3	-	-	-	-	-	-	-	3	-
M'Borla Dioulasso no. 15	2	1	-	-	-	-	-	-	2	1
Wendéné no. 16	1	2	-	-	-	-	-	-	1	2
Dabakala no. 17	1	-	2	-	-	-	-	-	3	-
Total	39	8	6	-	-	-	-	-	45	8

3. LA CARTE SCOLAIRE PROSPECTIVE A DABAKALA

A. LA METHODE

Nous avons procédé de la même manière que pour Sikensi, c'est-à-dire en faisant une 'étude offre-demande' au niveau de chaque pays rural, en proposant la localisation des écoles dans les villages-centre ou les 'carrefours' les plus importants, et en estimant les besoins nets en locaux et en enseignants, compte tenu de l'état du stock de locaux disponibles en 1972.

Si la région du sud à laquelle appartient la sous-préfecture de Sikensi ne bénéficie pas au cours de la décennie d'importantes réalisations en raison de son état de développement avancé, par contre, Dabakala située dans la région déshéritée du nord, retient une attention toute particulière. En effet, pour l'ensemble de la région nord, la loi-plan prévoit un vaste programme agro-industriel dont les principales activités retenues sont :

la création d'un complexe sucrier à Ferkéssédougou, le développement de la culture du riz et du coton et l'amélioration de la production d'élevage.

La valeur ajoutée de ces différentes activités sera considérable d'ici 1980 : elle s'élèvera à environ 20,5 milliards pour l'agriculture, 6,7 milliards pour les industries de transformation. Le nombre des nouveaux emplois créés atteindra 4 000.

Ces diverses actions menées à bien entraîneront une transformation systématique des équipements collectifs ruraux, dont les différentes phases de réalisation seront financées par les FRAR (Fonds régionaux d'aménagement rural).

Partant, le réseau des établissements de la région subira une légère modification. Le flux de la population scolarisable se trouvera sensiblement accru ; les prévisions s'établissent pour la tranche d'âge 7-12 ans à 4 645 enfants.

La répartition de ces populations au niveau des secteurs de recrutement a été opérée selon la démarche suivante :

Tableau 32. Sous-Préfecture de Dabakala - Répartition des salles de classe suivant les sources de financement - 1971/72

Ecoles	Construites par			Total
	Etat	Collectivités locales	Autres fonds	
Dabakala no. 1	7	-	-	7
Dabakala no. 2	-	3	-	3
Dabakala (privé) no. 3	-	-	3	3
Kotolo no. 4	-	2	-	2
Kaolo no. 5	-	6	-	6
Finessédougou no. 6	-	2	-	2
Sokala Sobara no. 7	-	3	-	3
Kafoudougou no. 8	-	3	-	3
Tedyala no. 9	-	3	-	3
Dabakala no. 17	1	2	-	3
Yaossédougou no. 11	-	3	-	3
N'Doriendougou no. 12	-	3	-	3
Bassawa no. 13	2	1	-	3
Lissolo Sobara no. 14	3	-	-	3
M'Borla Dioulasso no. 15	-	3	-	3
Wendéné no. 16	-	3	-	3
Total	13	37	3	53

Tableau 33. Sous-Préfecture de Dabakala - Situation des équipements scolaires au 1.1.1972

Ecoles	Eau	Electricité	Jardin scolaire ¹	CP1 télévisuel
Dabakala no. 1	-	-	100	-
Dabakala no. 2	-	-	-	-
Dabakala no. 3	-	-	-	-
Kotolo no. 4	-	-	-	-
Kaolo no. 5	-	-	3	-
Finessédougou no. 6	-	-	-	-
Sokala Sobara no. 7	x	-	7	-
Kafoudougou no. 8	-	-	-	-
Tedyala no. 9	-	-	-	-
Panakolo no. 10	Ecole fermée parce qu'il manque des maîtres			
Yaossédougou	-	-	-	-
N'Dokaryendougou	-	-	2	-
Bassawa	-	-	-	-
Lissolo Sobara no. 14	-	-	3	-
M'Borla Dioulasso	x	-	5	-
Wendéné no. 16	-	-	4	-
Dabakala no. 17	-	-	100	-

1. unité = are

A partir des estimations des populations par village, l'on a déterminé le pourcentage que chaque village représente par rapport à la population totale de la sous-préfecture. On a multiplié chaque taux par la population scolarisable brute de la sous-préfecture pour obtenir la population scolarisable brute de chaque village. La population à scolariser consista par la suite à multiplier chaque tranche de la population scolarisable brute par le taux unique de 82 %, ce taux étant en première estimation celui retenu comme population à scolariser pour toutes les sous-préfectures en 1980.

Etant donné que la norme retenue par le plan d'éducation est de 44 élèves par classe, la division de la population à scolariser par 44 donne approximativement le nombre de classes nécessaires à ouvrir à l'horizon 1980. La soustraction des classes existantes en 1970 fournit le nombre de classes supplémentaires à ouvrir pendant la décennie.

Ces calculs restent théoriques : ils font en effet abstraction de la dynamique même du système primaire, pour la simple raison qu'une école n'atteint sa structure finale que six années après l'ouverture de son premier CPI, mais on peut tenir compte de ce facteur en choisissant les dates de création d'écoles pour aboutir à la structure voulue l'année choisie.

Par référence à ces considérations générales les solutions auxquelles l'analyse empirique aboutit ne sont pas aussi simples qu'à Sikensi. Il est apparu indispensable d'envisager plusieurs formules d'organisation de l'offre dans les différents pays ruraux de Dabakala ; il a fallu accepter des contraintes moins strictes sur les distances maxima à parcourir par les élèves (jusqu'à 7 kms), en adoptant le principe de création des cantines scolaires ; en dernier lieu, pour certains villages isolés, les seules formules de scolarisation acceptables requièrent soit l'hébergement des élèves, soit la mise en place d'un service de ramassage scolaire.¹

Rappelons que les propositions d'implantation tiennent compte à la fois :

- des possibilités de desserte de l'école ;
- du nombre d'enfants à scolariser, (taux de croissance de la population, 4,6 % par an en zone urbaine et 0,5 % en zone rurale entre 1971 et 1980) ;
- de la distance qui sépare l'école du village d'origine de l'enfant ;
- de la couverture ou de la non-couverture de la région par la télévision éducative scolaire avec ses contraintes (de réceptivité des émissions ; accessibilité pour entretien des appareils, état des bâtiments, qualification des maîtres).

B. LES PROPOSITIONS

Les tableaux suivants résument les propositions d'implantation de l'offre d'éducation à l'horizon 1980 pour les deux pays ruraux de Wendéné et de Dabakala. (On trouvera les propositions pour les autres pays ruraux en Annexe 2 au présent chapitre). Les remarques suivantes méritent d'être notées :

1. La scolarisation en pays Wendéné peut être organisée soit dans deux établissements à structure pédagogique incomplète (deux classes) et avec un taux d'utilisation des ressources relativement faible (rapport élèves/maître : 29) ; soit dans un établissement situé au village centre, sous réserve de prévoir le financement de l'hébergement, de la cantine ou du transport, quitte à diminuer les coûts unitaires de fonctionnement (rapport élèves/maître : 38), de 25 % environ et à permettre ultérieurement l'installation de la télévision éducative (école à trois classes) ?
2. Dans le pays rural de Dabakala, deux hypothèses alternatives peuvent également être envisagées. La première ne nécessite la création que de quatre salles de classe, mais implique de prévoir l'hébergement des enfants de cinq villages. La seconde requiert la construction de neuf salles de classe, mais améliore quelque peu les taux d'encadrement tout en ne nécessitant de prévoir l'hébergement que pour les enfants de trois villages.

Ces remarques illustrent la problématique de la carte scolaire telle qu'elle se pose dans la sous-préfecture de Dabakala et probablement dans la majorité des sous-préfectures du nord et du ouest de la Côte-d'Ivoire. La forte dispersion de la population, les grandes distances, l'absence de moyens de communication, la couverture non satisfaisante de la région par la télévision éducative, rend l'objectif de scolarisation de 82 % de la population d'âge scolaire en 1980 peu réaliste, à moins de mesures importantes encourageant la fréquentation scolaire (cantines, hébergement) ou d'admettre qu'il ne sera pas possible à moyen terme (1980) d'assurer une couverture par la télévision de l'ensemble du réseau scolaire en place.

Quoi qu'il en soit, les propositions de mise en place de la carte scolaire en 1980 (voir annexe 2 et carte C) supposent un effort financier considérable qui peut être résumé en quelques chiffres :

(voir la suite à la page 65)

1. Etant donné l'état du réseau routier, il est préférable d'éviter les aléas du ramassage scolaire, et de ne retenir que les deux autres solutions : cantines ou hébergement chez des tuteurs.

Tableau 34. Pays rural Wendéné - Tableau comparatif des propositions

Hypoth.	Situation de l'école	Villages concernés	Population totale	Distance de recrut.	Nombre de classes		Nombre de maîtres	Taux de scolarisation en 1980	Population scolarisable en 1980		Elèves/Maître	Elèves/Classes	
					TOTAL	dont à créer			PS1	PS2			
1	WENDENE	Wendéné	160										
		Gonbodougou	80	9									
		Bobosso	130	8									
		Total	370		2	0	2	81,4	70	57	29	29	
	SOROLO	Sorolo	90										
		Bidiala Sobara	40	11									
		Débola	20	10									
		Kossaba	80	11									
		Kanyéguéma	115	7									
		Total	345		2	2	2	81,4	70	57	29	29	
	2	WENDENE ^N	Wendéné	160									
			Sorolo	90	21								
			Gonbodougou	80	10								
			Kossaba	80	26								
Kanyéguéma			115	17									
Debola			20	29									
Bidiala Sobara			40	27									
Bobosso			130	7									
Total	815		3	1	3	82	140	115	38	38			

Observations : Prévoir cantine et hébergement ou transport.

Tableau 35. Pays rural Dabakala - Tableau comparatif des propositions

Hypoth.	Situation de l'école	Villages concernés	Population totale	Distance de recrut.	Nombre de classes		Taux de scolaris. en 1980	Population scolarisable en 1980		Elèves/ Maître	Elèves/ Classes	
					Total	dont à créer		PS1	PS2			
1	DABAKALA	Dabakala	1 920									
		Dabakalakoro	565	1								
		Kenguélé Dougou	175	6								
		Dyémono	30	7								
		Lamendé Dougou	50	7								
		Silouélé	85	4								
		Borodougou (x)	100	3								
		Attissa	175	6								
		Sannankoro (x)	75	10								
		Bessédougou (x)	50	10								
		Farakoro (x)	200	11								
		Kagbonon (x)	140	12								
		Tagbonon	290	6								
Wana	40	6										
	Total	3 895			18	0	18	100	731	731	40,6	40,6
	KOTOLO	Kotolo	260									
		Kenguemougoussou	100	2								
		Tindikan Dyoulasso	190	4								
		Safolo	170	5								
		Total	720			3	1	3	100	140	140	41,8
	NGALA	Ngala	65									
		Sandyougoula	150	2								
		Tonfoin	50	3								
		Tongbédougou	70	8								
		Segolo	230	8								
		Dyamabara (x)	80	7								
		N'Téré Dyoulasso	210	8								
		Gbadougou	115	5								
Total	970			3	3	3	82	186	152	50,5	50,5	

Observations : (x) Prévoir hébergement - Darhala et Kafoudougou sont rattachés au périmètre de Tédyaala.

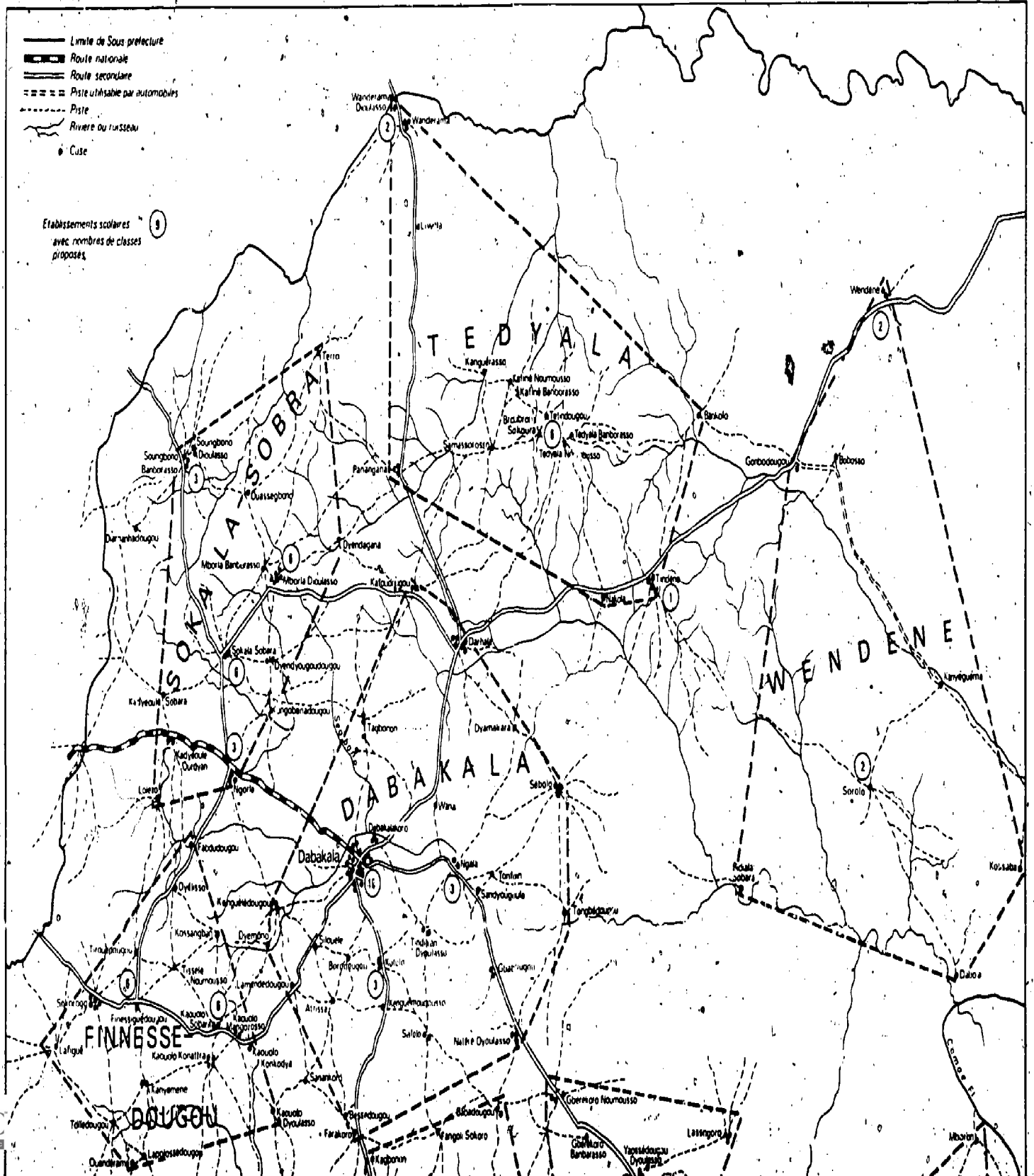
Suite

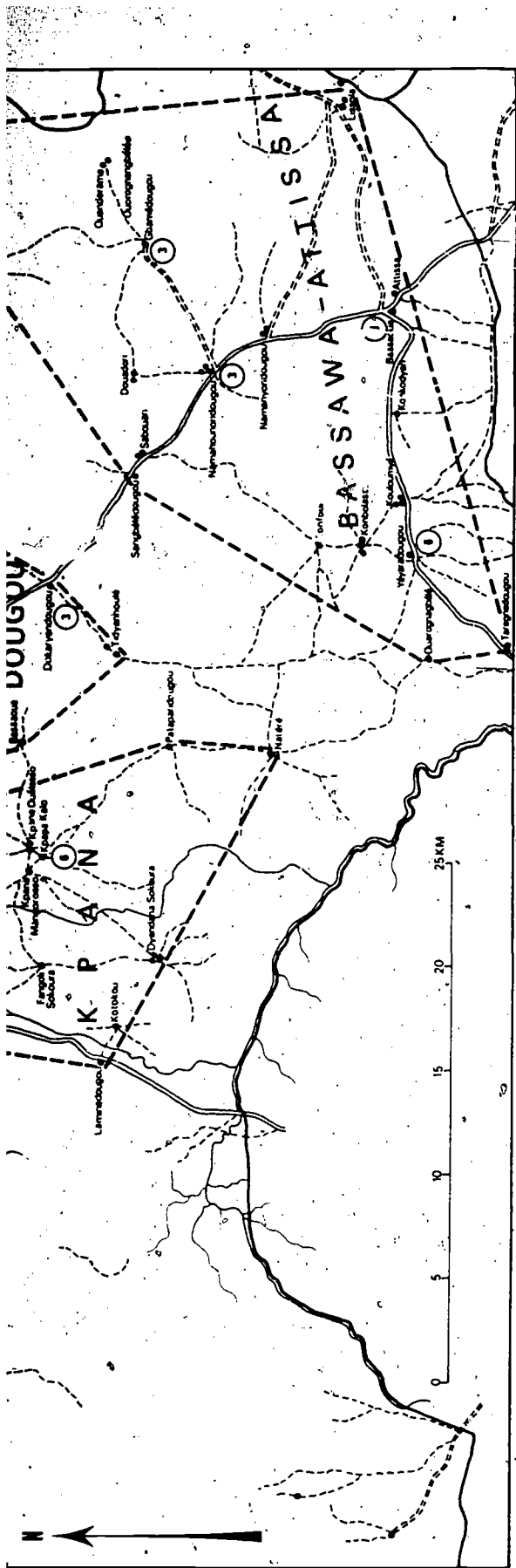
Hypoth.	Situation de l'école	Villages concernés	Population totale	Distance de recrut.	Nombre de classes			Population scolarisable en 1980		Elèves/ Maîtres	Elèves/ Classes	
					Total	dent à créer	Nombre de Maîtres	Taux de scolaris. en 1980	PS1			PS2
2	DABAKALA	Dabakala	1 920									
		Dabakalakoro	565	0								
		Tagbonon	290	5								
		Wana	40	6								
		Bobodougou	100	2								
		Attissa	175	6								
		Silouélé	85	4								
		Dyémono	30	7								
		Lamendédougou	50	6								
		Kenguelédougou	175	6								
		Total	3 450		12	0	12	82,64%	528	44	44	
			AKORO	Sarakoro	200							
				Kotolo	260	7						
Sanankoro	75			4								
Bessédougou	50			1								
Kagbonon	140			1								
Kenguemougoussou	100			6								
Total	825				3	3	3	83,5%	158	132	44	
	SANDYOUNGOULA	Sandyougoula	65									
		Tonfoin	50	1								
		Ngola	150	2								
		Tindikan Dyoulasso	190	4								
		Gbadougou	115	3								
		N'Téré Dyoulasso (x)	210	7								
		Tongbédougou (x)	70	1								
		Sebolo (x)	50	7								
		Total	1 330		6	6	6	100,25%	256	12,7	42,7	

Observations : (x) Prévus hébergement - Darhala et Kafoudougou sont rattachés au périmètre de Tédyala.

La carte scolaire de Dabakala

Carte C. La carte scolaire prospective de Dabakala





- création de quatre à cinq écoles ;
- construction de 43 classes dans l'hypothèse 1 ou de 45 classes dans l'hypothèse 2 ;
- affectation de quelque 50 enseignants supplémentaires dans une région qui n'en comprend au total aujourd'hui que 46 ;
- mise en place du réseau de récepteurs télévisuels au moins dans les trois pays ruraux qui semblent pouvoir bénéficier de la télévision éducative.

La mobilisation de tels moyens permettra de créer une offre d'éducation susceptible de favoriser la réalisation de l'objectif de scolarisation à 82 % retenu dans le Plan. Cela ne signifie pas le moins du monde que la fréquentation scolaire répondra effectivement à tous les objectifs de scolarisation.

Annexe I au chapitre IV

Tableau 36. Pays rural - Wendéné

Villages	Population totale	Groupe d'âge (6 à 11 ans) en 1961/66	Enfants (6 ans) nés en 1966
Wendéné	234	40	6
Gombodougou	77	14	0
Bobosso I (Bobosso I)	104	19	2
Bidiala Sobara	48	10	2
Sorolo	127	28	8
Dabola	-	-	-
Kaniéguema (Kaniémé)	140	23	6
Kossaba	94	15	3
Total	824	149	27

Pays rural - Tedlaya

Tedyala Bamgarasso	214	29	6
Tedyala Noumousso	104	13	1
Tetindougou	90	15	1
Kafine Bambarasso	186	25	-
Kafine Noumousso	240	39	1
Kanguerasso	161	37	3
Broubroussokoura	102	24	5
Samassogoïso	83	7	1
Naboua	29	3	1
Tendéné Bambarasso	271	11	-
Bankolo	50	6	1
Panangana	157	23	4
Leouera (Ligboro) (Liméla)	162	39	9
Wanderama Dioulasso	305	33	-
Wanderama Bambarasso	25	5	-
Total	2 188	309	32

Tableau 36. suite - Pays rural - Kpana

Villages	Population totale	Groupe d'âge (6 à 11 ans) en 1961/66	Enfants (6 ans) nés en 1966
Kpana-Duoulasso	331	75	18
Kpana-Kalo	151	33	5
Kpana-Mangorosso	133	21	6
Fangoli-Sokoura	60	6	1
Lamedougou			
Kotokou	47	11	3
Dienkana Sokoura	328	53	14
Natere-Bambarasso	202	47	4
Pata-Paridougou	124	20	4
Diedana	120	32	8
Fangoli Sokoro	283	77	16
Total	1 779	375	79

Pays rural - Yaossedougou

Yaossedougou-Bambarasso	360	-	-
Yaossedougou-Dioulasso	49	-	-
Gberekoro-Bambarasso	163	-	-
Gberekoro-Noumoussc	326	-	-
Dingasso	158	4	-
Bassawa	478	103	20
Tindeoule	121	-	-
N'Dokaryendougou	164	-	-
Lassogoro	228	-	-
Total	2 056	107	20

Pays rural - Sokala - Sobara

Sokala-Sobara	947	47	-
M'Borla Dioulasso	2 590	75	-
Diendagana	72	11	3
Dendjougoudougou)	100	8	-
(iediougordougou)			
Kongobanadougou	373	46	9
N'Gorla	460	72	11
Lolezo (Kadiéoule Lolezo)	76	10	1
Kadiéoule Souroudjan	312	31	1
Kadiéoule Sobara	146	14	-
Sougonon Bambarasso	482	60	4
Sougonon Dioulasso	221	8	3
Ouassegbogo	175	20	2
M'Borla Bambarasso	151	24	2
Torro	74	20	5
Diamonon	48	11	2
Total	6 227	479	43

Tableau 36. suite - Pays rural - Finessiguedougou

Villages	Population totale	PSI née (1 à 11 ans) en 1961/65	Population née (6 ans) en 1966
Finessiguedougou	223	35	2
Tesselé Noumousso	139	21	1
Faboudougou	31	7	-
Diélisto (Sokala Diélisto)	311	57	5
Triguedougou	128	17	2
Sokorogo	550	85	15
Lafigué	322	54	4
Tolledougou	164	20	1
Wanderama (Dougou)	?	14	1
Lepolessedougou	201	36	10
Kaniéméné	370	73	9
Kawolo Dioulasso	203	41	5
Kawolo Konota	360	62	14
Kawolo Kcngodian	238	42	8
Kawolo Mangoroosso	227	39	5
Kawolo Sobara	352	64	3
Kossangba	94	15	3
Total	3 913	672	88
Pays rural - Bassawa			
Cbassawa	478	103	20
Lissolo-Sobra	483	114	20
Namagnondougou	432	81	7
Namahounondougou	420	81	9
N'Douhadiori	231	27	1
Kon'godian	221	49	4
Kouloumie	301	56	12
Yéyaradougou	131	16	5
Kombalasso	413	39	12
Tonfoin	227	30	5
Teregnedougou)	182	51	8
Teblegnedougou)			
Ouarognagbele	129		
Sangbeledougou	178	41	10
Sahouariko	44		
Karakono-Sabara	185	31	3
Gbameguedougou	77	17	3
Wandarama	194	39	0
Worognangbéle	129	19	4
M'Boron	207	53	10
Sirakoro ¹	92	12	0
Ligboro ¹	162	39	9
Ouassegbogo ¹	168		
Bobcasso II ¹	162	19	2
Diembéréssédougou ¹	374	94	31
Total	5 720	1 011	175

1. Villages isolés.

Tableau 36. suite - Pays rural - Dabakala

Villages	Population totale	PSI née (6 à 11 ans) en 1961/66	Population née (6 ans) en 1966
Dabakala	3 000	244	25
Togbonon-Samassogosso	23	1	0
Togbonon-Noumousso	43	1	0
Togbonon-Bambarasso	240	39	9
Kafoudougou-Dioullasso	150	19	5
Darhala	1 017		
Ouana ¹	23	2	0
Diamakara	178	23	2
Sebolo	347	50	6
N'Gala	194	30	2
Tonfoin	61	8	1
Sandiougola	72	15	4
Tongbeudougou	86	6	2
Gbadougou	177	45	12
Tindikan-Dioullasso	273	43	4
Nataré-Dioullasso	253	51	9
Safolo	263	39	5
Kotolo	334	54	6
Keuguemougouso	170	33	3
Kagbonon	111	26	4
Farakoro	334	49	8
Bessedougou	40	1	0
Kawolo Sandakro	118	24	1
Attissa I	235	44	8
Bobodougou	103		
Sillihoule	95	14	1
Diamonon	48	11	2
Kengueledougou	128		
Total	8 448	912	97
1. Campement.			

Annexe II au chapitre IV

Tableau 37. Pays rural Wendéné - Tableau comparatif des propositions

Hypoth.	Situation de l'école	Villages concernés	Population totale	Distance de recrut.	Nombre de classes		Nombre de maîtres	Taux de scolaris. en 1980	Population scolarisable en 1980		Elèves/ Maître	Elèves/ Classes	
					Total	dont à créer			PS1	PS2			
1	WENDENE	Wendéné	160										
		Gonbodougou	80	9									
		Bobosso	130	8									
		Total	370		2 ¹	0	2	81,4	70	57	29	29	
	SOROLO	Sorolo	90										
		Bidiala Sobara	40	11									
		Débola	20	10									
		Kossaba	80	11									
		Kanyéguéma	115	7									
		Total	345		2	2	2	81,4	70	57	29	29	
	2	WENDENE(x)	Wendéné	160									
			Sorolo	90	21								
			Gonbodougou	80	10								
Kossaba			80	26									
Kanyéguéma			115	17									
Debola			20	29									
Bidiala Sobara			40	27									
Bobosso			130	7									
Total			815		3	1	3	82	140	115	38	38	

Observations : x Prévoir cantine et hébergement.

1. Une classe supplémentaire existe : confirmé.

Tableau 38. Pays rural Kpana - Tableau comparatif des propositions

Hypoth.	Situation de l'école	Villages concernés	Population totale	Distance de recrut.	Nombre de classes		Nombre de maîtres	Taux de scolaris. en 1980	Population scolarisable en 1980		Elèves/ Maître	Elèves/ Classes
					Total	dont à créer			PS1	PS2		
I	KPARA KALO	Kpara Kalo	120									
		Kpara Mangrosso	115	1								
		Kpara Oudlasso	280	1								
		Fangoli Sokoro	205	7								
		Fangoli Sokoura	100	5								
		Laminédougou	50	10								
		Kotokou	40	9								
		Dyendana Sokoro	250	7								
		Dyendana Sokoura	85	7								
		Natébé-Mambarasso	150	12								
		Pataparidougou	135	8								
	Total	1 530			6	4	6	82	287	235	39,2	39,2

Observations : Prévoir l'hébergement et la cantine pour les enfants des villages situés aux frontières du pays rural

Tableau 39. Pays rural Tedyala - Tableau comparatif des propositions

Hypoth.	Situation de l'école	Villages concernés	Population totale	Distance de recrut.	Nombre de classes		Nombre de maîtres	Taux de scolarisation en 1980	Population scolarisable en 1980		Elèves/Maître	Elèves/Classes
					Total	dont à créer			PS1	PS2		
1	WANDERAMA-DIOULASSO	Wandérama-Dioulasso	260									
		Wandérama-Bambarasso	25	0,5								
		Liwéla	20	6								
		Panangana	70	15								
		Total	75		2	2	2	100	75	75	37,5	37,5
	TEDYALA-BAMBARASSO	Tedyala Bambarasso	170									
		Tedyala Noumousso	100	0								
		Tétindougou	80	2								
		Bankolo	50	10								
		Kafiné Bambarasso	140	4								
Kafiné Noumousso		195	4,5									
Broubrou Sokoura		80	2									
Sam sorosso		85	6									
Kanguéresso		160	6									
Total	1060		6	4	6	100	201	201	33,5	33,5		
TINDENE	Tindéné	250										
	Nakola	30	4									
	Total	280		1	1	1	82	51	42	42	42	

Tableau 40. Pays rural Tedyala - Tableau comparatif des propositions

Hypoth.	Situation de l'école	Villages concernés	Population totale	Distance de recrut.	Nombre de classes		Nombre de maîtres	Taux de scolaris. en 1980	Population scolarisable en 1980		Elèves/ Maître	Elèves/ Classes
					Total	dont à créer			PS1	PS2		
2	TEDYALA-BAMBARASSO	Les mêmes que dans l'hypothèse 1										
	KAFODOUGOU	Kafodougou	50									
	DARHALA	Darhala	645	4								
		Tindéné	250	17								
		Nakola	30	13								
		Wandérama-Dioulasso	260	20								
		Wandérama-Bambarasso	25	19								
		Liwéla	20	15								
		Panangana	70	5								
		Total	1 700		6	3	6	82	326	267	44,5	44,5

Observations : L'hypothèse 2 implique la création d'une aire de recrutement 'à cheval' sur le pays rural de Dabakala et celui de Tedyala. Un service de transport scolaire et/ou l'hébergement des enfants est alors nécessaire.

Tableau 41. Pays rural Yaossédougou - Tableau comparatif des propositions

Hypoth.	Situation de l'école	Villages concernés	Population totale	Distance le recrut.	Nombre de classes		Nombre de maîtres	Taux de scolaris. en 1980		Elèves/ Maître	Elèves/ Classes	
					Total	dont à créer		PS1	PS2			
1	YAOSSEDOUGOU BAMBARASSO	Yaossédougou- Bambarasso	390									
		Yaossédougou- Byoulasso	50	018								
			Kbérékoro- Bambarasso	150	5							
			Kbérékoro Noumousso	270	6							
			Dingasso	170	7							
			Total	1 030		4	2	4	82 195	160	40	40
		DOKARYEN- DOUGOU	Dokaryendougou	140								
			Bassaoua (x)	410	8							
			Tidyenhoulé	80	6							
			Lassogoro (x)	190	8							
		Total	820		3	0	3	82 156	130	44	44	
2	DOKARYEN- DOUGOU	Dokaryendougou	140									
		Tidyenhoulé	80	8								
		Bassaoua	410	8								
		Total	630		3	0	3	100 121	121	40	40	
	YAOSSEDOUGOU BAMBARASSO	Yaossédougou										
		Bambarasso	390									
		Yaoussédougou- Byoulasso	50	0,8								
		Lassogoro	190	6								
			Total	630		3	1	3	100 120	120	40	40
	GBÉRÉKORO NOUMOUSO	Gbérékoro Noumousso	270									
Gbérékoro- Bambarasso		150	2									
Dingasso		170	2									
Total		590		3	3	3	100 112	112	37,3	37,3		

Observations (x): Cantine pour les enfants de Bassoua et de Lassogoro
1 déjà construite

Tableau 42. Pays rural Finessedougou - Tableau comparatif des propositions

Hypoth.	situation de l'école	Villages concernés	Population totale	Distance de recrut.	Nombre de classes		Nombre de maîtres	Taux de scolaris. en 1980	Population scolarisable en 1980		Elèves/ Maître	Elèves/ Classes
					Total	dont à créer			PS1	PS2		
	FINESSEDOUGOU	Finessédougou	160									
		Tirouéougou	90	2								
		Sokorogo	410	3								
		Lafigué	260	6								
		Dyéliisso	265	6								
		Tisselé Noumousso	120	3								
		Tohé Dougou	115	5								
		Total	1 420		6	3	6	94,5	279	264	44	44
	KAOULO SOBARA	Kaoulo Mangorosso	170									
		Kaoulo Sobara	300									
		Kaoulo Sonattra	230									
		Kaoulo Konkodyan	180	1/5								
		Kaoulo Dyoulasso	190	4								
		Kaoulo méné	295	6								
		Ouandérama (x)	160	10								
		Lapolossédougou (x)	150	9								
		Total	1 675		6	0	6	82,8	318	260	43,3	43,3

Observations : (x) Prévoir hébergement.

Tableau 43. Pays rural Sokala Sobara - Tableau comparatif des propositions

Hypoth.	Situation de l'école	Villages concernés	Population totale	Distance de recrut.	Nombre de classes		Nombre de maîtres	Taux de scolaris. en 1980	Population scolarisable en 1980		Elèves/Maître	Elèves/Classes
					Total	dont à créer			PS1	PS2		
N'GORLA		N'Gorla	335									
		Ourdyan Kadyéoulé	240	4								
		Kadyéoulé Sobara	120	6								
		Lolézo	80	6								
		Faboudougou (x)	50	4								
		Total	825		3	2	3	84,5	157	132	44	44
SOKALA SOBARA		Sokala Sobara	785									
		Dyendyougoudougou	100	3								
		Kongobanaougou	340	3								
		Total	1 225		6	0	6	100	233	233	39	39
MEGHELA DYOUNLASSO		M'Borla Dyoulasso	1 000									
		M'Borla Bambarasso	175	1								
		Dyendagana	50	5								
		Terro (xx)	100	10								
		Total	1 325		6	4	6	100	251	251	42	42
SOUNGBONO BAMBARASSO		Soungbono Bambarasso	435									
		Soungbono Dyoulasso	190	1								
		Ouasseghono	145	5								
		Total	770		3	3	3	88,5	149	132	44	44

Observations : (x) Du pays rural de Finessédougou
 (xx) Prévoir hébergement

Tableau 44. Pays rural Bassawa - Tableau comparatif des propositions

Hypoth.	Situation de l'école	Villages concernés	Population totale	Distance de recrut.	Nombre de classes		Nombre de maîtres	Taux de scolaris. en 1980	Population scolarisable en 1980		Elèves/ Maître	Elèves/ Classes
					Total	dont à créer			PS1	PS2		
GNAMEGUE-DOUGOU		Gnameguédougou	85									
		Karakona Sobara	150	7								
		Ourognagbélé	95	5								
		Wandérama	185	5								
		M'Boron	150	12								
		Total	665		3	3	3	82 ou 100	126	103	35 ou 42	35 ou 42
NAMANHOÛN-DOUGOU		Namanhoundougou	220									
		Douadori (x)	135	4								
		Sahcuari	110	6								
		SamojbéléDougou	195	6								
		Namar,yondougou	250	3	3	3	3	82	176	166	48	48
		Total	910		3	3	3	82	176	166	48	48
YEYARA-DOUGOU		YéyaraDougou	210									
		Tonfoin	205	5								
		Kombolasso	385	3								
		Kogloumyé	225	3								
		Ouarognagbélé	100	5								
		Konkodyan	200	6								
		Térégnédougou	130	6								
		Total			6	6	6	279	224	38	38	
BASSAWA		Bassawa	410									
		Arrissa	155									
		Lissolo	420									
		Total	985		3	0	3	82	182	149	50	50

Observations : Supprimer l'école de Lissolo au profit de celle de Zamawa-Attissa -
 (x) Admettre que certains élèves de Douadori fréquentent l'école de Gnamégoudougou.

Tableau 45. Pays rural Dabakala - Tableau comparatif des propositions.

Hypoth.	Situation de Précole	Villages concernés	Population totale	Distance de recrut.	Nombre de classes		Nombre de maîtres	Taux de scolaris. en 1980		Elèves/ Maître	Elèves/ Classes
					Total	dont à créer		PS1	PS2		
1	DABAKALA	Dabakala	1 920								
		Dabakalakoro	565	1							
		Kenguélé Dougou	175	6							
		Dyémono	30	7							
		Lamendédougou	50	7							
		Silouélé	85	4							
		Borodougou	100	3							
		Attissa	175	6							
		Sanankoro (x)	75	10							
		Béssédougou (x)	50	10							
		Farakora (x)	200	11							
		Kagbonon (x)	140	12							
		Tagbonon	290	6							
		Wana	40	6							
	Total	3 895			18	0	18	100 731	731	40,6	40,6
	KOTOLO	Kotolo	260								
		Kenguémougoussou	100	2							
		Tindikan Dyoulassou	190	4							
		Safolo	170	5							
		Total	720			3	1	3	100 140	140	41,8
	NGALA	Ngala	65								
		Sandyougoula	150	2							
		Tonfoin	50	3							
		Tongbédougou	70	8							
		Sabolo	230	8							
		Dyamakara (x)	80	7							
		N'Téré Dyoulassou	210	8							
		Gbadougou	115	5							
	Total	970			3	3	3	82 186	152	50,5	50,5

Tableau 46. Pays rural Dabakala (suite) - Tableau comparatif des propositions

Hypoth.	Situation de l'école	Villages concernés	Population totale	Distance de recrut.	Nombre de classes			Population scolarisable en 1980		Elèves/ Maître	Elèves/ Classes
					Total	dont à créer	Nombre de autres	Taux de scolaris. en 1980	PS1		
2	DABAKALA	Dabakala	1 920								
		Dabakalakoro	565	0							
		Tagbonon	290	5							
		Wana	40	6							
		Bobodougou	100	2							
		Attissa	175	6							
		Silouélé	85	4							
		Dyémono	30	7							
		Lamandédougou	50	6							
		KenguéléDougou	175	6							
		Total	3 430		12	0	12	82,643	528	44	44
	FARAKORO	Farakoro	200								
		Kotolo	260	7							
		Sanankoro	75	4							
		Bessédougou	50	1							
		Kagbonon	140	1							
		Kenguémougoussou	100	6							
		Total	825		3	3	3	83,5158	132	44	44
	SANDYOGOULA	Sandyougoula	65								
		Tonfoin	50	1							
		Ngola	150	2							
		Tindikan Dyoulasso	190	4							
		Gbadougou	115	3							
		N'féré Dyoulasso (x)	210	7							
		Tongbédougou (x)	70	7							
		Sabolo (x)	230	7							
		Dyamakara	80	8							
		Safolo	170	7							
		Total	1 330		6	6	6	100,256	256	42,7	42,7

Observations : (x) Prévoir hébergement - Darhala et Kafoudougou sont rattachés au périmètre de Tédya.

Conclusions de la deuxième partie

Les études de cas extrêmes que constituent les deux sous-préfectures de Sikensi et de Dabakala montrent que les chances de réalisation des objectifs de scolarisation par la télévision varient considérablement selon les régions de la Côte-d'Ivoire. Dans certaines sous-préfectures à forte densité de population, avec un réseau routier relativement développé et à scolarisation déjà avancée, l'organisation de l'offre est relativement simple : créer quelques établissements ou développer les écoles existantes de telle sorte que leurs structures pédagogiques soient conformes aux normes de 3, 6, 9, 12 classes et en veillant à ce que la réception de la télévision soit satisfaisante. C'est le cas dans la majorité des sous-préfectures du sud et du centre.

En revanche, dans d'autres, il s'agira de mettre en place une infrastructure complète (ou presque) d'établissements d'enseignement, d'y affecter après formation des contingents

importants de maîtres, de développer les relais de transmission de la télévision et d'assurer le service de maintenance des récepteurs, de développer un système de cantines scolaires et de donner des bourses susceptibles de couvrir les frais des enfants originaires de villages isolés. Les coûts de ces mesures sont très supérieurs à ceux qui résulteraient d'une simple extension du parc scolaire. Les estimations ne peuvent être effectuées globalement ; elles doivent résulter d'études détaillées de cartes scolaires, sous-préfecture par sous-préfecture et tenir compte, dans chaque cas, des besoins réels à satisfaire. A cet égard, les tableaux de propositions pour Dabakala peuvent servir de base aux estimations de coût pour cette sous-préfecture et d'illustrations aux types d'informations détaillées qui pourraient donner des études de carte scolaire de cette nature dans les autres régions de la Côte-d'Ivoire.

Conclusions générales

Dans cette étude de carte scolaire de l'enseignement du premier degré, l'on a essayé, à partir de quelques données de bases disponibles, d'élaborer une méthode qui soit le plus près possible des réalités tout en notant au passage les nombreuses difficultés qui existent au niveau de cet ordre d'enseignement.

De la méthode l'on a déduit des propositions qui permettront d'étudier dans le détail l'ensemble des questions à résoudre pour une programmation à long terme des implantations d'écoles primaires d'une unité géographique donnée. La démarche suivie a donc reposé sur deux principes : (i) analyse des données de base et leur validité ; (ii) propositions de créations.

ANALYSE DES DONNEES DE BASE ET LEUR VALIDITE

Les données de base sont celles dont on disposait avant l'étude sur le terrain. Bien qu'elles diffèrent parfois de celles recueillies sur le terrain, elles constituent les éléments dont on est à peu près sûr. Ce sont elles qui ont permis de dégager un certain nombre d'indicateurs.

Ces indicateurs ont permis de mieux apprécier la répartition inégale de l'effort de scolarisation au niveau des circonscriptions sous-préfectorales suivant les zones auxquelles elles appartiennent.

On a pu ainsi constater que Sikensi située dans la zone sud plus développée, jouit d'une scolarisation plus poussée malgré sa petite superficie. Dabakala, appartenant à la zone de savane, subit le contre-coup en zone marginale.

Du fait des traditions religieuses et historiques, cette sous-préfecture présente un réseau d'établissements moins cohérent. Dans les sous-préfectures, les établissements existants nécessitent une meilleure organisation pour une utilisation plus rationnelle du personnel et un meilleur emploi des locaux.

A ces obstacles communs, il faut ajouter ceux plus particuliers à Dabakala et qui risquent de gêner l'objectif exprimé par le Plan : dispersion trop grande des populations, refus des maîtres d'accepter les postes trop éloignés des villages-centre. (Exemple : une école de trois classes située à Kpanakalo n'a pu fonctionner en 1971/72 parce qu'elle ne disposait pas du minimum d'infrastructure nécessaire).

Ainsi la scolarisation subit-elle des variations selon le degré de développement. Il va de soi que l'on enregistre une sous-représentation des populations rurales à l'école malgré l'effort qu'accomplit la masse rurale dans la construction des écoles.

Bien que les décisions des commissions de carte scolaire tendent à corriger ce phénomène en favorisant les zones peu scolarisées, elles n'insistent pas assez sur ces faits. Il semble utile d'aider les commissions, surtout la commission nationale, à établir un programme pluriannuel pouvant servir de guide pour l'horizon 1980, particulièrement au moment où une politique d'équipement des milieux ruraux est en cours par les Fonds régionaux d'aménagement rural.

LES PROPOSITIONS

Il ne se pose aucun problème de regroupement au niveau de Sikensi. Les propositions de créations ou de regroupements ont été faites seulement au niveau de Dabakala ; elles sont fondées sur les conditions particulières que présente cette sous-préfecture. En raison de l'incertitude des données démographiques, il n'a pas été fait mention des différentes dates des créations d'écoles proposées. L'on a indiqué toutefois sur la carte le lieu de situation des futures écoles tout en laissant la fixation de la date de leur création à la discrétion des autorités de tutelle.

Néanmoins, les constatations faites sur le terrain et l'avis des autorités locales ont conduit à élaborer

Conclusions générales

une carte scolaire qui rapproche l'école des villages et la situe en même temps dans le village justifiant d'un minimum d'équipements (eau - piste, etc.) en rapport avec la demande d'éducation. Il apparaît en effet certain que la fréquentation scolaire dépendra, dans les années à venir, de la structure de l'offre de l'éducation et ses effets propres.

C'est la meilleure démarche possible pour approcher l'objectif de scolarisation exprimé par le plan d'éducation, sans d'ailleurs pour autant garantir la réalisation de cet objectif dans les délais fixés. Cependant, pour que cette démarche ait un sens, il faut qu'un certain nombre de conditions préalables soient remplies.

A. PRÉALABLE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

En évaluant l'expérience des cinq dernières années, les responsables ivoiriens font remarquer que les pressions politiques continueront d'infléchir les décisions de la Commission nationale de Carte scolaire, tant qu'il ne sera pas instauré un moyen de contrôle efficace des constructions des écoles ; rappelons que l'action de la Commission Nationale reste paralysée par des ouvertures clandestines d'écoles qui s'opèrent parfois au détriment des zones plus nécessitées, rendant inopérante toute tentative de programmation harmonieuse du

développement de la scolarisation dans les différentes régions du pays.

B. PRÉALABLE D'ORDRE POLITIQUE

Il est illusoire d'envisager une programmation satisfaisante de l'offre d'éducation sans une information précise concernant la 'demande' de scolarisation. La 'demande' dépend de l'évolution de la population d'âge scolaire (connue avec une précision relative), des objectifs d'admission des enfants de la classe d'âge 6,7 ans, retenus dans le Plan et du système de promotion en vigueur ; il est automatique dans l'enseignement télévisuel ; il accepte des redoublements dans les classes d'enseignement traditionnel. La 'demande' dépend également d'autres facteurs (socio-économiques) ; existe-t-elle partout ? Suffit-il de construire une école pour assurer sa fréquentation ? Nous l'avons admis dans cette étude ; il est vraisemblable toutefois que dans certaines régions de la Côte-d'Ivoire il ne suffit pas d'organiser l'offre pour assurer la réalisation des objectifs de scolarisation. Toute une série de mesures d'encouragement à la fréquentation scolaire doivent être envisagées afin de surmonter les obstacles d'ordre économique (cantines, bourses, hébergement des enfants) ou sociologiques (scolarisation des filles, homogénéité ethnique des aires de recrutement ...).

L'Institut international de planification de l'éducation

L'Institut international de planification de l'éducation (IPE) est un centre international, créé par l'Unesco en 1963, pour la formation et la recherche dans le domaine de la planification de l'éducation. Le financement de l'Institut est assuré par l'Unesco et les contributions volontaires des Etats membres.

L'Institut a pour but de contribuer au développement de l'éducation à travers le monde par l'accroissement aussi bien des connaissances que du nombre d'experts compétents en matière de planification de l'éducation. Pour atteindre ce but, l'Institut apporte sa collaboration aux organisations dans les Etats membres qui s'intéressent à cet aspect de la formation et de la recherche. Le Conseil d'Administration de l'IPE, qui donne son accord au programme et au budget de l'Institut, se compose de huit membres élus et de quatre membres désignés par l'Organisation des Nations Unies et certains de ses instituts et agences spécialisées.

Président
Torsten Husén

(Suède), Professeur de Pédagogie et Directeur de l'Institut d'études des problèmes internationaux dans le domaine de l'éducation à l'Université de Stockholm

Membres désignés
Mme Helvi Sipilä

Sous-Secrétaire général aux questions sociales et humanitaires, Organisation des Nations Unies

Duncan S. Ballantine

Directeur du Département de l'Éducation à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Kenneth A. P. Stevenson

Chef du service de l'éducation et de la vulgarisation agricoles, Division des ressources humaines, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Vinyu Vichit-Vadakan

Directeur de l'Institut asiatique des Nations Unies pour le développement économique et la planification

Membres élus
Alain Bienaymé
Roberto Campos

(France), Professeur de Sciences économiques à l'Université de Paris-Dauphine
(Brésil), Ambassadeur du Brésil au Royaume-Uni, ex-Ministre de la planification et du développement économique

Abdul-Aziz El-Koussy

(République arabe d'Égypte), ex-Directeur du Centre régional de planification et d'administration de l'éducation pour les Etats arabes

Aklilu Habte

(Éthiopie), Ministre de la culture

Alexei N. Matveyev

(URSS), Doyen de la Faculté de physique de l'Université d'Etat de Moscou

V. K. R. V. Rao

(Inde), Membre du Parlement, ex-Ministre de l'Éducation, Directeur de l'Institut pour le changement social et économique de Bangalore

Lord Vaizey de Greenwich

(Royaume-Uni), Directeur du Département des Sciences sociales de l'Université Brunel, Londres

Pour obtenir des renseignements sur l'Institut et sur ses publications, s'adresser à :

M. le Directeur, Institut international de planification de l'éducation,
7-9 rue Eugène-Delacroix, 75016 Paris

Le projet de recherche de l'IPIE sur la carte scolaire

La généralisation de la planification de l'éducation dans les différents pays rend urgente la mise au point des techniques efficaces d'exécution des plans. L'élaboration de la carte scolaire est un élément essentiel d'exécution des plans d'éducation : à ce titre, les méthodes de carte scolaire permettent l'étude de l'implantation rationnelle d'établissements scolaires, l'introduction de réformes pédagogiques et des structures, la définition de standards et de normes. Pour être efficace et réaliste la carte scolaire doit susciter la participation régionale dans le processus de planification. Ce dernier aspect est une caractéristique de la carte scolaire qui vise à une décentralisation contrôlée du processus de planification éducative dans le cadre d'une planification économique et sociale régionale.

Les études de cas de cette collection devraient en conséquence retenir l'attention non seulement des éducateurs mais également des économistes, sociologues, planificateurs et autres spécialistes qui s'intéressent à la planification régionale et aux problèmes de développement communautaire.

L'ouvrage

Cet ouvrage est la première contribution à l'étude du problème de l'implantation de la télévision éducative sous l'angle de la carte scolaire. L'étude a été entreprise dans deux sous-préfectures : l'une relativement développée, située au sud du pays. L'autre plus caractéristique des régions pauvres de la Côte-d'Ivoire.

Après une évolution de l'expérience ivoirienne dans le domaine de la carte scolaire, les auteurs développent une méthodologie particulièrement adaptée aux conditions géographiques, économiques, démographiques et scolaires de la plupart des pays africains tropicaux. Elle est susceptible d'être généralisée sans grandes difficultés à toute la Côte-d'Ivoire. Elle permet de tester le réalisme des objectifs du plan de scolarisation primaire universel et la "faisabilité" de la généralisation de la télévision éducative.

Les auteurs

Jacques Hallak, fonctionnaire de l'IPIE, a dirigé l'ensemble du projet de recherche sur la carte scolaire. Baudouin Duviolsart était expert de l'Unesco en Côte-d'Ivoire, spécialiste en planification de l'éducation. G. N'Guessan et A. Krizo, fonctionnaires au Ministère de l'Éducation de la Côte-d'Ivoire, étaient directement associés aux travaux de la carte scolaire.